

Code INS : 25005

2

5

005

Prov.

Arrond.

Commune

REGION WALLONE

PROVINCE DU BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF DE NIVELLES

# Commune de **BEAUVECHAIN**



## **RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES DE LA COMMUNE POUR 2022**

*Arrêté à la date du 31 octobre 2022*

Annexe au budget 2023 (visée à l'article L1122-23 du Code de la  
Démocratie locale et de la Décentralisation)

<b>1.</b>	<b>DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE 2018-2024 .....</b>	<b>7</b>
<b>2.</b>	<b>PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL.....</b>	<b>7</b>
<b>3.</b>	<b>NOS ELUS.....</b>	<b>8</b>
3.1.	COLLEGE COMMUNAL .....	8
3.2.	CONSEIL COMMUNAL.....	9
3.3.	REMUNERATIONS 2021.....	11
3.4.	MANDATAIRES COMMUNAUX REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DES DIFFERENTES INTERCOMMUNALES, SOCIETES, ASSOCIATIONS ET COMMISSIONS – LEGISLATURE 2018-2024 .....	16
<b>4.</b>	<b>PARTICIPATION CITOYENNE .....</b>	<b>20</b>
4.1.	COMMISSION PARITAIRE LOCALE (CO.PA.LOC).....	20
4.2.	CONSEIL DE PARTICIPATION .....	21
4.3.	COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE - C.C.A.T.M. ....	21
4.4.	COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL .....	23
4.5.	COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL .....	25
4.6.	CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AINES.....	27
4.7.	COMMISSIONS AGRICOLE COMMUNALE DE CONSTAT DE DEGATS AUX CULTURES .....	28
<b>5.</b>	<b>POPULATION - ETAT CIVIL .....</b>	<b>29</b>
5.1.	APERÇU STATISTIQUE.....	29
5.2.	ETAT CIVIL .....	32
5.3.	JUBILAIRES.....	33
5.4.	PRIMES COMMUNALES DE NAISSANCE .....	33
5.5.	CORPS ELECTORAL .....	33
5.6.	JURES D'ASSISES.....	33
5.7.	CIMETIERES .....	34
5.8.	E-SERVICES.....	34
<b>6.</b>	<b>SERVICES COMMUNAUX .....</b>	<b>35</b>
6.1.	CADRE (COMPOSITION DE L'EFFECTIF) .....	35
6.2.	MOUVEMENTS.....	35
6.3.	FORMATIONS.....	41
6.4.	COMITE DE NEGOCIATION SYNDICALE .....	42
<b>7.</b>	<b>ACCUEIL TEMPS LIBRE .....</b>	<b>42</b>
7.1.	COORDINATION ATL (ACCUEIL TEMPS LIBRE).....	42
7.2.	CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN ET L'ISBW.....	43
7.3.	ETAT DES LIEUX ET PROGRAMME CLE 2021-2025 .....	43
7.4.	RAPPORT D'ACTIVITES 2021-2022.....	47
7.5.	PLAN D' ACTIONS 2022-2023.....	48
7.6.	ACTIVITES REALISEES EN 2022.....	48
7.7.	OPERATION PLACE AUX ENFANTS .....	48
<b>8.</b>	<b>COMMUNICATION ET EVENEMENTS.....</b>	<b>49</b>
8.1.	COMMUNICATION.....	49

8.2.	DIGITALISATION DES SERVICES COMMUNAUX .....	54
8.3.	EVENEMENTS .....	55
<b>9.</b>	<b>CULTURE.....</b>	<b>55</b>
9.1.	ASBL CENTRE CULTUREL DE BEAUVECHAIN .....	55
9.2.	ASBL « LES TERRITOIRES DE LA MEMOIRE » : CONVENTION DE PARTENARIAT.....	56
9.3.	MA COMMUNE DIT OUI AUX LANGUES REGIONALES.....	56
<b>10.</b>	<b>DELINQUANCE ENVIRONNEMENTALE.....</b>	<b>58</b>
10.1.	CONSTATS ET PROCES-VERBAUX.....	58
10.2.	COMPTABILISATION DES CONSTATATIONS, AVERTISSEMENTS ET PROCES-VERBAUX (2022) .....	59
10.3.	RESOLUTION DES POINTS NOIRS DU PROGRAMME D’ACTION 2020-2022 DU CONTRAT DE RIVIERE DYLE-GETTE .....	59
10.4.	PLAN LOCAL DE PROPRETE .....	60
10.5.	ACQUISITION DE CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE POUR LA LUTTE CONTRE L’INSALUBRITE PUBLIQUE .....	61
10.6.	LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS INOCCUPES.....	61
10.7.	IMPLANTATION DE BOX A VELOS A LA GARE DES BUS A HAMME-MILLE.....	62
<b>11.</b>	<b>ECONOMIE - ASSOCIATIONS.....</b>	<b>62</b>
11.1.	CREATION DU MARCHÉ DES PRODUCTEURS LOCAUX .....	62
11.2.	ESPACE DE STOCKAGE .....	62
<b>12.</b>	<b>ENERGIE .....</b>	<b>63</b>
12.1.	LE CONSEILLER EN ENERGIE ET LA POLITIQUE COMMUNALE EN MATIERE D’ENERGIE .....	63
12.2.	LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE CLIMAT (POLLEC) ET LE PLAN D’ACTIONS EN FAVEUR DE L’ENERGIE DURABLE ET DU CLIMAT (PAEDC).....	65
<b>13.</b>	<b>ENFANCE .....</b>	<b>68</b>
13.1.	PLAINES ET ACTIVITES COMMUNALES DE VACANCES .....	68
13.2.	CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS.....	69
<b>14.</b>	<b>ENSEIGNEMENT – ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 .....</b>	<b>73</b>
14.1.	PERSONNEL PAR IMPLANTATION .....	73
14.2.	POPULATION SCOLAIRE DANS CHAQUE IMPLANTATION.....	76
14.3.	JOURNEES INTERSCOLAIRES .....	76
14.4.	CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN ET L’ISBW .....	76
14.5.	OUVERTURE D’UNE CLASSE EN IMMERSION ANGLAIS .....	76
14.6.	PACTE ENSEIGNEMENT D’EXCELLENCE / PLAN DE PILOTAGE .....	78
14.7.	POLES TERRITORIAUX.....	79
<b>15.</b>	<b>ENVIRONNEMENT ET MOBILITE .....</b>	<b>80</b>
15.1.	PROJETS.....	80
15.2.	DECHETS : REEL 2021 .....	82
<b>16.</b>	<b>FINANCES .....</b>	<b>87</b>
16.1.	ENUMERATION DES TAXES ET REDEVANCES.....	87
16.2.	DETTE .....	89
16.3.	BUDGET POUR L’EXERCICE 2022 (APRES DERNIERE MB ET ADAPTATION DU TABLEAU DE SYNTHESE).....	89
16.4.	COMPTE 2021.....	90

16.5. BUDGET 2022 .....	90
16.6. SUBSIDES AUX SOCIETES POUR 2022 .....	90
16.7. SUBSIDES ORDINAIRES VERSES AUX FABRIQUES D'EGLISE .....	93
16.8. ASBL LA PENSEE LIBRE DE LA NETHEN.....	94
16.9. AIDE HUMANITAIRE ET AIDE AU DEVELOPPEMENT .....	94
<b>17. INDICATEUR EXPERT .....</b>	<b>95</b>
17.1. DESCRIPTIF DE LA FONCTION .....	95
17.2. PROJETS EN COURS EN PERMANENCE .....	95
<b>18. JEUNESSE.....</b>	<b>96</b>
18.1. OPERATION "ETE SOLIDAIRE, JE SUIS PARTENAIRE" .....	96
18.2. POINT JEUNESSE DE BEAUVECHAIN - COLLABORATION AVEC INFOR JEUNES BRABANT WALLON ASBL ET L'ASSOCIATION D'AIDE AUX JEUNES EN MILIEU OUVERT « SAJMO » DE JODOIGNE .....	96
18.3. APPEL A PROJET « PLACE AUX JEUNES » .....	97
18.4. DELIBERE-TOI .....	97
18.5. APPEL A PROJET « ÇA BOUGE DANS MA COMMUNE » .....	97
18.6. SALLE D'ETUDE .....	97
<b>19. LOGEMENT .....</b>	<b>98</b>
19.1. PRESENTATION DU SERVICE .....	98
19.2. INVENTAIRE DES LOGEMENTS PUBLICS .....	99
19.3. GESTION PAR LE CPAS.....	100
19.4. CONVENTION DE LOCATION ENTRE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN ET L'IMMOBILIERE PUBLIQUE DU CENTRE ET DE L'EST DU BRAVANT WALLON .....	102
19.5. CONVENTION DE LOCATION ENTRE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN ET LA FABRIQUE D'EGLISE SAINT- SULPICE DE BEAUVECHAIN .....	102
19.6. LOYERS PERÇUS .....	103
19.7. PROJETS EN COURS.....	103
<b>20. MAISON RURALE, DE LA MÉMOIRE ET DE LA CITOYENNETÉ .....</b>	<b>103</b>
20.1. INVENTAIRE RAISONNE DES CIMETIERES HISTORIQUES DE LA COMMUNE .....	104
20.2. DANS LES ECOLES .....	104
20.3. LES JOURNEES DU PATRIMOINE 2022.....	104
20.4. L'INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE POPULAIRE DE LA COMMUNE .....	104
20.5. LE PROJET-PILOTE « COMMUNES BOUCLIER BLEU » .....	105
20.6. PUBLICATIONS DE LA MAISON DE LA MEMOIRE ET DE LA CITOYENNETE.....	105
20.7. REPONSE AUX DEMANDES JOURNALIERES A LA MMC.....	106
<b>21. MARCHES DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS .....</b>	<b>106</b>
21.1. SERVICES TECHNIQUES .....	106
21.2. SERVICES ADMINISTRATIFS .....	108
<b>22. PATRIMOINE.....</b>	<b>111</b>
22.1. LOCATIONS.....	111
22.2. DROIT DE CHASSE SUR LES BIENS APPARTENANT A LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN .....	111
22.3. FERMAGES .....	112
<b>23. PETITE ENFANCE .....</b>	<b>112</b>

23.1. CRECHE COMMUNALE "LES SAUVERDIAS" .....	112
23.2. SERVICE DES ACCUEILLANTES D'ENFANTS CONVENTIONNEES.....	113
23.3. CONSULTATIONS O.N.E.....	113
23.4. BEBEBUS.....	114
<b>24. PLAN DE COHESION SOCIALE.....</b>	<b>114</b>
24.1. REALISATION DU PLAN POUR 2021-2022 .....	114
24.2. AINES.....	117
<b>25. PLANIFICATION D'URGENCE.....</b>	<b>118</b>
25.1. PLAN GENERAL D'URGENCE ET D'INTERVENTION.....	118
25.2. BABEX .....	118
25.3. BE-ALERT.....	118
25.4. UKRAINE.....	118
25.5. CRISE DE L'ENERGIE .....	119
<b>26. PROTECTION DES DONNEES .....</b>	<b>120</b>
<b>27. SALLES COMMUNALES.....</b>	<b>121</b>
<b>28. SERVICE INTERNE DE PREVENTION, PROTECTION AU TRAVAIL.....</b>	<b>122</b>
<b>29. SPORT.....</b>	<b>122</b>
29.1. CHEQUES SPORT .....	122
<b>30. TOURISME .....</b>	<b>123</b>
30.1. BALADES.....	123
30.2. CHASSE TOTEMUS.....	123
30.3. APPEL A PROJET CAMPING-CAR .....	123
<b>31. TRAVAUX PUBLICS .....</b>	<b>124</b>
31.1. TRAVAUX DE VOIRIE.....	124
31.2. CONTRAT D'EGOUTTAGE .....	125
31.3. TRAVAUX MOBILITE .....	125
31.4. AUTRES TRAVAUX .....	126
31.5. BATIMENTS .....	129
<b>32. URBANISME.....</b>	<b>137</b>
32.1. PERMIS DELIVRES.....	137
32.2. CERTIFICATS D'URBANISME DELIVRES .....	138
32.3. PERMIS D'ENVIRONNEMENT.....	138
32.4. PERMIS UNIQUES .....	138
32.5. PERMIS D'IMPLANTATIONS COMMERCIALES.....	139
32.6. CONTROLE ET INDICATION SUR PLACE DE L'IMPLANTATION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS.....	139
<b>33. AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI .....</b>	<b>140</b>
33.1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	140
<b>34. AGRICULTURE.....</b>	<b>141</b>

34.1. CALAMITES AGRICOLES.....	141
<b>35. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE .....</b>	<b>141</b>
35.1. COMPOSITION DU C.P.A.S.....	141
35.2. PERSONNEL DU C.P.A.S. ....	142
35.3. BUREAU PERMANENT .....	142
35.4. COMITE DE CONCERTATION.....	143
35.5. BUDGETS DU CPAS.....	143
<b>36. POLICE LOCALE .....</b>	<b>144</b>
36.1. ZONE DE POLICE "ARDENNES BRABANÇONNES" .....	144
36.2. SANCTIONS ADMINISTRATIVES .....	146

## Chiffres clés

---

	Nombre de points traités	
	2021	31/10/2022
Collège	1661	1650
Conseil	233	211
<b>Total</b>	<b>1894</b>	<b>1861</b>

	Courriers	
	2021	31/10/2022
Entrants	6625	5906
Sortants	3274	2964
<b>Total</b>	<b>9899</b>	<b>8870</b>

## **1. DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE 2018-2024**

Conformément à l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le conseil communal a approuvé le 29 janvier 2019 la déclaration de politique communale pour les années 2018 à 2024.

## **2. PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL**

Outil stratégique de planification et d'évaluation des actions communales, le Programme Stratégique Transversal est avant tout un outil de bonne gestion dont l'objectif est d'aider les communes à mieux programmer leurs politiques. Depuis cette nouvelle législature 2018-2024, le PST est obligatoire pour toutes les communes, les CPAS et les provinces.

Le PST se compose de deux volets : un volet interne qui porte sur l'organisation interne de l'administration communale et un volet externe qui concerne le développement des politiques communales.

Les actions reprises dans les différents objectifs ont fait l'objet de plusieurs consultations préalables à la tenue des élections d'octobre 2018. Le volet interne de ce plan a, quant à lui, fait l'objet d'une concertation du personnel de l'administration afin que les priorités soient fixées en fonction de leur réalité de terrain.

Le PST est conçu comme une démarche évolutive, qui doit faire l'objet d'une évaluation en vue d'éventuelles adaptations ou révisions en fonction de différents facteurs tels que des contraintes extérieures, des opportunités, des nouveaux besoins, des circonstances imprévues. Une évaluation continue basée sur des indicateurs prédéfinis permet de mesurer l'efficacité des actions au regard des objectifs et des moyens et s'il échet de rectifier le tir.

Le Conseil communal a pris acte du PST en sa séance du 23 septembre 2019, tel qu'il avait été arrêté par le Collège communal en sa séance du 10 septembre 2019.

Le PST initial est consultable sur le site de la commune, dans l'onglet Vie Politique. Il comprend 7 objectifs stratégiques, 37 objectifs opérationnels et 145 actions.

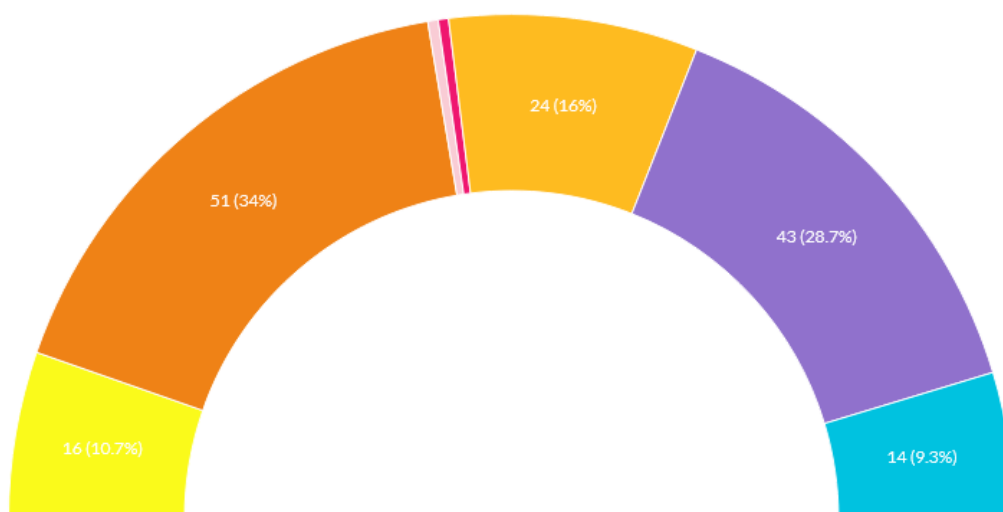
LE PST est soumis à une évaluation du Collège communal à mi-législature, à savoir au plus tard le 31 décembre 2021.

Cette évaluation intermédiaire a été établie par le Collège communal en collaboration avec le Comité de Direction. Elle a été actée par le Conseil communal en sa séance du 13 décembre 2021 et transmise à l'autorité de tutelle pour information.

Depuis son édition en 2019, le PST a évolué. Certaines actions ont été supprimées, d'autres ajoutées ou encore reportées dans la phase 2022-2024.



✓ A l'étude	16
✓ En cours de réalisation	51
✓ Suspendu	1
✓ Supprimé	1
✓ Action continue	24
✓ Réalisé	43
✓ Réalisé et action continue	14



La crise sanitaire du COVID-19 a impacté de nombreux projets (retard, report). Celle-ci a également engendré la création de nouvelles actions en parallèle du PST.

L'évaluation intermédiaire du PST est consultable sur le site de la commune, dans l'onglet Vie Politique – Programme stratégique transversal.

### 3. NOS ELUS

#### 3.1. Collège communal

Les Echevins sont proposés dans le Pacte de Majorité adopté par le Conseil communal ; avec le Bourgmestre et le Président du Conseil de l'Action Sociale, ils constituent le Collège communal.

Présidé par le Bourgmestre, en présence du Directeur général qui en assure le secrétariat, il se réunit une fois par semaine ou chaque fois que l'exige l'urgence des affaires.

Les réunions ne sont pas publiques ; elles font l'objet de délibérations qui sont actées dans un procès-verbal et transcrites dans un registre.

Les compétences administratives du Collège communal s'étendent de manière globale aux matières suivantes :

- la convocation du Conseil communal ;
- l'exécution des lois et arrêtés relatifs à l'administration générale ;
- l'exécution des réglementations provinciales ;
- l'exécution des décisions du Conseil communal ;
- l'administration de la commune.

### 3.1.1. Composition

<b>Elections du 14.10.2018 – 19 membres élus – Installés le 3 décembre 2018</b>	
Carole GHIOT, Bourgmestre	Affaires générales, Etat-civil, Police, Personnel, Logement, Travaux, Aménagement du Territoire et Urbanisme.
Brigitte WIAUX, lère Echevine	Développement rural, Développement durable, Agriculture, Environnement, Citoyenneté et Bien-être animal.
Isabelle DESERF, Echevine	Enseignement, Enfance, Jeunesse et Bien-être.
Benjamin GOES, Echevin	Culture, Associations, Economie, Transitions numérique et énergétique.
Lionel ROUGET, Echevin	Mobilité, Sécurité routière, Sport, Finances.
Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente du CPAS	Cohésion sociale, Egalité des chances et Aînés

	<b>Nombre de réunions au 31/10/2022</b>	<b>Nombre de points au 31/10/2022</b>
Collège	45	1650

### 3.2. Conseil communal

Les membres du Conseil communal (19 pour notre commune) sont élus pour six ans par les électeurs de la commune le deuxième dimanche du mois d'octobre. Le Conseil communal se réunit au moins 10 fois par an sur convocation du Collège communal. Il est présidé par Madame Anne-Marie Vancaster. Toute décision doit être prise à la majorité des voix. Un procès-verbal est rédigé par le Directeur général. Les séances du Conseil communal sont publiques sauf lorsqu'il s'agit de questions de personnes auquel cas le huis clos est prononcé.

La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans les délais utiles, informés de l'ordre du jour, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation définit tout ce qui est de la compétence du Conseil communal.

C'est ainsi que le Conseil communal :

- règle tout ce qui est d'intérêt communal à savoir, principalement le contrôle des décisions du Collège communal, la gestion du patrimoine, les impôts communaux, le vote du budget, la reddition des comptes, la nomination du personnel, les décisions du CPAS, les budgets et compte du CPAS ... ;
- délibère de tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure (Province, Région, Etat fédéral) ;
- fait les règlements communaux d'administration intérieure et les ordonnances de police ;
- peut établir des sanctions pénales ou administratives pour les infractions aux règlements et ordonnances ;
- peut créer, en son sein, des commissions pour préparer des dossiers à discuter ;
- peut instituer des commissions ou conseils consultatifs chargés de rendre des avis sur des questions déterminées.

### 3.2.1. Composition

Elections du 14.10.2018 – 19 membres élus – Installés le 3 décembre 2018
<i>Liste B. Ensemble (Beauvechain ensemble)</i>
Carole GHIOT
Brigitte WIAUX
Isabelle DESERF
Benjamain GOES
Lionel ROUGET
Monique LEMAIRE-NOËL
Anne-Marie VANCASTER, Présidente
<del>André GYRE</del> (décédé le 12/05/2020)
Freddy GILSON
Marie-José FRIX
François SMETS

Moustapha NASSIRI
Evelyne SCHELLEKENS
Bruno VAN de CASTEELE
Julie SNAPPE, installée le 29/06/2020 en remplacement de André GYRE
<i>Liste ECOLO</i>
Jérôme COGELS
Mary van OVERBEKE
Antoine DAL
<i>Liste Intérêts Communaux</i>
Claude SNAPS
<i>Liste NENA</i>
Eric EVRARD

	Nombre de réunions au 31/10/2022	Nombre de points au 31/10/2022
Conseil	9	211

### 3.3. Rémunérations 2021

NOM Prénom	Organisme	Fonction	Total rémunérations et/ou jetons de présence 2021 Montants bruts imposables
COGELS Jérôme	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.191,52 €
	Zone de Police	Membre du Conseil	261,16 €
	Non rémunéré : In BW Scrl – Délégué Immobilière publique du centre et de l'est du BW – Délégué IMIO – Délégué		
DAL Antoine	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.083,20 €
	Non rémunéré : ORES Assets – Délégué		

	ISBW – Délégué CCA – Suppléant Trophée du Mérite sportif communal – Membre		
<b>DESERF Isabelle</b>	Collège communal	Echevine	30.577,26 €
	Non rémunéré : CCA – Présidente CECP – Déléguée ISBW – Déléguée CCB – Déléguée COPALOC – Membre Conseil de participation – Membre Trophée du Mérite culturel – Membre Trophée du Mérite sportif – Membre CLDR – Membre		
<b>EVRARD Eric</b>	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	324,96 €
	CPAS	Conseiller	758,24 €
<b>FRIX Marie-José</b>	Commune de Beauvechain	Conseillère communale	1.299,84 €
	Zone de police	Membre du Conseil de police	391,74 €
	Non rémunéré : IPBW – Déléguée		

<b>GHIOT Carole</b>	Collège communal	Bourgmestre	53.610,56 €
	INBW	Administratrice	1.588,92 €
	OTW	Administratrice	7.442,64 €
	IPB	Administratrice	900 €
	Non rémunéré : Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne ASBL – Déléguée Culturalité en Hesbaye brabançonne – Déléguée Comité de concertation Commune-CPAS – Déléguée Comité de négociation syndicale – Membre COPALOC – Membre Commission d’attribution des logements – Membre Conseil de participation – Membre Commission Paritaire Locale – Membre (suppléante) CLDR – Membre UVCW – Membre		
<b>GILSON Freddy</b>	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.299,84 €
	Non rémunéré : ORES – Délégué IPFBW- Délégué		

	CLDR – Suppléant Trophée du Mérite sportif – Membre Trophée du Mérite culturel – Membre		
<b>GOES Benjamin</b>	Commune de Beauvechain	Echevin	29.047,17 €
	Province du Brabant wallon	Conseiller provincial	4.451,15 €
	Non rémunérés : ALE – Délégué ORES Assets – Délégué Centre culturel de Beauvechain – Président IMIO – Délégué CCBW – Délégué Maison du conte et de la littérature – Délégué Maison du Tourisme – Délégué INBW – Délégué APW (Assemblée des Provinces wallonnes) – Délégué CCA – Suppléant CLDR – Suppléant Trophée du Mérite culturel – Membre		

<b>LEMAIRE Monique</b>	Commune de Beauvechain	Présidente du CPAS	32.778,52 €
	Non rémunéré : ISBW – Déléguée AIS BW – Déléguée Crédit social du BW – Déléguée COPALOC – Membre ALE – Déléguée CCA – Suppléante CLDR – Membre		
<b>NASSIRI Moustapha</b>	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.299,84 €
	Zone de Police	Membre du Conseil	522,32 €
	Non rémunéré : In BW – Délégué BRUTELE – Délégué TV Com ASBL – Délégué ALE – Délégué CCATM – Membre CLDR – Membre Comité d’attribution des logements – Membre Trophée du Mérite sportif – Membre		
<b>ROUGET Lionel</b>	Commune de Beauvechain	Echevin	32.326,32 €

	IPFBW	Président	19.993,62 €
	GIE IPFW	Membre du CA	0 €
	I.S.B.W.	Administrateur	265,95 €
	Publisolar SA	Président	0 €
	RCA Grez-Doiceau	Administrateur	180 €
	Non rémunéré : OTW – Délégué BRUTELE – Délégué ALE – Président Trophée du Mérite sportif – Membre Comité de concertation Commune – CPAS – Membre Comité de négociation syndicale – Membre CLDR – Membre Tennis Club ASBL – Représentant		
<b>SCHELLEKENS Evelyne</b>	Commune de Beauvechain	Conseillère communale	974,88 €
	Non rémunéré : CCB – Déléguée In BW – Déléguée Immobilière publique du centre et de l'est du BW – Déléguée Ethias – Déléguée Trophée du Mérite culturel – Membre CLDR – Membre		
<b>SMETS François</b>	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.083,20 €
	CPAS de Beauvechain	Conseiller	1.299,84 €
	Non rémunéré : BRUTELE – Délégué CCB – Délégué Crédit social du BW SA – Suppléant COPALOC – Membre ALE – Délégué Trophée du Mérite sportif – Membre		

<b>SNAPPE Julie</b>	Commune de Beauvechain	Conseillère communale	974,88 €
	Non rémunéré : CRIBW – Déléguée ISBW – Déléguée		
<b>SNAPS Claude</b>	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.191,52 €
	Non rémunéré : CLDR – Membre Trophée du Mérite culturel – Membre		
<b>VANCASTER Anne-Marie</b>	Commune de Beauvechain	Présidente du Conseil communal	2.599,68 €

	Non rémunéré : ORES – Déléguée ISBW – Déléguée CCA – Membre COPALOC – Membre Contrat de rivière Dyle-Gette ASBL – Suppléante CECP – Suppléante		
<b>VAN de CASTEELE Bruno</b>	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.299,84 €
	Non rémunéré : CCB – Délégué IPFBW – Délégué IMIO – Délégué OTW – Délégué GIG Asbl – Délégué		
<b>VAN OVERBERKE Mary</b>	Commune de Beauvechain	Conseillère communale	974,88 €
	Non rémunéré : IPFBW – Déléguée BRUTELE – Déléguée CCA – Membre CLDR – Suppléant COPALOC – Membre		
<b>WIAUX Brigitte</b>	Commune de Beauvechain	1ere échevine	32.326,32 €
	Fondation rurale	Administratrice et membre du bureau	983,15 €
	SWDE	Membre du Comité d'exploitation et du comité exécutif	Non rémunéré
	CCATM	Membre	Non rémunéré
	Non rémunéré : ORES – Déléguée AG IPFBW – Déléguée AG InBW – Déléguée AG ETHIAS – Déléguée suppléante AG IMIO – Déléguée AG Culturalité en Hesbaye brabançonne – Déléguée AG Contrat de rivière Dyle-Gette Brabant wallon ASBL – Déléguée AG Union des Villes et Communes de Wallonie – Déléguée AG SWDE – Déléguée BRUTELE – Déléguée		



	Maison de l'urbanisme – suppléante CLDR – Membre Comité de concertation Commune-CPAS – Membre Comité de négociation syndicale – Membre Conseil Consultatif de la Mobilité en BW – Membre Conseil Consultatif de l'Economie en BW – Observatrice
--	--

### 3.4. Mandataires communaux représentant la commune au sein des différentes intercommunales, sociétés, associations et commissions – Législature 2018-2024

#### 3.4.1. Délégués communaux aux assemblées générales

<b>Centre Culturel de Beauvechain – C.C.B. asbl</b>	DESERF Isabelle GOES Benjamin SCHELLEKENS Evelyne SMETS François VAN de CASTEELE Bruno VANDERHASSELT-KAYAERT Andrée LEMAIRE-NOËL Monique	MALOENS Danielle	07/01/2019 - 21/10/2019
<b>ORES Assets</b>	GILSON Freddy GOES Benjamin VANCATER Anne-Marie WIAUX Brigitte	DAL Antoine	18/02/2019
<b>IPFBW</b>	GILSON Freddy VAN de CASTEELE Bruno ROUGET Lionel WIAUX Brigitte	van OVERBEKE Mary	18/02/2019
<b>In BW scrl</b>	GOES Benjamin NASSIRI Moustapha SCHELLEKENS Evelyne WIAUX Brigitte	COGELS Jérôme	18/02/2019
<b>ISBW</b>	DESERF Isabelle VANCATER Anne-Marie LEMAIRE-NOËL Monique <del>GYRE André</del> (remplacé par Julie SNAPPE)	DAL Antoine	18/02/2019 29/06/2020
<b>IMIO</b>	WIAUX Brigitte GOES Benjamin VAN DE CASTEELE Bruno SNAPPE Julie	COGELS Jérôme	18/02/2019
<b>BRUTELE</b>	<del>FRIX Marie-José</del> (remplacée par Lionel ROUGET) NASSIRI Moustapha SMETS François WIAUX Brigitte	van OVERBEKE Mary	18/02/2019 27/05/2019
<b>ECETIA</b>	GILSON Freddy SMETS François SNAPPE Julie VAN DE CASTEELE Bruno	SNAPS Claude	27/06/2022

<b>Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon</b>	LEMAIRE-NOEL Monique		18/02/2019
<b>Centre Culturel du Brabant wallon – C.C.B.W. asbl</b>	GOES Benjamin VANSCHVENSTEEN Arnaud	/	18/02/2019
<b>Contrat de rivière Dyle-Gette asbl</b> - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	WIAUX Brigitte, effective VANCASTER Anne-Marie, suppléante		18/02/2019
<b>Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces</b> – Désignation d'un représentant communal effectif et d'un représentant communal suppléant aux assemblées générales	DESERF Isabelle, effective VANCASTER Anne-Marie, suppléante		18/02/2019
<b>Crédit Social du Brabant Wallon S.A.</b> - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	LEMAIRE-NOEL Monique SMETS François		18/02/2019
<b>C.R.I.B.W. asbl – Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon asbl</b> - Désignation d'un représentant communal aux assemblées générales	<del>GYRE</del> André (remplacé par Julie SNAPPE)		18/02/2019 29/06/2020
<b>Culturalité en Hesbaye Brabançonne asbl</b> - Désignation de deux représentants communaux aux assemblées générales et d'un représentant communal au Conseil d'Administration	GHIOT Carole (AG et CA) WIAUX Brigitte		18/02/2019
<b>Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon</b> - Désignation de trois représentants communaux aux assemblées générales	FRIX Marie-José SCHELLEKENS Evelyne	COGELS Jérôme	18/02/2019
<b>ETHIAS</b> - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	SCHELLEKENS Evelyne, effective WIAUX Brigitte, suppléante		18/02/2019
<b>Maison du Conte et de la Littérature asbl</b> - Désignation d'un représentant communal aux assemblées générales	GOES Benjamin		18/02/2019
<b>Maison du Tourisme Hesbaye Brabançonne asbl</b> - Désignation de deux représentants communaux aux assemblées générales	GHIOT Carole, Bourgmestre, membre de droit GOES Benjamin	/	18/02/2019
<b>O.T.W. (Opérateur de Transport de Wallonie)</b> - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	ROUGET Lionel, effectif VAN de CASTEELE Bruno, suppléant		18/02/2019
<b>Société wallonne des eaux (S.W.D.E.)</b> - Désignation d'un représentant communal aux assemblées générales et au Conseil d'exploitation	WIAUX Brigitte	/	18/02/2019
<b>Tennis Club de Beauvechain asbl</b> - Désignation de deux représentants communaux aux assemblées générales	ROUGET Lionel LIESSE Laura		18/02/2019
<b>TV Com asbl</b> - Désignation d'un délégué communal aux assemblées générales	NASSIRI Moustapha		18/02/2019

<b>Union des Villes et Communes de Wallonie – UVCW</b> - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	GHIOT Carole, effective WIAUX Brigitte, suppléante		18/02/2019
--	---	--	------------

### 3.4.2. Administrateurs

<b>Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon</b>	Carole GHIOT		26/08/2019
<b>Régie Communale Autonome de Grez-Doiceau</b>	Lionel ROUGET		12/10/2021

### 3.4.3. Commissions (représentations communales)

<b>Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.)</b>	GOES Benjamin ROUGET Lionel LEMAIRE-NOËL Monique SMETS François NASSIRI Moustapha	KOENRAAD Lannoye (remplacé par ROBINSON Quentin)	18/02/2019 25/01/2021
<b>CCATM – Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire</b>	NASSIRI Moustapha Marie-Thérèse SCHAYES	Brigitte WIAUX Michel SPIRLET	29/04/2019
<b>CLDR – Commission Locale de Développement Rural</b>	GHIOT Carole ROUGET Lionel  NASSIRI Moustapha LEMAIRE-NOËL Monique SNAPS Claude	DESERF Isabelle SCHELLEKENS Evelyne Benjamin GOES Freddy GILSON van OVERBEKE Mary	18/02/2019
<b>Comité de concertation Commune-CPAS</b>	GHIOT Carole, Bourgmestre, membre de droit ROUGET Lionel WIAUX Brigitte		18/02/2019
<b>Comité de concertation et de négociation syndicale</b>	GHIOT Carole, Bourgmestre, membre de droit ROUGET Lionel WIAUX Brigitte	/	18/02/2019
<b>Commission Communale de l'Accueil</b> - Désignation de deux membres du Conseil communal	DESERF Isabelle, Présidente, membre de droit VANCASTER Anne-Marie, effective LEMAIRE-NOËL Monique, suppléante	van OVERBEKE Mary, effective DAL Antoine, suppléant	18/02/2019

<b>Commission paritaire locale de l'enseignement communal (COPALOC)</b> - Désignation des six membres du pouvoir organisateur	DESERF Isabelle, Echevine, membre de droit GHIOT Carole LEMAIRE-NOËL Monique VANCASTER Anne-Marie SMETS François	van OVERBEKE Mary	18/02/2019
<b>Collège de police</b>	Carole GHIOT, Bourgmestre, membre de droit		
<b>Conseil de Police</b>	COGELS Jérôme FRIX Marie-José NASSIRI Moustapha	EVRARD Eric VAN de CASTEELE Bruno SCHELLEKENS Evelyne	03/12/2018
<b>Conseil de participation</b>	DESERF Isabelle, Echevine, Présidente ROUGET Lionel	GHIOT Carole GOES Benjamin	26/08/2019
<b>Logement – Gestion des logements moyens intergénérationnels</b> - Comité d'attribution – Désignation de deux mandataires communaux	GHIOT Carole, Bourgmestre, membre de droit NASSIRI Moustapha		18/02/2019
<b>Trophée du Mérite Culturel de la Commune</b> - Désignation de cinq mandataires communaux membres du jury	GOES Benjamin, Echevin, membre de droit DESERF Isabelle GILSON Freddy SCHELLEKENS Evelyne	SNAPS Claude	18/02/2019
<b>Trophée du Mérite Sportif de la Commune</b> - Désignation de six mandataires communaux membres du jury	ROUGET Lionel, Echevin, membre de droit DESERF Isabelle GILSON Freddy NASSIRI Moustapha SMETS François	DAL Antoine	18/02/2019

## 4. PARTICIPATION CITOYENNE

### 4.1. Commission Paritaire Locale (CO.PA.LOC)

Délibération du Conseil communal du 27 juin 1995 décidant de marquer son accord de principe pour la mise en place d'une Commission Paritaire Locale (COPALOC).

Délibération du Conseil communal du 2 octobre 1995 approuvant le règlement d'ordre intérieur de la Commission Paritaire Locale.

Délibération du Conseil communal du 18 février 2019 désignant les six membres du pouvoir organisateur communal de la Commission Paritaire Locale.

Nombre de réunions en 2022 : 3

#### 4.1.1. Composition

<b>Autorités communales (Conseil communal du 18.02.2019)</b>	
Isabelle DESERF, Echevine-Présidente	
Carole GHIOT, Bourgmestre	
Monique LEMAIRE-NOEL, Conseillère communale	
Anne-Marie VANCASTER, Conseillère communale	
François SMETS, Conseiller communal	
Mary van OVERBEKE, Conseillère communale	
<b>Direction d'école</b>	
Madame Véronique PEE	
<b>Organisations syndicales</b>	
S.L.F.P.	Fabian DIELS
	Christel HAENEN
	Christine PAUWELS
C.G.S.P.	Monique SIMON
	Jean-Yves THIBAUT
	Céline DE VOS
C.S.C.-Enseignement	Emilie HANSENNE
	Bénédicte ZICOT

## 4.2. Conseil de Participation

Nombre de réunions en 2022 : 1

### 4.2.1. Composition

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
<b>Membres de droit</b>	
Isabelle DESERF, Echevine-Présidente	Carole GHIOT, Présidente
Lionel ROUGET, Echevin	Benjamin GOES, Echevin
Véronique PEE, Directrice d'école	
<b>Membres élus représentants du personnel enseignant</b>	
Rebecca KEYMER	Audrey BECQUEVORT
Laura DALCQ	Joan DRAYE
Wivine STIENLET	
<b>Membres élus représentants des parents</b>	
Arkady D'ARIAN	Elise CLAUS
A pourvoir	A pourvoir
A pourvoir	A pourvoir
<b>Représentants de l'Environnement social</b>	
Catherine WAYS, Directrice générale du CPAS	Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente du CPAS
<b>Représentants de l'Environnement culturel</b>	
Marie-Odile DUPUIS, Directrice artistique du Théâtre des 4 Mains	Benoit de LEU, Directeur artistique du Théâtre des 4 Mains
Aurélien HENNEBEL, membre du Centre Culturel de Beauvechain	Virginie JANSSENS, membre du Culturel de Beauvechain

## 4.3. Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité - C.C.A.T.M.

### 4.3.1. Composition

<b>Présidence</b>		
MAUEN	Olivier	Président de la CCATM
<b>Représentants quart communal</b>		
<b>Majorité</b>		
NASSIRI	Moustapha	Conseiller communal / Effectif
WIAUX	Brigitte	Echevine / Suppléante

<b>Minorité</b>		
SCHAYES	Marie-Thérèse	Membre CCATM / Effectif
SPIRLET	Michel	Membre CCATM / Suppléant
<b>Membres hors quart communal</b>		
MOULAERT	Christine	Membre CCATM / Effectif
PERENECEHELE	Claudio	Membre CCATM / Suppléant
WYNANTS	Marc-Antoine	Membre CCATM / Suppléant
HERGOT	Yves	Membre CCATM / Effectif
UYTTERS	Christian	Membre CCATM / Suppléant
MICHAUX	Grégoire	Membre CCATM / Suppléant
SCHREUER	Bernard	Membre CCATM / Effectif
MOUREAU	Jean-Christophe	Membre CCATM / Suppléant
CLOOS	Didier	Membre CCATM / Suppléant
ROSSITTO	Sébastien	Membre CCATM / Suppléant
GODEFROID	Mireille	Membre CCATM / Effectif
TITS	André	Membre CCATM / Suppléant
RIGAUX	José	Membre CCATM / Suppléant
LECLUSE	Jean-Luc	Membre CCATM / Suppléant
<del>GROSJEAN</del>	Cyril	Membre CCATM / Effectif (inscrit au registre de la population de la commune de Chaumont-Gistoux le 26 février 2022)
TYLLEMAN	Christian	Membre CCATM / Effectif (en remplacement de Cyril GROSJEAN)
HEYNEMAN	Frédéric	Membre CCATM / Suppléant
BABUT DU MARES	Yves	Membre CCATM / Suppléant
BOESMANS	Eric	Membre CCATM / Effectif
SERVAYE	Nadia	Membre CCATM / Suppléant
VANCASTER	Julien	Membre CCATM / Suppléant

NANNETTI	Jean-Marie	Membre CCATM / Suppléant
<b>Membres de droit avec voix consultative</b>		
GHIOT	Carole	Bourgmestre
ROUGET	Lionel	Echevin
HAY	Myriam	Chef des Services Techniques

#### 4.3.2. Réunions

- le 20 avril 2021

- le 29 mars 2022

- le 11 mai 2021

- le 29 septembre 2022

### 4.4. Commission Locale de Développement rural

#### 4.4.1. Composition

<b>Présidence</b>		
WIAUX	Brigitte	Echevine
<b>Représentants du Conseil communal</b>		
<b>Majorité</b>		
GHIOT	Carole	Bourgmestre / Effectif
DESERF	Isabelle	Echevine / Suppléante
NASSIRI	Moustapha	Conseiller communal / Effectif
GOES	Benjamin	Echevin / Suppléant
ROUGET	Lionel	Echevin / Effectif
SHELLEKENS	Evelyne	Conseillère communale / Suppléant
LEMAIRE	Monique	Présidente du CPAS / Effectif
GILSON	Freddy	Conseiller communal / Suppléant
<b>Minorité</b>		
SNAPS	Claude	Conseiller communal / Effectif



VAN OVERBEKE	Mary	Conseillère communale / Suppléant
<b>Membres hors quart communal</b>		
<b><i>Beauvechain centre</i></b>		
ROUGET	Stéphane	Membre CLDR / Effectif
DU BOIS DE VROYLANDE	Marie-Claire	Membre CLDR / Effectif
MACAU	Jules	Membre CLDR / Effectif
<b><i>La Bruyère</i></b>		
HANSET	Roland	Membre CLDR / Effectif
FRIX	Caroline	Membre CLDR / Effectif
<b><i>L'Ecluse</i></b>		
KELEMAN	Freddy	Membre CLDR / Effectif
<b><i>Hamme-Mille</i></b>		
CHERPION	Viviane	Membre CLDR / Effectif
CUVELIER	Léon	Membre CLDR / Suppléant
PROGNEAUX	Delphine	Membre CLDR / Effectif
AGUILAR CORNEJO	Nancy	Membre CLDR / Suppléant
LECLUSE-LAHAYE	Chantale	Conseillère CPAS / Effectif
VANDER BRACHT	Thomas	Membre CLDR / Effectif
<b><i>Mille</i></b>		
DE LICHTERVELDE	Antoinette	Membre CLDR / Effectif
<b><i>Nodebais</i></b>		
RUELLE	Laurence	Membre CLDR / Effectif
SULON	Jean-Pierre	Membre CLDR / Effectif
<b><i>Tourinnes-la-Grosse</i></b>		
BREL	Jonathan	Membre CLDR / Effectif
HENNEBEL	Serge	Membre CLDR / Effectif

TAYMANS	Julien	Membre CLDR / Effectif
---------	--------	------------------------

#### 4.4.2. Réunions

Dates des réunions durant l'année écoulée	Type de réunion	Nombre de personnes présentes
12/10/21	CLDR – Visite de terrain	8 participants
10/03/22	CLDR – séance plénière	14 participants
30/06/22 – 01/07/22	CLDR – séances plénières (présentiel) / (virtuel)	10 participants / 4 participants
15/06/22	Réunion commune entre la CLDR et la CCATM à propos du Schéma de Cohésion Territoriale de la Croix de Hesbaye SCOTCH	26 participants
20/09/22	Réunion commune entre la CLDR et la CCATM Résultats de l'analyse multicritère des petites voiries communale (Tous à Pieds)	17 participants

#### 4.5. Commission Communale de l'Accueil

La Commission Communale de l'Accueil est un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination en ce qui concerne l'accueil des enfants de 2.5 à 12 ans durant leur Temps Libre. Selon les prescrits de l'ONE, cette Commission est composée de membres de différentes composantes et suite aux élections communales d'octobre 2018, la Commission Communale de l'Accueil a dû être renouvelée.

Composition de la CCA 2019-2024 :

##### Composante n°1 - les représentant(e)s du conseil communal :

<i>Membre du Collège ou membre du Conseil communal désigné par le Collège communal :</i>	
Effectif : Isabelle DESERF, Echevine de l'enseignement, l'Enfance, la Jeunesse et le Bien-Être	Suppléant : Benjamin GOES, Echevin de la Culture, l'Associatif, l'Economie, les Transitions numérique et énergétique
<i>Représentant(e)s désigné(e)s par les conseillers communaux :</i>	
Effectifs : Anne-Marie VANCASTER, Présidente du Conseil Mary VAN OVERBEKE, Conseillère communale	Suppléants : Monique LEMAIRE-NOËL, Conseillère communale Antoine DAL, Conseiller communal

**Composante n°2 - les représentant(e)s des établissements scolaires, organisés, ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :**

<i>Organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de <u>l'enseignement officiel subventionné</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :</i>	
Effectif : Véronique PEE, Directrice de l'école communale	Suppléant : Alain RIGUELLE, instituteur, école communale
<i>Organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de <u>l'enseignement libre subventionné de caractère confessionnel</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :</i>	
Effectif : Oriane RENAULT, Directrice école Caritas	Suppléant : Françoise PLOUVIER, Directrice école Saint Charles
<i>Organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de <u>l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :</i>	
Effectif : Bernard KEMPINAIRE, Directeur de l'école fondamentale de la Communauté française	Suppléant : Maryse RENIER, employée école fondamentale de la Communauté française

**Composante n°3 - les représentant(e)s des personnes confiant leurs enfants :**

<b><i>a) les associations de parents représentées aux Conseils de participation des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française qui dispensent un enseignement fondamental sur le territoire de la commune :</i></b>	
un(e) représentant(e) d'association de parents de <u>l'enseignement officiel subventionné</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :	
Effectif : Robin FROONINCKX, Président AP école communale implantation de La Bruyère	Suppléant : Laetitia COCQUYT, membre de l'AP de La Bruyère
un(e) représentant(e) d'association de parents de <u>l'enseignement libre subventionné de caractère confessionnel</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :	
Effectif : Julie HUBERMONT, présidente AP école Caritas	Suppléant : Alexandra VOET, membre AP école Caritas
un(e) représentant(e) d'association de parents de <u>l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :	
Effectif : Sophie VERMEIREN, co-présidente AP école fondamentale autonome de la Communauté française	Suppléant : Frédéric HEYNEMAN, co-président AP école fondamentale autonome de la Communauté française

**Composante n°4 - les représentant(e)s des opérateurs de l'accueil œuvrant sur le territoire de la commune qui se sont déclarés à l'O.N.E.** sauf si ces opérateurs sont déjà présents au titre de représentants des établissements scolaires, organisés, ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :

Effectifs : Céline DEDECKER, ISBW Bruno VANDERCAPPEL, Educ&Sport Grégory DELONGUEVILLE, Promosport	Suppléants : Mathilde PETIT, ISBW Maïté GODEAU, Educ&Sport Coralie TOURNEMENNE, Promosport
---	---

**Composante n°5 - les représentant(e)s des services, associations ou institutions qui sont agréés, reconnus ou affiliés à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu des dispositions décrétales ou réglementaires de la Communauté française autres que celles du décret ONE.**

Effectifs : Bernard TAMIGNEAU, Judo Club TORI Magali BLOCK, Mes Petits Papiers Naïla CHIBOUB, Little Kids	Suppléants : Evelyne SCHELLEKENS, Evi'Dance Béatrice PAQUET, SC Beauvechain Jean-Pierre BRIKE, SC Beauvechain
--	--

Nombre de réunions en 2022 : 2.

#### 4.6. Conseil Consultatif Communal des Aînés

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) a été mis en place en septembre 2019.

**Réunions en 2022 :**

20 avril – 23 mai – 23 juin – 22 septembre

BLADT	Marie-Paule	Présidente
CLERENS	Mark	Membre effectif
DANSE	Etienne	Membre effectif
DECL EVE	Béatrice	Membre effectif
EV RARD	Raymond	Membre effectif
FR IX	Claude	Membre effectif
HENRY/GOES	Lucette	Membre effectif
VANDERWEGEN	Marcelle	Membre effectif
JACQUET de HAVESKERCKE Secrétaire	Sylviane	Membre effectif
VANDENBERGH	Laurent	Membre effectif

NINANNE Vice-Présidente Référente GAL	Pascale	Membre effectif
DECOCK-VINCENT	Françoise	Membre effectif
MANDY	Marie-Paule	Membre effectif
VAN REYN, veuve de BOUW	Jacqueline	Membre effectif
FIEVE	Nathalie	Membre suppléant
BIQUET	François	Membre suppléant
DECOSTER	Martial	Membre suppléant

#### 4.7. Commissions agricole communale de constat de dégâts aux cultures

Collège communal du 18 décembre 2018

Représentants de la Bourgmestre	Experts-agriculteurs ou experts en matière agricole ou horticole désignés par l'Ingénieur agronome de la DGARNE (SPW)	Experts-agriculteurs désignés par le collège communal
Brigitte WIAUX Echevine de l'agriculture	Eric FRIX	Marc STRUELENS
Christophe SNAPPE	Joseph VANCASTER	<b>Suppléants:</b> Guido VERMEULEN Jean-Pierre VANDERWEGEN Eric BOESMANS Luc STROO

## 5. POPULATION - ETAT CIVIL

Responsable du service : Mélanie Logist – 010 86 83 19 – [etatscivil@beauvechain.be](mailto:etatscivil@beauvechain.be)

Agents administratifs :

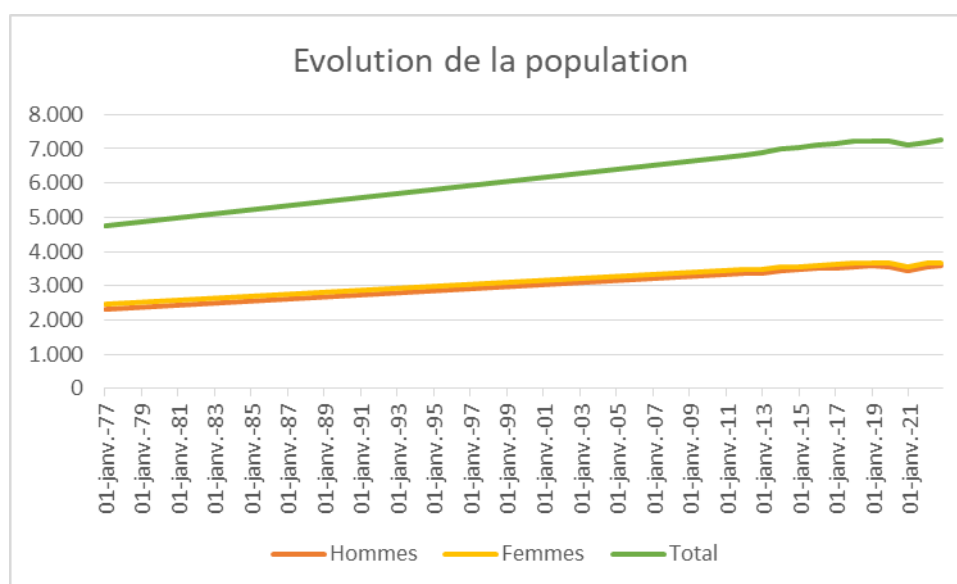
Virginie Vander Schueren – 010 86 83 00 – [accueil@beauvechain.be](mailto:accueil@beauvechain.be)

Sabine Viandier – 010 86 83 07 – [population@beauvechain.be](mailto:population@beauvechain.be)

### 5.1. Aperçu statistique

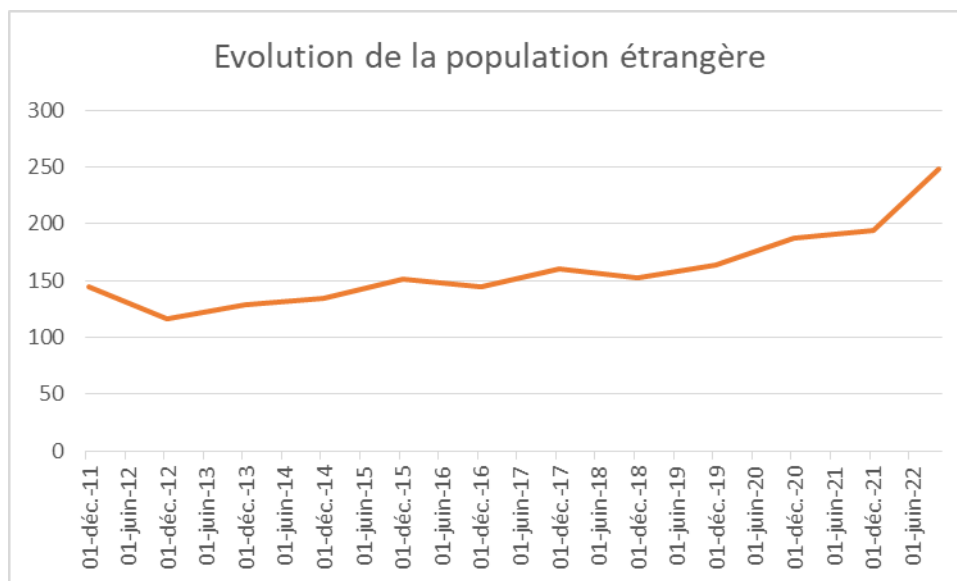
#### 5.1.1. Population

Population totale au 31 octobre 2022 : 7248 citoyens dont 3575 hommes et 3673 femmes.  
Ci-dessous, évolution de la population depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1977.



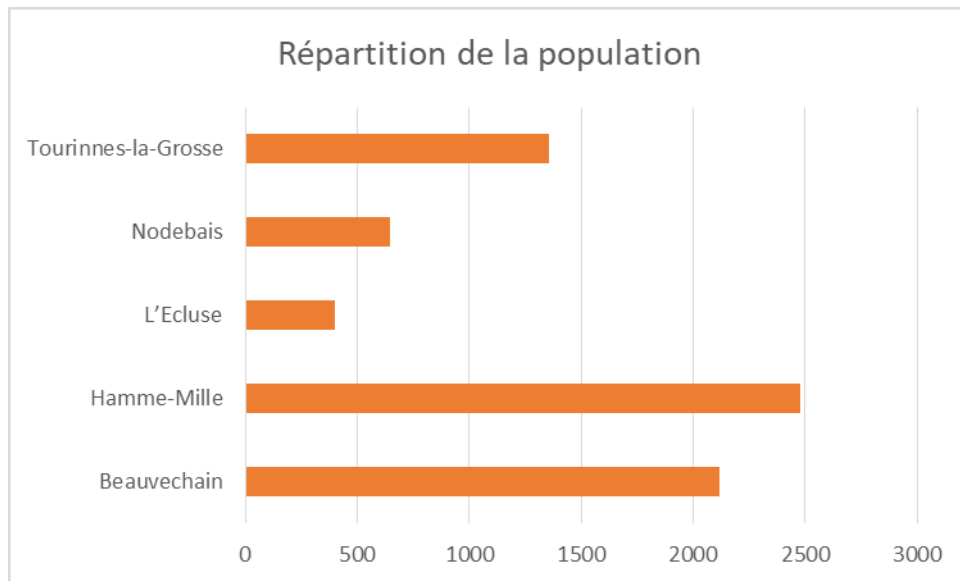
	Hommes	Femmes	Total	Densité par Km2
01 janvier 1977	2.301	2.451	4.752	123
31 décembre 2011	3.353	3.473	6.826	177
31 décembre 2012	3.378	3.490	6.868	178
31 décembre 2013	3441	3550	6991	181
31 décembre 2014	3474	3557	7031	182
31 décembre 2015	3512	3603	7115	184
31 décembre 2016	3526	3626	7152	185
31 décembre 2017	3564	3656	7220	187
31 décembre 2018	3584	3657	7241	187
31 décembre 2019	3568	3669	7237	187
31 décembre 2020	3446	3546	7102	187
31 décembre 2021	3538	3648	7174	187
31 octobre 2022	3575	3673	7248	187,3

Population étrangère au 31 octobre 2022 : 248



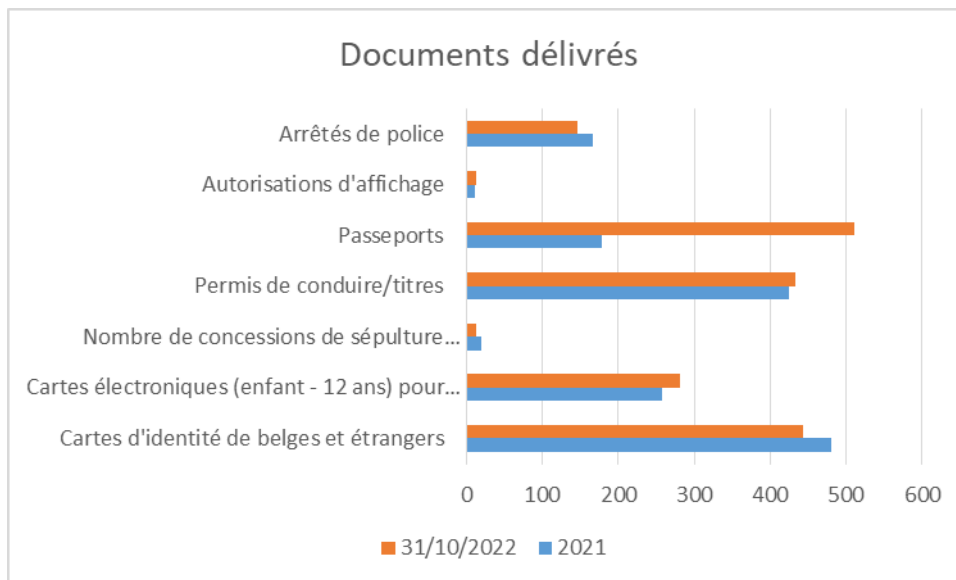
Etrangers	Total
31 décembre 2011	145
31 décembre 2012	117
31 décembre 2013	129
31 décembre 2014	135
31 décembre 2015	151
31 décembre 2016	145
31 décembre 2017	160
31 décembre 2018	153
31 décembre 2019	164
31 décembre 2020	187
31 décembre 2021	194
31 octobre 2022	248

Répartition de la population par section (sans la population étrangère) :



Section	Total
Beauvechain	2116
Hamme-Mille	2480
L'Ecluse	403
Nodebais	646
Tourinnes-la-Grosse	1355

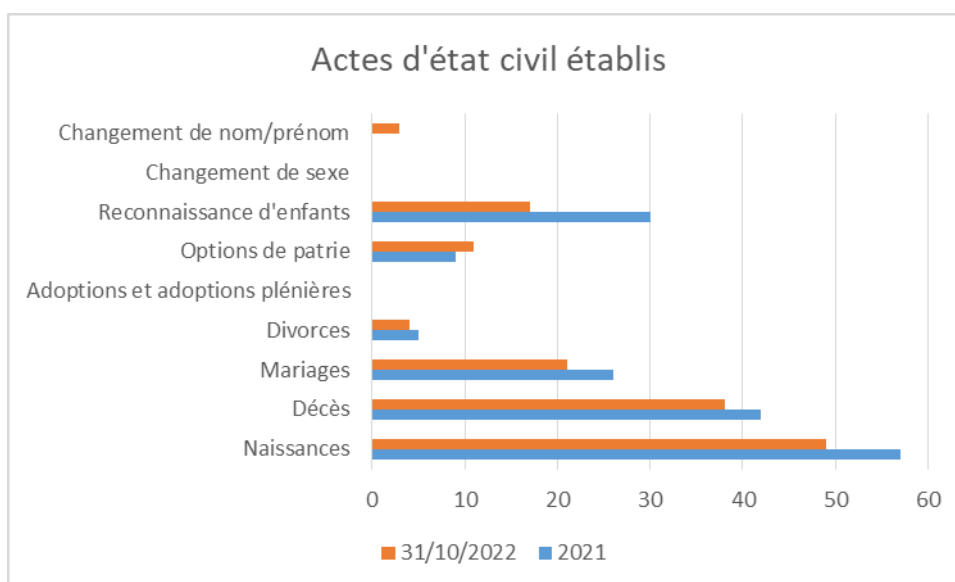
### 5.1.2. Documents délivrés





	2021	31/10/2022
Cartes d'identité de belges et étrangers	481	444
Cartes électroniques (enfant - 12 ans) pour voyage à l'étranger	258	281
Nombre de concessions de sépulture accordées	19	13
Permis de conduire/titres	425	433
Passeports	178	511
Autorisations d'affichage	11	12
Arrêtés de police	167	146

## 5.2. Etat civil



	2021	31/10/2022
Naissances	57	49
Décès	42	38
Mariages	26	21
Divorces	5	4
Adoptions et adoptions plénières	0	0
Options de patrie	9	11
Reconnaissance d'enfants	30	17
Changement de sexe	0	0
Changement de nom/prénom	0	3

### 5.3. Jubilaires

	2020	2021	2022
Noces de platine (70 ans)	-	2	-
Noces de brillant (65 ans)	2	3	4
Noces de diamant (60 ans)	8	3	10
Noces d'or (50 ans)	18	23	19

En raison de la crise sanitaire, les jubilaires 2020 et 2021 n'avaient pas pu être fêtés. Le 25 septembre 2022, la cérémonie des jubilaires s'est tenue au Vert Galant, réunissant les couples des trois dernières années. Au total, 43 couples étaient présents et ont été mis à l'honneur.

### 5.4. Primes communales de naissance

Règlement adopté par le Conseil communal du 25.03.2019.	2021	31/10/2022
Montant total	2.100,00	1.500,00

### 5.5. Corps Electoral

Révision de la liste électorale au 1<sup>er</sup> août 2018 pour les élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 : 5.399 électeurs.

- Electeurs belges : 5.286
- Electeurs étrangers membres de l'Union Européenne : 101
- Electeurs étrangers non membres de l'Union Européenne : 12

### 5.6. Jurés d'assises

La révision de la liste des jurés d'assises a eu lieu en 2021.

Nombre d'inscrits en 2001 : 53  
Nombre d'inscrits en 2005 : 45  
Nombre d'inscrits en 2009 : 40  
Nombre d'inscrits en 2013 : 54  
Nombre d'inscrits en 2017 : 46  
Nombre d'inscrits en 2021 : 54

## 5.7. Cimetières

	2021	31/10/2022
Nombre de concessions de sépulture octroyées	17	9
Montant total des redevances relatives aux concessions octroyées	8.125,00 €	3.800,00 €
Montant total des redevances relatives aux inhumations ou aux dispersions	350 €	200 €

Le 31 mai 2021, le Conseil communal a adopté un nouveau règlement d'administration intérieure sur les funérailles et sépultures dans les cimetières.

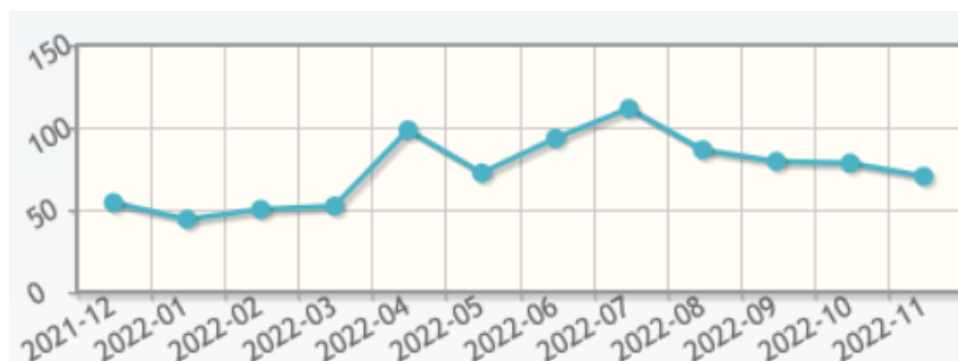
Le 14 juin 2021, un règlement-redevance fixant le tarif des concessions de sépulture, la mise à disposition de caveaux, cavurnes et columbarium dans les cimetières communaux ainsi et un règlement-taxe sur les demandes d'inhumations, dispersions de cendres et mises en columbarium ont été adoptés en séance du Conseil communal. Ils portent sur les exercices 2021 à 2025.

## 5.8. E-Services

En février 2021, un nouvel e-guichet a été mis en ligne sur le site internet de la Commune. Entre le 15 novembre 2021 et le 20 novembre 2022, 913 demandes en ligne ont été envoyées au service Population/Etat civil :

Population : 801 demandes de certificat → Les documents les plus demandés : composition de ménage (353), extrait de casier judiciaire (292) et certificat de résidence (141).

Etat civil : 90 demandes d'actes d'état civil → Les documents les plus demandés : acte de naissance (68), acte de mariage (17).



## 6. SERVICES COMMUNAUX

Service du personnel – Lionel Vanderweyden, agent administratif – 010 86 83 11 –  
personnel@beauvechain.be

### 6.1. Cadre (composition de l'effectif)

	2021	31/10/2022
Employés	46	44
Ouvriers	30	35
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>79</b>
<b>Définitifs</b>		
Définitifs	12	10
<b>Personnel contractuel subventionné</b>		
Personnel contractuel	22	26
<b>Temps plein</b>		
Temps plein	46	44
<b>Temps partiel</b>		
Temps partiel	30	35
<b>Hommes</b>		
Hommes	32	36
<b>Femmes</b>		
Femmes	44	43

### 6.2. Mouvements

<b>Départs</b>		
Myriam HAY	Cheffe des services techniques A2 – temps plein	Démission pour admission à la pension de retraite au 1 <sup>er</sup> mai 2022
Vincent D'HEUR	Ouvrier statutaire D3 – temps plein	Démission pour admission à la pension de retraite au 1 <sup>er</sup> mai 2022
Daniel GOSSIAUX	Surveillant des travaux D8 – temps plein	Rupture de commun accord pour admission à la pension de retraite au 1 <sup>er</sup> mai 2022
Alexandre HEMELEERS	Ouvrier APE E2 – temps plein	Licenciement avec effet immédiat au 08 novembre 2021 (absence injustifiée désorganisant le service)
Véronique VAN SANTE	Technicienne de surface E2 – mi-temps	Entrée en service le 07 juillet 2021 et fin le 06 janvier 2022 (contrat à

		durée déterminée)
	Accueillante extrascolaire D4 – 6h/semaine	Entrée en service le 10 février 2022 et fin le 30 juin 2022 (contrat à durée déterminée)
	Ouvrière polyvalente E2 – 8h/semaine	Entrée en service le 10 février 2022 et fin le 30 juin 2022 (contrat à durée déterminée)
	Technicienne de surface APE E2 – 21h/semaine	Entrée en service le 22 août 2022 et fin le 28 octobre 2022 (remplacement d'Isabelle LAMER en congé de maladie)
Delphine DEVESTER	Technicienne de surface E2 – 26h/semaine	Entré en service le 1 <sup>er</sup> septembre 2021 et fin le 03 février 2022 (remplacement de Tamara RENTMEESTERS en congé de maternité)
Tessy MAET	Chargée de communication B1 – temps plein	Entrée en service le 11 octobre 2021 et fin le 11 février 2022 (remplacement de Stéphanie JACQUES en congé de maternité)
Grégory PICCARELLE	Ouvrier APE E2 – temps plein	Entré en service le 06 octobre 2021 et fin le 31 mars 2022 (contrat à durée déterminée)
Katy FASOEL	Accueillante extrascolaire APE D4 – mi-temps	Entrée en service le 13 décembre 2021 et fin le 24 décembre 2021 (remplacement de Katty FOURNIRET en congé de maladie)
	Assistante à l'institutrice maternelle D4 – mi-temps	Entrée en service le 1 <sup>er</sup> décembre 2021 et fin le 03 décembre 2021 (remplacement de Céline MOLITOR licenciée)
	Accueillante extrascolaire APE D4 – mi-temps	Entrée en service le 25 novembre 2021 et fin le 10 décembre 2021 (remplacement de Katty FOURNIRET en congé de

		maladie)
	Accueillante extrascolaire APE D4 – mi-temps	Entrée en service le 20 janvier 2022 et fin le 21 janvier 2022 (remplacement de Katty FOURNIRET en congé de maladie)
Ansam RAMZI	Technicienne de surface E2 – mi-temps	Entrée en service le 14 décembre 2021 et fin le 31 décembre 2021 (remplacement de Marie-Christine SZABO en congé de maladie)
Orianne DRAYE	Puéricultrice APE D2 – temps plein	Entrée en service le 15 novembre 2021 et fin le 23 décembre 2021 (contrat à durée à déterminée)
Chantale MERCKX	Accueillante extrascolaire D4 - 12h/semaine	Entrée en service le 10 janvier 2022 et fin le 09 février 2022 (contrat à durée déterminée)
	Accueillante extrascolaire D4 – 5h/semaine	Entrée en service le 10 février 2022 et fin le 30 juin 2022 (contrat à durée déterminée)
	Accueillante extrascolaire D4 – 20h/semaine	Entrée en service le 14 février 2022 jusqu'au 31 août 2022 (remplacement d'Aurélié PEIGNOIS en interruption de carrière complète)
Jessica HERZET	Puéricultrice APE D2 – temps plein	Entrée en service le 19 janvier 2022 et fin le 20 janvier 2022 (remplacement de Jenna GOOSSENS en congé de maladie)
Lisa CRABBE	Puéricultrice APE D2 – temps plein	Entrée en service le 05 octobre 2022 et fin le 14 octobre 2022 (remplacement de Chantal DE WOLF en congé de maladie)
<b>Entrées en fonction</b>		
Stéphanie GALVAN	Directrice des services techniques A1 – temps plein	Prolongation du contrat pour une durée

		indéterminée au 1 <sup>er</sup> janvier 2022
Jérôme DEGUELDRE	Ouvrier APE E2 – temps plein	Entré en service le 10 janvier 2022 pour une durée déterminée de 6 mois. Prolongation du contrat pour une durée indéterminée à partir du 10 juillet 2022

Naim HOXHAI	Technicien de surface E2 – mi-temps	Entré en service le 07 janvier 2022 pour une durée déterminée de 6 mois. Prolongation du contrat pour une durée indéterminée au 07 juillet 2022
Mélanie CARPENTIER	Agent administratif au service Urbanisme B1 – temps plein	Entrée en service le 14 février 2022 pour une durée déterminée de 6 mois. Prolongation du contrat pour une durée indéterminée au 14 août 2022
Michael STEINER	Ouvrier dans un contrat d'adaptation professionnelle – mi-temps	Entré en service le 1 <sup>er</sup> décembre 2021 pour une durée déterminée d'un an
Tessy MAET	Gardiennne de la paix- constatateur – temps plein	Entrée en service le 21 février 2022 pour une durée déterminée de 6 mois. Prolongation du contrat pour une durée indéterminée au 21 août 2022
Péroline MARECHAL	Agent constatateur des infractions environnementales - mi-temps et conseillère en mobilité – mi-temps	Entrée en service le 1 <sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée déterminée de 6 mois. Prolongation du contrat pour une durée indéterminée au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
Chantale MERCKX	Accueillante extrascolaire D4 – 20h/semaine	Entrée en service le 1 <sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'au 31 août 2023 (remplacement

		d'Aurélie PEIGNOIS en interruption de carrière complète)
	Accueillante extrascolaire D4 – 5h/semaine	Entrée en service le 29 août 2022 et fin le 07 juillet 2023 (contrat à durée déterminée)
Véronique VAN SANTE	Ouvrière polyvalente E2 – 8h/semaine	Entrée en service le 29 août 2022 et fin le 07 juillet 2023 (contrat à durée déterminée)
Sylvie DEGIMBE	Cheffe de projet pour le Plan de Cohésion sociale à mi-temps et pour le sport ¼ temps	Entrée en service le 1 <sup>er</sup> avril 2022 pour une durée déterminée de 6 mois. Prolongation pour une durée indéterminée au 1 <sup>er</sup> octobre 2022
Estelle MOUREAU	Agent administratif A1 Bouclier Bleu – mi-temps	Entrée en service le 11 avril 2022 pour une durée déterminée de 4 mois. Prolongation pour une durée déterminée de 4 mois à partir du 11 août 2022
Christian GASSIAUX	Ouvrier APE E2 – temps plein	Entré en service le 11 avril 2022 jusqu'au retour de congé de maladie d'Eric D'ARRAS.
Vincent COPPENS	Ouvrier APE D2 – temps plein	Entré en service le 04 mai 2022 pour une durée déterminée de 6 mois.
Xavier SIMONS	Coordinateur POLLEC B1 – mi-temps	Entré en service le 16 mai 2022 pour une durée déterminée de deux ans
Jordan LARTILLIER	Ouvrier APE E2	Entré en service le 11 mai 2022 pour une durée déterminée de 3 mois. Prolongation pour une durée déterminée de 3 mois le 11 août 2022.
Georgia PARGAS	Accueillante extrascolaire D4 – 6h/semaine	Entrée en service le 29 août 2022 jusqu'au 23 décembre 2022
Jérémy HEUSE	Ouvrier D2 – temps plein	Entré en service le 26



		septembre 2022 pour une durée déterminée de 6 mois
Cindy MANCUSO	Technicienne de surface E2 – 25h/semaine	Entrée en service le 04 octobre 2022 jusqu'au retour de congé de maladie de Virginie NYS
Véronique VAN SANTE	Technicienne de surface E2 – 19h/semaine	Entrée en service le 31 octobre 2022 jusqu'au retour de congé de maladie de Tamara RENTMEESTERS
<b><i>Evolutions de carrière</i></b>		
Virginie VAN DER SCHUEREN	Agent administratif au service Population & Etat civil – 4/5 <sup>e</sup> temps	Passage de l'échelle D4 à l'échelle D5 au 1 <sup>er</sup> février 2022
Adrien HUARD	Agent administratif au service Enseignement	Passage de l'échelle D4 à l'échelle D5 au 1 <sup>er</sup> mars 2022
Chantal WERY	Animatrice à l'Espace d'accueil communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du temps de travail 7h/semaine du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 juin 2022 – prolongation du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 septembre 2022</li> <li>- Augmentation du temps de travail 4h/semaine du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 décembre 2022</li> </ul>
Rose-Marie MARTEAU	Puéricultrice APE D3 – 4/5 <sup>e</sup> temps	Passage de l'échelle D2 à l'échelle D3 au 1 <sup>er</sup> août 2022
<b><i>Divers</i></b>		
Isabelle LAMER	Technicienne de surface APE E2 – 27h/semaine	Augmentation du temps de travail 4h/semaine à partir du 10 février 2022
Mathieu GASPART	Responsable du service Travaux D7 – temps plein	Désignation au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 avec octroi d'une allocation pour fonction supérieure pour une durée de 6 mois – prolongation de 6 mois au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
Caroline LIZIN	Agent administratif au service Urbanisme B1 – temps plein	Réduction du temps de travail de temps plein à 3/5 <sup>e</sup> temps du 17 février 2022 au 11 mars 2022
		Interruption de carrière à

		1/5 <sup>e</sup> temps dans le cadre d'un congé parental pour une durée de 10 mois à partir du 16 août 2022.
Walter LADRIERE	Ouvrier E2 – temps plein	Augmentation du temps de travail d'un mi-temps à un temps plein à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2022
Jean-François KINART	Ouvrier APE E2 – temps plein	Interruption de carrière à 1/5 <sup>e</sup> temps dans le cadre d'un congé parental pour une durée de 10 mois à partir du 18 avril 2022.
Delphine VANDER BORGHT	Directrice générale	Interruption de carrière à 1/5 <sup>e</sup> temps à partir du 7 janvier 2022 pour une durée de 3 mois – prolongation pour 3 mois les 7 avril 2022, 07 juillet 2022 et 07 octobre 2022
Thierry ALA	Conseiller en Energie – temps plein	Interruption de carrière à mi-temps à partir du 1 <sup>er</sup> juin 2022 pour une durée de 3 mois. Prolongation pour 3 mois le 1 <sup>er</sup> septembre 2022
Aurélie PEIGNOIS	Accueillante extrascolaire APE – 20h/semaine	Interruption de carrière complète du 1 <sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022. Prolongation pour une durée d'un an à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2022.

### 6.3. Formations

	2021	31/10/2022
Ouvriers	45,00 €	3.492,00 €
Employés	7.387,19 €	11.160,04 €
Crèche	1.025,60 €	1.079,47 €

## 6.4. Comité de Négociation Syndicale

<b>Représentants des organisations syndicales</b>	
C.G.S.P.	Julien MICHAUX, délégué effectif
C.S.C. services publics	Xavier LORENT, secrétaire régional
S.L.F.P.	Bertrand HENRY, mandataire permanent
<b>Représentants de l'autorité</b>	
Président	Carole GHIOT, Bourgmestre
Vice-Président	Monique LEMAIRE, Présidente du CPAS
Membres	Brigitte WIAUX, 1 <sup>ère</sup> Echevine
	Lionel ROUGET, Echevin
	Eric EVRARD, Conseiller du CPAS
	Chantale LECLUSE, Conseillère du CPAS
Secrétaire technicien	Delphine VANDER BORGHT, Directrice générale
Technicien	Catherine WAYS, Directrice générale du CPAS

## 7. ACCUEIL TEMPS LIBRE

*Coordinatrice ATL : Jennifer van Bochove – 010 86 83 17 – extrascolaire@beauvechain.be*

Le décret Accueil Temps Libre confie aux communes qui signent une convention avec l'ONE, la mission de coordonner l'offre d'accueil des enfants de 2.5 à 12 ans sur son territoire durant le temps que l'enfant passe en dehors du temps scolaire et du temps familial c'est-à-dire avant et après l'école, les mercredis après-midi, durant les week-ends et les congés scolaires.

### 7.1. Coordination ATL (Accueil Temps Libre)

En 2010, la Commune de Beauvechain et L'ONE ont signé une convention qui précise les droits et obligations de chacune des parties concernant cette coordination, et plus particulièrement à l'égard du coordinateur ATL. Le 14 octobre 2013, entrée en fonction de Madame Annabelle Dumont. Délibération du Collège communal du 22 décembre 2020 engageant Madame Jennifer van Bochove en qualité de coordinatrice des politiques « temps libres, enfance, jeunesse et sports », B1 sous contrat à temps plein à durée déterminée de 6 mois, suivi d'un contrat à durée indéterminée depuis le 3 juillet 2021.

Subsides perçus de l'ONE pour cette coordination :

Période	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022
Subvention	25.808,00 €	26.546,00 €

## 7.2. Convention entre la commune de Beauvechain et l'ISBW

### Convention de collaboration ISBW - Exercice 2022

Délibération du Conseil communal du 31 janvier 2022, décidant d'approuver la convention de collaboration établie entre l'Intercommunale Sociale du Brabant Wallon (I.S.B.W.) et la Commune de Beauvechain pour l'exercice 2021 ayant pour objectif l'accueil extrascolaire dans les deux implantations de l'école communale de Beauvechain (Tourinnes-la-Grosse et La Bruyère) des enfants de 2,5 ans jusqu'à la fin de leur scolarité dans l'enseignement fondamental durant l'année scolaire (en dehors des heures scolaires) et durant les périodes de vacances (carnaval, printemps, 3 semaines en été, automne et hiver).

### Participation financière de la Commune :

2020 : 50314,88 euros

2021 : 46862,18 euros

2022 : 49116,85 euros

## 7.3. Etat des lieux et programme CLE 2021-2025

Un programme CLE c'est quoi ?

Un programme CLE – coordination locale pour l'enfance – est un programme coordonné de l'accueil de l'enfance, mis en œuvre sous l'égide de la commune, concerté au niveau local. Il vise le développement des initiatives existantes et, en fonction des moyens, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent les besoins révélés par **l'état des lieux**.

Il doit obtenir l'agrément de l'ONE.

Les activités du programme CLE concernent tous les enfants de 2,5 à 12 ans accueillis dans le cadre de leur temps libre, avec une priorité tant pour les enfants domiciliés sur Beauvechain que pour ceux qui fréquentent un établissement scolaire établi sur la commune.

Le programme CLE couvre, en fonction des besoins, une ou plusieurs des périodes suivantes :

- le temps avant et après l'école
- le mercredi après-midi
- le week-end
- les congés scolaires

Un programme CLE est élaboré pour une période de 5 ans.

Le programme CLE 2016-2020 de Beauvechain était valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le processus de renouvellement du programme CLE a donc été relancé, en commençant par l'état des lieux de l'offre d'accueil sur l'entité, à confronter à l'analyse des besoins des différentes parties prenantes.

### **7.3.1. Résumé de la manière dont l'état des lieux 2020 a été réalisé**

La coordinatrice ATL a créé des outils afin de récolter les avis des enfants, des familles et des responsables d'associations ou clubs à propos de l'offre d'accueil extrascolaire sur l'entité de

Beauvechain, et les a soumis aux membres de la CCA en séance du 20 janvier 2020, qui ont exprimé leurs remarques ou suggestions.

L'état des lieux a été réalisé sur base de ces questionnaires validés par la CCA et de rencontres :

- Les familles ont été consultées via le questionnaire Google Form qui leur a été envoyé par voie électronique avec la collaboration des directions des écoles, et qui était disponible sur le site internet de la commune pour les familles des enfants habitant Beauvechain mais scolarisés dans une autre commune.
- La coordinatrice ATL a rencontré les chefs de projet de chaque accueil extrascolaire de l'entité de Beauvechain, et ils ont été invités à répondre au questionnaire Google Form élaboré pour les opérateurs.
- La coordinatrice ATL s'est rendue dans toutes les écoles de l'entité (à l'exception de l'école maternelle Saint Charles où la rencontre a été annulée en raison du Covid-19, et n'a pas pu être reportée). Elle a procédé à des discussions de groupes avec les enfants et leur a également demandé de remplir le questionnaire construit à leur intention.
- L'ensemble des clubs sportifs et des associations qui proposent des activités pour les enfants de 2,5 à 12 ans ont été contactés (rencontres ou contacts par mail ou téléphone) et invités à exprimer leurs avis et besoins via le questionnaire Google Form créé pour eux.

L'état des lieux et l'analyse des besoins ont été présentés et approuvés en séance de CCA du 2 juin 2020.

Les objectifs prioritaires du programme CLE 2021-2025 ont été définis sur base des besoins identifiés lors de cet état des lieux.

### **7.3.2. Besoins des familles et objectifs prioritaires**

Qualité de l'information : bien que plus de 85% des parents soient satisfaits du contenu de l'information diffusée, l'analyse de leurs réponses au questionnaire montre qu'ils n'ont pas toujours l'information correcte sur l'offre d'accueil sur le territoire.

L'objectif est donc de faciliter l'accès des parents à l'information correcte en la centralisant sur un support informatique avec moteur de recherche performant (par période pour les vacances). L'idée serait que les clubs et associations puissent alimenter le contenu du support informatique, non seulement avec les informations concernant leurs stages de vacances d'été, mais aussi leurs activités durant l'année.

Dans un premier temps, nous allons maintenir la brochure des stages d'été, et créer une brochure des activités de l'année (en prémisses à l'outil internet décrit ci-dessus, à développer).

Infrastructures d'accueil : les parents relèvent, dans plusieurs lieux d'accueil, des soucis de propreté (déchets, mégots), de salubrité (hygiène des sanitaires) et d'aménagement (parking, bruit). L'objectif serait d'identifier les opérateurs concernés et d'envisager avec eux des pistes de solutions concrètes.

Offre par tranche d'âge : les parents aimeraient toujours que l'offre d'activités et de stages soit plus diversifiée, mais ce manque de diversité est surtout évoqué (25%) pour les plus petits (2,5 – 5 ans). On pourrait essayer d'enrichir ou de diversifier l'offre pour cette tranche d'âge. Au niveau des horaires et périodes de stages durant les vacances d'été, les parents soulignent surtout le manque de choix les 2 dernières semaines d'août (pas de plaines). En effet, les plaines étant organisées dans les locaux de l'école communale, celles-ci se terminent généralement autour du 20 août afin de permettre un nettoyage en profondeur des bâtiments, d'organiser les éventuels petits travaux d'entretien, et de permettre aux enseignants de réinvestir leurs classes. Afin de satisfaire les familles, l'objectif serait d'examiner les possibilités que des plaines à tarif démocratique soient organisées durant toutes les semaines des vacances d'été, ou de proposer une autre alternative pour les deux dernières semaines d'août.

### 7.3.3. Besoins des enfants et objectifs prioritaires

Au cours des discussions menées avec les enfants, et à l'analyse de leurs réponses aux questionnaires, les thématiques qu'ils citent le plus souvent sont :

Un manque au niveau de l'offre d'accueil et d'activités : dans les accueils extrascolaires, les enfants aimeraient avoir davantage de variété dans les activités ou animations proposées : les animateurs proposent généralement du sport, mais les enfants aimeraient aussi qu'on leur propose des activités artistiques et créatives. Ils demandent également une diversification des jeux mis à leur disposition pour les périodes de jeux libres (poupées, voitures, barbies, kaplas, légos, etc).

La qualité des infrastructures : dans certains lieux, des aménagements sont souhaités par les enfants, avec notamment la création d'un espace de repos. Dans les lieux où cet espace existe déjà, les enfants aimeraient que le calme y soit plus respecté.

La qualité de l'encadrement : dans certains lieux d'accueil extrascolaire, les enfants souhaitent qu'un travail soit mis en place sur la notion de respect (entre enfants, entre enfants et adultes, et respect du matériel). Par exemple, les enfants préféreraient que les animateurs les obligent plus souvent à ranger correctement les jeux après leur utilisation, et que ce rangement soit réellement contrôlé par l'adulte car cela leur donnerait la garantie de trouver du matériel en ordre et en bon état la prochaine fois qu'ils voudraient y jouer. Et lorsque le matériel est vraiment défectueux, les enfants souhaiteraient généralement qu'il soit remplacé plus rapidement.

La question des goûters : dans certains lieux d'accueil extrascolaire, le goûter n'est pas organisé. Les parents savent qu'ils doivent le prévoir pour leur enfant mais cette situation est compliquée à gérer pour certains enfants. Il arrive que les parents oublient et que certains enfants n'aient rien à manger. Et même si les parents leur ont fourni une collation pour l'accueil extrascolaire, il arrive que certains enfants l'aient déjà mangée avant le moment d'accueil extrascolaire. Dans ces 2 cas de figure, l'enfant se retrouve sans possibilité de goûter, ce qui est surtout compliqué en voyant les copains manger.

### 7.3.4. Besoins des opérateurs et objectifs prioritaires

L'analyse des réponses aux questionnaires des opérateurs montre que les thématiques les plus souvent évoquées sont :

Les problèmes d'infrastructures d'accueil : plusieurs clubs et associations ne disposent pas de locaux. Certains n'en n'ont pas du tout, d'autres pas assez, d'autres encore doivent louer une salle qui met financièrement à mal leur activité. Plusieurs clubs et associations aimeraient aussi disposer d'un espace de stockage pour leur matériel.

Cette difficulté dépasse largement le cadre de l'accueil temps libre. Des solutions structurelles sont à l'étude entre la commune et les clubs et associations concernés.

Certains chefs de projets et responsables d'associations évoquent des difficultés de gestion des ressources humaines (turn-over parfois important dans les équipes, remplacements compliqués à organiser car personnel insuffisant, lourdeur des démarches administratives, etc.) et, en lien avec ce point, des difficultés pour organiser la formation continue des animateurs, qui est pourtant obligatoire dans certains secteurs. Dans les petites structures, le remplacement d'un animateur sur le terrain lorsqu'il est en formation est quasiment impossible. Par ailleurs, les animateurs manquent parfois de motivation pour se rendre en formation.

Objectif : le service ATL pourrait organiser plus régulièrement des formations qui seraient proposées aux accueillants de tous les accueils extrascolaires. Cela ne résoudrait pas la problématique du remplacement des animateurs sur le terrain mais au moins, les chefs de projets ne devraient pas gérer les aspects administratifs liés à la formation elle-même. Il faudrait alors aussi que la commune y consacre un budget approprié.

Certains opérateurs sont en demande de créer davantage de synergies entre associations. L'objectif pourrait être ici d'organiser des rencontres entre associations qui sont partantes afin de développer des partenariats.

Enfin, deux directions d'école soulignent le fait qu'elles n'ont plus accès à la piscine pour leurs élèves. Elles demandent que des cours de natation soient proposés aux enfants dans le cadre de l'ATL. La priorité sera donnée aux autres objectifs ci-dessus, relevés lors de l'état des lieux (demandes des parents, des enfants et des opérateurs) mais cette demande sera également analysée.

### 7.3.5. Diagnostic global

- Types d'accueil à créer ou à renforcer dans la commune :
  - Plaines : renforcer l'offre les 15 derniers jours d'août.
  - Activités sportives, physiques et artistiques : pour les parents, il faudrait diversifier l'offre d'activités durant l'année et surtout durant les périodes de vacances. Pour les opérateurs, il s'agirait surtout de développer ou soutenir davantage l'offre existante.
  - Activités extérieures et relatives à l'environnement : il n'existe aucune offre en dehors des mouvements de jeunesse.
  
- Besoins relevés par la consultation et l'état des lieux, à rencontrer prioritairement :
  - Diversifier l'offre d'accueil.
  - Améliorer l'offre par tranche d'âge : proposer davantage d'activités pour les tous petits (2,5 à 5 ans) et pour les adolescents (plus de 12 ans).
  - Encadrement : les enfants demandent un travail sur la notion de respect (matériel et personnes).
  - Formation : certains lieux d'accueil extrascolaire arrivent difficilement à organiser la formation des accueillants et chef de projet.
  - Respect du bien-être de l'enfant : aménager des espaces de repos dans certains lieux d'accueil.
  
- Autres besoins à rencontrer :
  - Information aux parents.
  - Matériel : diversifier le matériel mis à la disposition des enfants dans les accueils extrascolaires.
  - Gestion administrative : la charge administrative est souvent lourde, tant pour les accueils extrascolaires que pour certaines associations.
  - Coordination et partenariats : plusieurs associations sont partantes pour développer davantage de partenariats.

Approbation du programme CLE 2021-2025 en Commission Communale de l'Accueil le 10 septembre 2020.

Approbation du programme CLE 2021-2025 en Conseil communal le 19 octobre 2020.

Envoi du programme CLE 2021-2025 à la commission d'agrément de l'ONE.

### 7.4. Rapport d'activités 2021-2022

Le rapport d'activités 2021-2022 a été présenté par la coordinatrice ATL lors de la CCA du 2 juin 2022, et a été approuvé par ses membres.

Délibération du collège communal du 27 juin 2022 décidant d'approuver le rapport d'activités 2021 – 2022.



### 7.5. Plan d'actions 2022-2023

Le plan d'actions 2022 – 2023 a été élaboré et approuvé en CCA en séance du 3 octobre 2022. Ses objectifs sont les suivants :

- Sensibiliser les nouveaux opérateurs à l'obligation de déclarer leurs activités auprès de l'ONE
- Rédiger, publier et diffuser la brochure reprenant les informations relatives aux stages organisés sur le territoire de la Commune durant les vacances de Toussaint/Noël Carnaval/Pâques et les vacances d'été 2022
- Rédiger, publier et diffuser la brochure reprenant les informations relatives aux activités extrascolaires organisées sur le territoire de la Commune
- Création d'un outil informatique (sous-site du site communal) à destination des opérateurs
- Organiser une collecte de livres pour les lieux d'accueil
- Création d'« Affiches propreté » à l'intention des opérateurs
- Organiser une formation nomade pour l'obtention du brevet d'animateur en centre de vacances

Délibération du collège communal du 25 octobre 2022 décidant d'approuver le Plan d'actions 2022-2023.

### 7.6. Activités réalisées en 2022

- Brochure des stages : Trois brochures ont été réalisées (vacances de Toussaint-Noël, vacances de Carnaval-Pâques et vacances d'été). Elles ont été distribuées via les canaux habituels de communication de la commune (site de la commune, plateformes de communication des écoles de l'entité et version papier disponible au service population).
- Activité de sensibilisation au « Soins et respect du matériel » réalisée dans toutes les écoles.
- Formation Croix-Rouge pour les accueillants extrascolaire « Formation aux Premiers Secours aux enfants avec module de réanimation cardio-pulmonaire ».

### 7.7. Opération Place aux enfants

Délibération du collège communal du 5 septembre 2022 décidant d'adhérer à l'opération « Place aux enfants 2022 » dans le respect des mesures sanitaires qui ont été imposées par le gouvernement.

	2021	2022
Date de l'opération	16 octobre	15 octobre
Nombre d'enfants inscrits	40	28
Nombre d'enfants qui ont participé	34	27
Nombre d'hôtes d'un jour visités (certains proposant plusieurs visites)	10	7
Nombre d'accompagnateurs bénévoles	9	7
Coût de l'opération	1424.01 €	1501.02 €

## 8. COMMUNICATION ET EVENEMENTS

Chargée de communication : Stéphanie Jacques – 010 86 83 28 –  
communication@beauvechain.be

### 8.1. Communication

#### 8.1.1. Bulletin communal

En 2013, la commune passé son premier marché pour la conception, la mise en page et l'impression d'un bulletin communal trimestriel de 16 pages.

Le marché en cours a été attribué à Baam Communication Agency à 1440 Braine-le-Château et couvre les années 2022 et 2023. Le bulletin est à présent un bimestriel composé de 8 pages.

	Budget numéro 34	Budget numéro 39
Graphisme et impression	2.250,60 €	974,06 €
Distribution	591,96 €	494,66 €

Le coût annuel de la mise en page, l'impression et la distribution du bulletin communal est passé de 11.370,24 € à 8.812,32 € pour les années 2022 et 2023.

#### 8.1.2. Newsletter

En 2016, les autorités communales ont décidé de lancer la Newsletter « Vivre à Beauvechain ». Sur base d'un abonnement volontaire via le site Internet communal ou à l'accueil de l'Administration, les citoyens qui le désirent reçoivent les informations communales tous les 15 jours sous la forme d'un email. La première newsletter a été envoyée le 15 février 2016. Le nombre d'abonnés au 21 novembre 2022 est de 1.018 personnes.

### 8.1.3. Réseaux sociaux

Depuis le 18 février 2019, la Commune de Beauvechain est inscrite sur les réseaux sociaux suivants : Facebook, Instagram et Twitter.

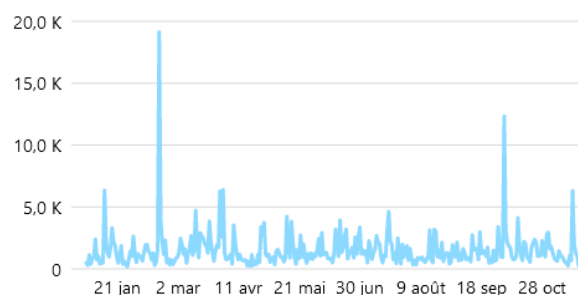
Les publications sur la page Facebook sont soumises à l'approbation hebdomadaire du Collège. Au 31 octobre 2022, 2462 personnes sont abonnées aux publications de la page (413 de plus qu'en 2021). Les posts sont réguliers : un tous les deux jours.

	2019	2020	2021	31/10/2022
Abonnés	886	1530	2049	2462

#### Couverture

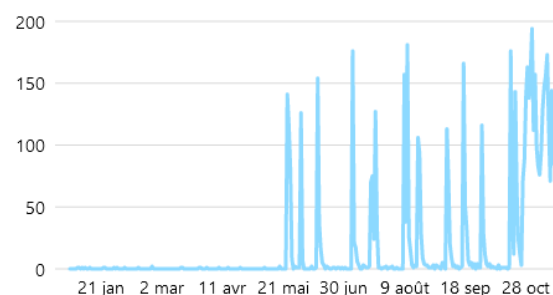
Couverture de la Page Facebook ⓘ

94 683 ↓ 19.4



Couverture Instagram ⓘ

485 ↑ 24



Il s'agit du nombre d'internautes ayant consulté un contenu sur la Page ou portant sur la Page communale, notamment des publications, des stories, des publicités, des informations sociales sur les visiteurs qui interagissent avec la Page, etc.

### Comparez vos performances à celles de vos pairs dans la catégorie Agences gouvernementales

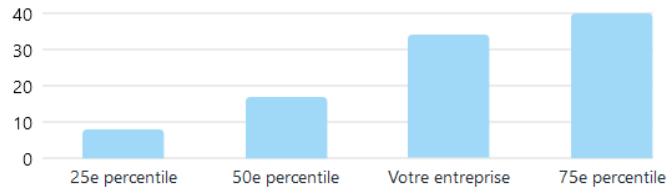
Les résultats sont basés sur des pairs ayant obtenu une couverture organique similaire sur 28 jours dans votre catégorie. [Modifier la catégorie](#)

Contenu publié ⓘ

# 34

**Semblable aux autres**

**La fréquence des publications de votre entreprise, comparée à celle des autres entreprises dans cette catégorie**



Au cours des 28 derniers jours, vous avez généralement publié le même nombre de publications et de stories, en comparaison avec vos pairs dans la catégorie. Beau travail ! Continuez sur votre lancée en créant une nouvelle publication ou en programmant du contenu à l'avance.

Créer une publication

Followers de la Page Facebook ⓘ

# 2,5 K

**Semblable aux autres**

Généralement : 3 K

Nouveaux followers de la Page Facebook ⓘ

# 36

**Semblable aux autres**

Généralement : 37

Interactions avec le contenu ⓘ

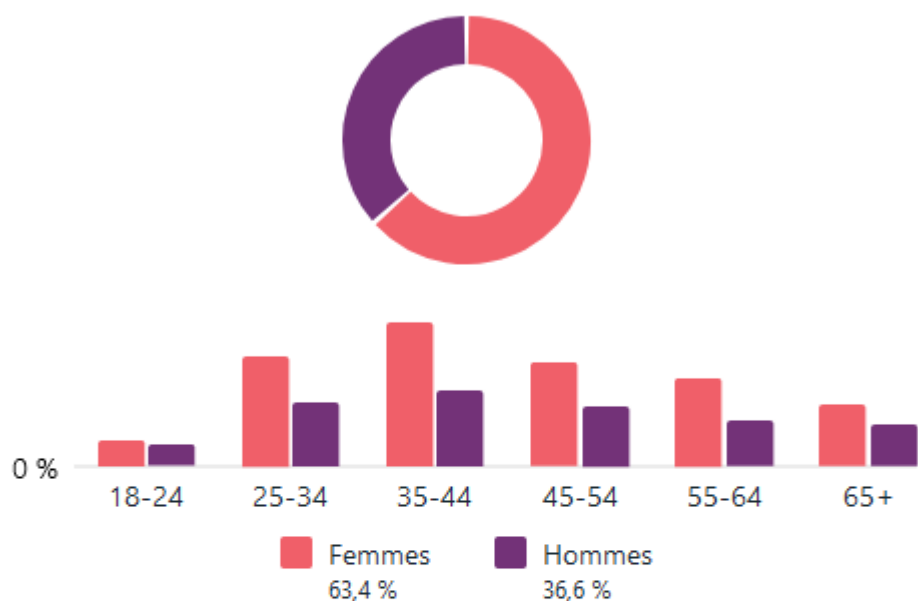
# 1,1 K

**Au-dessus des autres**

Généralement : 624

## Audience (Facebook et Instagram)

Âge et genre ⓘ



### Principales villes

Beauvechain, Belgique



Jodoigne, Belgique



Grez-Doiceau, Belgique



Wavre, Belgique



La Commune de Beauvechain dispose également d'un profil LinkedIn, sur lequel les offres d'emploi sont publiées.

### 8.1.4. Site internet communal

[www.beauvechain.eu](http://www.beauvechain.eu)

L'intercommunale Imio propose à une grande partie des communes wallonnes ce « modèle » de site internet, avec pour objectif l'uniformité des vitrines communales wallonnes, et la simplification d'utilisation.

Le site internet est alimenté en continu par les services communaux. Des mises à jour quotidiennes sont réalisées.

Les pages les plus visités en 2022 sont :

- base militaire
- heures d'ouverture
- calendrier de collecte des déchets

#### **8.1.5. Panneau LED**

Désireuse de mettre l'accent sur la communication autour des informations communales générales mais aussi des actualités, des manifestations sportives, associatives et économiques de Beauvechain, la commune a fait l'acquisition d'un panneau d'affichage LED au printemps 2021 dans le cadre de l'appel à projet « Subventionnement des Communes du Brabant wallon pour les investissements à portée économique en vue de la dynamisation des centres de villes et villages 2019 » du Brabant wallon.

L'objectif est d'avoir un support de communication mobile afin de toucher tous les habitants mais également les touristes et visiteurs de passage.

#### **8.1.6. Application Beauvechain en Poche**

Depuis 2020, Beauvechain fait partie des communes connectées grâce à son application "Beauvechain en poche", mise à disposition gratuitement dans le cadre d'une convention tripartite avec le Brabant Wallon et inBW.

Cette « progressive web app » permet aux utilisateurs de smartphones et tablettes d'accéder à toutes les informations de leur commune en quelques clics.

Parmi les services proposés par l'application figurent :

- Le calendrier des évènements
- Les actualités de la commune
- Les offres d'emplois
- Les horaires d'ouverture de l'administration
- Les fiches contacts des différents agents
- Le calendrier de collectes des déchets
- Les horaires de bus et trains
- L'E-guichet
- Une carte interactive avec les commerces et entreprises locales
- ...

### 8.1.7. Application BetterStreet

Une convention portant sur la mise à disposition gratuite d'une application mobile et web pour assurer la gestion de l'espace et des bâtiments publics a été approuvée par le Conseil communal en sa séance du 13 juillet 2015. La convention couvre toute la période du marché.

L'application Betterstreet est principalement utilisée par le Service technique. Du côté des citoyens, dépôts sauvages, éclairage public, avaloirs, et espaces verts sont les signalements qui reviennent le plus régulièrement.

	2019	2020	2021	31/10/2022
Utilisation interne	370	750	888	804
Signalements citoyens	127	149	218	145

## 8.2. Digitalisation des services communaux

### 8.2.1. Appel à projet TOP21

En sa séance du 28 mars 2022, le Conseil communal a approuvé le dossier d'appel à projet 2021 « Tax on Pylons » ayant pour objectifs :

- d'améliorer l'état de l'état de l'infrastructure informatique locale en ce compris le volet cybersécurité ;
- d'investir dans la connectivité du territoire ;
- de former les agents et les élus ;
- de développer des solutions digitales sur le territoire ;
- d'accroître l'interopérabilité et la mutualisation.

Le 22 juillet 2022, la commune se voyait octroyer une subvention de 41.910 € pour la réalisation des projets suivants :

- Création d'un Espace Public Numérique, pour un montant estimé à 30.000 €
- Achat de logiciels informatiques, pour un montant estimé à 25.000 €

Les projets seront mis en œuvre en 2023.

### 8.2.2. Audit cybersécurité

En sa séance du 29 août 2022, le Conseil communal marquait son intention d'adhérer à la centrale d'achat d'iMio relative à la réalisation d'un audit « cybersécurité » de l'Administration communale. Le 17 octobre 2022, le Collège décidait de réaliser l'audit de sécurité selon le devis d'iMio, pour un montant maximum de 2.760 €. L'audit sera réalisé fin 2022. Le rapport qui sera fourni à l'Administration pointera les failles au niveau sécurité informatique ; les adaptations nécessaires pourront alors être réalisées.

### **8.2.3. Projet « MOJO »**

En sa séance du 25 octobre 2022, le Collège communal marquait son intérêt pour le projet de TVCOM, en collaboration avec le Brabant wallon, visant à mettre en place un réseau les correspondants locaux dans les communes ainsi qu'un partenariat de Mobile Journalism, qui permettrait à la commune, grâce à un kit mis à sa disposition, de produire du contenu audiovisuel à diffuser par TVCOM. La formation du personnel est prévue début 2023.

## **8.3. Evénements**

### **8.3.1. Accueil des nouveaux habitants**

Depuis 2014, la commune organise une matinée d'accueil pour les nouveaux habitants. Les éditions 2020 et 2021 n'ont pas eu lieu en raison de la crise sanitaire.

En 2022, le contexte sanitaire s'étant amélioré, cette matinée d'accueil a pu, à nouveau, être organisée. Nous avons invité les nouveaux habitants depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Elle a eu lieu le dimanche 26 juin 2022. Cette matinée a débuté à 09h00 avec un petit-déjeuner. Elle s'est poursuivie avec un circuit en car au travers des villages de la commune pour se terminer par un verre de l'amitié au Vert Galant.

Une centaine de personnes était présente.

### **8.3.2. Bal du 21 juillet 2022**

La Commune de Beauvechain a organisé son premier Bal du 21 juillet sur la Place de la Bruyère. En sa séance du 24 mai 2022, le Collège communal désignait un co-organisateur afin d'appuyer les services communaux dans cette mission d'organisation. Les animations musicales ont été programmées dans le cadre du projet Place aux Artistes du Brabant wallon. Concerts, foodtrucks, dj, etc. ont contribué au grand succès de l'événement. L'événement aura à nouveau lieu en 2023.

## **9. CULTURE**

### **9.1. ASBL Centre Culturel de Beauvechain**

Délibération du Collège communal du 08 septembre 2014 marquant son accord de principe sur la note de synthèse du Centre Culturel de la vallée de la Néthen (C.C.V.N) formulant ses propositions pour le nouveau contrat-programme pour la période 2016-2020.

Délibération du Conseil communal du 29 septembre 2014 décidant d'approuver le nouveau contrat-programme pour la période 2016-2020 et d'approuver les lignes directrices telles qu'adoptées par le Conseil d'Administration de l'Asbl Centre Culturel de la vallée de la Néthen (C.C.V.N.), en séance du 17 septembre 2014.



Délibération du Conseil communal du 27 octobre 2014 décidant d'approuver le contrat-programme du Centre Culturel de la Vallée de la Nethen (C.C.V.N.) pour la période 2016-2020.

Délibération du Conseil communal du 26 juin 2017 approuvant le contrat-programme du Centre Culturel de Beauvechain 2019-2023.

Délibération du Conseil communal du 19 septembre 2022 approuvant l'avenant numéro 1 au contrat programme 2019-2023 prolongeant la reconnaissance du Centre culturel de Beauvechain pour l'année 2024.

## 9.2. ASBL « Les Territoires de la Mémoire » : Convention de partenariat

L'association a pour objet de sensibiliser aux dangers du racisme, de la xénophobie et de la résurgence des idées d'extrême droite, de faire prendre conscience des excès auxquels peuvent aboutir les exclusions, de favoriser un consensus démocratique et la construction d'une société juste, progressiste et fraternelle.

L'association utilise tous les moyens qu'elle jugera utiles, notamment l'édition, l'animation et la réalisation d'activités, seule ou en collaboration avec d'autres associations ou firmes privées de Belgique ou d'autres pays, développant même occasionnellement des activités de même nature. L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Depuis 2013, grâce au partenariat avec l'ASBL "Les Territoires de la Mémoire", les sixièmes primaires de toutes les écoles de l'entité bénéficient tous les ans du transport gratuit vers les expositions des Territoires de la Mémoire à Liège.

Le 7 novembre 2016, le Conseil communal a décidé de renouveler le partenariat avec l'ASBL « Les Territoires de la Mémoire » pour les années 2017 à 2021.

Le 26 avril 2021, le Conseil communal a décidé de renouveler le partenariat avec l'ASBL « Les Territoires de la Mémoire » pour les années 2022 à 2026.

La convention prévoit le versement d'un montant de 180 € par an pendant une durée de 5 ans (pour les années 2022 à 2026) déterminé sur base de 0,025 euros/habitant/an (chiffres de la population au 01/01/2021).

## 9.3. Ma Commune dit OUI aux langues régionales

En 2021, la Commune de Beauvechain était labellisée par la Fédération Wallonie Bruxelles « Ma Commune du OUI aux langues régionales et endogènes ». Dans le cadre de cette convention, la commune s'engageait à mettre en œuvre divers projets et actions :

### **Communication :**

- Publication d'un éditorial ou d'un article bilingue (en LRE et en français) dans chaque numéro du magazine d'information de la Commune ;
- Signature de la Charte pour les langues régionales ou minoritaires (version locale de la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires) ;
- Mise en ligne d'une version en LRE de la/des page(s) d'accueil du site de la Commune ;

**Culture :**

- Mise à disposition d'infrastructures pour des spectacles et activités en LRE pour les particuliers ou les associations qui en font la demande ;
- Organisation annuelle d'un spectacle en LRE au sein du Centre culturel (ou d'une institution culturelle équivalente gérée par la Commune) ;
- Constitution et valorisation d'un fonds d'ouvrages en LRE à la bibliothèque communale (actualisé annuellement) ;

**Enseignement :**

- Participation annuelle des écoles communales à une activité/animation en LRE organisée sur le territoire de la Commune ;
- Organisation et/ou promotion de cours d'initiation aux LRE dans le cadre des activités extra- ou parascolaires organisées par la Commune ;

**Signalétique, tourisme et vie économique :**

- Mise en place de panneaux bilingues (en LRE et en français) aux entrées et sorties de la Commune lors du renouvellement desdits panneaux ;
- Mise en place de plaques de rue bilingues (en LRE et en français) lors des renouvellements des plaques ou à l'occasion de créations de voiries (avec adoption de la graphie officielle) ;
- Affichage du logo du label dans les bâtiments et sur les véhicules communaux ;
- Élaboration d'un itinéraire de découverte du patrimoine communal en LRE (écrivains et/ou personnalités d'expression régionale, marionnettes, folklore, gastronomie, jeux, métiers, toponymes, ...) ;
- Publication et diffusion par l'Office du tourisme d'une brochure bilingue (en LRE et en français) mettant en évidence ce patrimoine communal en LRE ;
- Mise en valeur bilingue du patrimoine (panneaux explicatifs des bâtiments ou monuments en français et en LRE) ;
- Création de paniers de découverte des produits locaux portant des étiquettes bilingues (en LRE et en français).

Un groupe de travail « Noms de rue » a été créé en collaboration avec la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté et le Centre culturel de Beauvechain.

L'objectif de ce groupe de travail est double :

- appréhender la réalité actuelle : que signifie le nom de rue et quelle est sa traduction en wallon ?
- fouiller l'histoire de la rue : quelles étaient les précédentes dénominations et leur signification ? Quelle était l'appellation wallonne d'origine et sa signification ? Y en a-t-il eu d'autres ?

Les travaux déboucheront sur :

- la production de plaques qui seront apposées en-dessous des plaques officielles, avec un court descriptif, la traduction en wallon (dans le cadre du label Ma Commune dit Aÿe) et un QR code

- un onglet sur le site internet de la commune qui reprend l'étude complète sur le nom de rue (en ligne avec les QR codes apposés sur les plaques visées supra)
- une publication illustrée.

Cinq rues affichent déjà fièrement leur nom en Wallon : Rue de la Cure, Place communale, rue de l'Eglise St-Sulpice, rue Les Claines et rue René Ménada.

Le 22 juin 2022, deux représentants des services Enseignement et Communication assistaient à une réunion de travail.

## 10. DELINQUANCE ENVIRONNEMENTALE

*Agent administratif : Péroline Maréchal, agent constatateur des infractions environnementales – 010/86.83.16 – agentconstatateur@beauvechain.be*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, entrée en fonction d'un agent constatateur des infractions environnementales à mi-temps.

L'agent constatateur des infractions environnementales a deux missions principales :

- La première consiste à sensibiliser le citoyen et à prévenir les incivilités environnementales (prévention)
- La deuxième concerne la recherche et la constatation des infractions en matière d'environnement ainsi que le contrôle du respect des lois et décret relatifs aux matières environnementales (répression).

Le principal outil de travail de l'agent constatateur des infractions environnementales est le Règlement Général de Police, livre II « infractions en matière environnementales ».

Prestation de serment le 18 octobre 2022.

### 10.1. Constats et procès-verbaux

Lorsqu'une infraction relevant du livre II du Règlement Général de Police est constatée, un procès-verbal est réalisé et transmis au Fonctionnaire Sanctionnateur, le contrevenant reçoit également une copie. En fonction de l'infraction, le Fonctionnaire Sanctionnateur va décider du type de poursuite. Le contrevenant sera alors invité à payer l'amende ou disposera d'un potentiel recours auprès du Tribunal de Police.

Les amendes sont très variables en fonction du type de comportement. Pour reprendre l'exemple des incivilités environnementales, les amendes varient en fonction de la catégorie dans laquelle elles se retrouvent :

- 50€ à 100.000€ pour une infraction de deuxième catégorie ;
- de 50€ à 10.000€ pour une infraction de troisième catégorie ;
- de 1€ à 1.000€ pour une infraction de quatrième catégorie.

## 10.2. Comptabilisation des constatations, avertissements et procès-verbaux (2022)

Type d'infractions	Constatations	Avertissements	Procès-verbaux
Déchets	71	4	0
Incinération <sup>1</sup>	0	0	0
Code de l'Eau (+ pollutions accidentelles)	2	1	0
Etablissements classés	0	0	0
Conservation de la nature	0	0	0
Utilisation de pesticides	0	0	0
Lutte contre le bruit	0	0	0
Bien-être animal	0	0	0
Autres (intervention avec le Gardien de la Paix) :			
- Appropriation domaine public	0	0	0
- Problème de salubrité	0	0	0

## 10.3. Résolution des points noirs du Programme d'Action 2020-2022 du Contrat de Rivière Dyle-Gette

En dehors des missions de terrains, l'agent constatateur a pour fil conducteur la résolution des points noirs ciblés par le programme d'actions 2020-2022 du Contrat de Rivière Dyle-Gette. Au total, un constat de 166 atteintes aux cours d'eau du territoire communal a été réalisé.

---

<sup>1</sup> Bien que les incinérations de déchets soient reprises dans le chapitre « infraction en matière de déchets », nous l'avons scindé afin de ne pas assimiler un dépôt de déchets avec l'incinération de déchets

Types d'atteintes	Nombres d'atteintes	Priorité
Rejets	106	81
Déchets	35	14
Erosions	5	1
Pulvérisations	4	3
Ouvrages	12	1
Protection des berges	4	1

### 10.3.1. Développement du plan d'action

Afin de pouvoir résoudre ces atteintes appelées « points noirs », un plan d'action a été réalisé. Durant les mois d'avril, mai et juin, les données du Contrat de Rivière ont été traitées telles que par la création de catégorie « rejets-déchets-érosions-pulvérisations-ouvrages-protection des berges », incluant un tri par priorité. Au sein de ces points noirs dits « prioritaires », les détériorations fortes ont été mises en avant.

Nous obtenons au total 221 points noirs relevant d'infractions environnementales, accidentelles ou non, sur lesquels l'agent constatateur peut agir. Parmi ceux-ci, 125 sont prioritaires.

Suite à l'approbation du Collège communal de la résolution du plan d'action :

- L'ensemble des citoyens à l'origine des atteintes « déchets » prioritaires à détérioration fortes et moyennes ont été sollicité par courrier d'avertissement afin de remettre en état les berges dégradées.
- L'ensemble des citoyens à l'origine des atteintes « pulvérisation » ont été sollicité par courrier d'avertissement.
- L'ensemble des citoyens à l'origine des atteintes « érosions » prioritaires ont été sollicité par courrier d'avertissement afin de remettre en état les berges érodées.

La crise du COVID 19 a impacté la résolution de ce plan.

### 10.4. Plan local de propreté

Dans l'objectif de créer une véritable stratégie de lutte contre la malpropreté publique, la commune de Beauvechain a décidé d'adopter un plan local de propreté. En pratique, ce plan de propreté se constitue, d'une part, du diagnostic de la situation communale actuelle, et d'autre part du plan d'action reprenant les actions menées en dehors de la gestion quotidienne du service technique communal. Le Plan Local de Propreté se veut également être une contribution au développement durable mais également à notre économie circulaire.

#### **10.4.1. Participation à l'appel à projets BEWAPP « création et mise en œuvre d'un Plan Local de Propreté »**

Afin de pouvoir bénéficier de subside et de continuer à enrichir le Plan Local de Propreté, nous avons déposé notre candidature auprès du SPW en collaboration avec BeWAPP afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement pour la création d'un Plan Local de Propreté selon un cadre régional.

La commune de Beauvechain a été retenue pour cet appel à projets et le Plan Local de Propreté est en cours de finalisation.

#### **10.5. Acquisition de caméras de vidéosurveillance pour la lutte contre l'insalubrité publique**

Nous avons participé à l'appel à projets de BeWAPP « acquisition de moyen de vidéosurveillance pour la lutte contre l'insalubrité publique », et la commune de Beauvechain a été retenue.

En effet, Il y a 9 points noirs (atteinte à la salubrité publique) localisés sur la commune de Beauvechain (6 sites de bulles à verres dans chaque entité, 2 sites qui sont des aires de repos sur la N91 appelés "fond des loups". Le subside de 2475€ obtenu dans le cadre de cet appel à projet vise à l'acquisition de 7 kits de caméras « mobile temporaire » afin de surveiller ces sites et agir en termes de répression.

Les caméras ont été achetées en décembre 2021 et seront placées prochainement.

#### **10.6. Lutte contre les logements inoccupés**

Un premier recensement des logements inoccupés a été réalisé sur base du listing du service population. Sur l'ensemble des logements inoccupés, 19 l'étaient depuis plus de 1 an. Nous nous sommes donc concentrés sur ceux-ci en priorité.

En juin, un premier constat de terrain a été réalisé. Il a été suivi d'un courrier de constatation demandant de nous faire parvenir les mesures que les propriétaires comptent prendre afin de remédier à cette situation ainsi que le calendrier des mesures ou le justificatif démontrant que le logement est inoccupé.

Un second constat sera réalisé en décembre 2022 ou janvier 2023 afin, cette fois-ci, de pouvoir appliquer le Règlement Taxe sur les immeubles inoccupés.

## 10.7. Implantation de box à vélos à la gare des bus à Hamme-Mille

Un premier dossier avait été introduit auprès de la Province afin d'obtenir un subside dans le cadre d'aménagement temporaires pour la mobilité. Notre dossier ayant été refusé, le TEC a sollicité à la commune en précisant leur intérêt pour le projet initial que nous avons soumis.

Dès lors ils nous ont exposé que le TEC disposait de subvention pour ce type d'aménagement également. Nous avons donc passé une convention avec l'OTW en juin 2021. Le marché a dès lors déjà été attribué. Nous allons donc acquérir 5 box fermé à vélo.

Un règlement-redevance reprenant les conditions de mise à disposition des box a été rédigé et a été soumis au Conseil communal du 13 décembre 2021. Le permis a été octroyé le 11 avril 2022 et les travaux débuteront le 5 décembre 2022.

## 11. ECONOMIE - ASSOCIATIONS

*Chargée de communication : Stéphanie Jacques – 010 86 83 28 – communication@beauvechain.be*

### 11.1. Création du marché des producteurs locaux

Le marché des producteurs locaux de Beauvechain a été relancé le 24 avril 2021, après concertation avec les producteurs et artisans locaux. L'objectif premier était de redynamiser le commerce local.

L'organisation du marché a ensuite été confiée à Madame Virginie Vanderwegen du Panier de Mille, productrice locale de légumes, par décision du Collège communal du 8 novembre 2021. Le marché se tient sur la Place de La Bruyère tous les samedis de 10h à 15h. Le Conseil communal en formalise la délégation de l'organisation dans une charte adoptée le 30 mai 2022.

Grâce au soutien financier de la commune, notamment dans le cadre de l'appel à projet 2021 « Stimulation du commerce local et des circuits courts & digitalisation des points de vente » du Brabant wallon, des activités ponctuelles peuvent être proposées aux clients à l'occasion de la fête de Pâques, de la St-Nicolas, de la Noël, etc. A partir de novembre 2022, le marché des producteurs se tiendra également le mardi de 15h à 19h à Hamme-Mille.

### 11.2. Espace de stockage

Le 30 mai 2022, le Conseil communal approuvait la convention de prêt à usage entre la Commune de Beauvechain et l'Association des Œuvres de Paroissiales (AOP) portant sur le bâtiment sis rue de l'Eglise St-Sulpice, 19 à 1320 Beauvechain. Loué 350 € par mois, ce bâtiment est mis gratuitement à la disposition du Centre culturel et des associations qui en font la demande, en tant qu'espace de stockage de matériel.

## 12. ENERGIE

### 12.1. Le Conseiller en énergie et la politique communale en matière d'énergie

*Conseiller en Energie : Thierry Ala – 010 86 83 15 – energie@beauvechain.be*

En tant que signataire de la charte des communes « énerg-éthiques », la Commune de Beauvechain s'est engagée depuis le 14 février 2008 à promouvoir activement les comportements d'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau communal, avec notamment l'appui du conseiller en énergie financé en partie par la Région wallonne.

Le conseiller en énergie actuel, Ala Thierry est entré en fonction le 10 mars 2014. Il poursuit ainsi le travail des précédents conseillers en énergie, Jean-François Glaude et Julien Michelet. Jusque fin mai 2022, le conseiller en énergie a partagé son temps comme précédemment entre les 3 communes : Beauvechain, Grez-Doiceau et Incourt. Depuis le 1<sup>er</sup> juin, celui-ci est en pause carrière à mi-temps.

La commune de Grez-Doiceau a par ailleurs marqué le souhait de se retirer du partenariat dès le 1<sup>er</sup> juin 2022. Dans le cadre du partenariat avec la commune d'Incourt, le conseiller en énergie partage son temps entre les communes de Beauvechain et Incourt à raison d'un jour et demi à Beauvechain et d'un jour à Incourt par semaine. Le conseiller en énergie est présent à Beauvechain le lundi et un jeudi sur deux.

Dans le cadre de la signature de la charte « énerg-éthique », la fonction du conseiller en énergie est d'assister la commune dans la promotion des comportements d'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau communal. Les trois axes majeurs de la fonction sont :

1. Respect de la réglementation sur la Performance Energétique des Bâtiments (PEB) dans les demandes de permis d'urbanisme

Le conseiller en énergie a effectué 50 analyses de demandes de permis d'urbanisme (une analyse ne porte pas sur une demande déjà analysée et considérée comme incomplète et à laquelle des pièces ont été ajoutées, dans ce cas, il y a lieu d'ajouter 35 % au nombre de dossiers traités). Le rapport du conseiller en énergie est joint aux documents composant le dossier de chaque demande.

Sur les analyses réalisées, 16 ont porté sur la procédure PEB simplifiée (qui implique le formulaire de « déclaration PEB simplifiée »), 37 sur la procédure PEB complète (qui implique les formulaires « déclaration PEB initiale » et « déclaration PEB finale »). Pour les citoyens pour lesquels c'est nécessaire et possible (3 cas sur la période concernée), la déclaration PEB simplifiée est remplie avec l'aide du conseiller en énergie.

La réglementation sur la performance énergétique des bâtiments, prise au sens large, occupe un tiers de l'emploi du temps du conseiller en énergie et consiste, non seulement à analyser les demandes de permis d'urbanisme mais aussi à communiquer vis-à-vis des acteurs concernés par la PEB (maîtres d'ouvrage, architectes, entreprises du secteur de la construction...).



## 2. Conseils aux citoyens et aux services communaux

Ceux-ci portent sur les primes à l'énergie, la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments ou encore des questions techniques.

En cette période particulière de coût élevé de l'énergie, les demandes sont en forte augmentation (citoyens, entreprises, etc.) et impliquent une recherche parmi les thèmes suivants :

- Primes à l'énergie (réduction d'impôt fédérale, primes régionales) ;
- Réglementation sur la PEB (particulièrement les déclarations PEB initiales) ;
- Contrats de fourniture d'énergie (électricité, gaz) ;
- Technique : systèmes constructifs, isolation, double/triple vitrage, humidité et ventilation, chauffage, maisons passives ;
- Énergies renouvelables : solaire thermique, solaire photovoltaïque, pompes à chaleur.

En ce qui concerne le soutien aux citoyens, le guichet de « l'énergie » a lieu tous les jours de présence, sans rendez-vous de 9h à 12h et sur rendez-vous l'après-midi.

La demande se fait indifféremment par téléphone, courriel ou rendez-vous à la Commune, et les demandes urgentes sont traitées à distance lorsque le conseiller en énergie est à Incourt.

Une opération de communication spécifique a ciblé les citoyens en 2016 et 2017 :

Un stand « énergie » avait été organisé lors de la journée festive « balades en fête » des 26/06/2016 et 25/06/2017. Ce stand abordait le thème de l'utilisation rationnelle de l'énergie par la production d'eau chaude sanitaire par capteurs solaires thermiques et ceci avec le concours de l'asbl « Energie 2050 ». Le public ciblé était le citoyen de Beauvechain. Une animation ludique était par ailleurs proposée au public de passage, il s'agissait de l'Héliomobile montrant de façon pratique le fonctionnement du chauffe-eau solaire.

En 2018, un résumé des résultats engrangés en termes d'économie d'énergie a été présenté lors de la journée « balades en fête » du 24/06/2018.

En ce qui concerne le soutien aux services communaux, le conseiller en énergie a été sollicité plus récemment dans les matières suivantes :

- Suivi, analyse et étude critique de la consommation en éclairage public de la commune (qu'il soit décoratif ou non) avec étude des améliorations possibles à apporter ;
- Suivi, analyse et étude critique de la consommation en électricité, gaz et mazout des bâtiments communaux en vue d'apporter des mesures pertinentes en matière d'économie d'énergie ;
- Remise en état ou remplacement de plusieurs pièces défectueuses en chaufferies permettant un fonctionnement optimal des installations.
- Nouvelle Actualisation des certificats PEB des bâtiments publics : les 2 bâtiments de l'Administration Communale, la Crèche Communale « les Sauverdias », la salle du Vert Galant et les Ecoles communales de La Bruyère et de Tourinnes-la-Grosse.

### 3. Réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux

- Réactualisation du cadastre et de la comptabilité énergétique.
- Crèche communale et Salle du Vert Galant : remplacement d'un flexible mazout ;
- Administration Communale n°6 : remplacement du servomoteur ;
- CPAS : remplacement plonge mazout + débouchage compteur mazout ;
- Logement « Max Vander Linden » 1 à 4 : remplacement sonde ionisation ;
- Logement « Max Vander Linden » 10 : remplacement thermostat d'ambiance ;
- Maison de village de Nodebais : modification du tubage de cheminée.

Le nombre d'interventions sur les installations de chauffage a considérablement diminué ces 2 dernières années.

Pour l'année 2022/2023, les projets majeurs sont les suivants : suivre attentivement l'évolution du projet du réseau de chaleur avec chaudière biomasse pour les bâtiments communaux situés sur la place communale, l'organisation d'une nouvelle campagne de communication auprès des employés communaux et des citoyens, installer et/ou compléter plusieurs installations photovoltaïques sur le toit de bâtiments (crèche et Vert Galant, le foot de La Bruyère), étudier la possibilité de créer une communauté d'énergie au niveau des bâtiments communaux, passage du circuit 2 de l'école de La Bruyère en bitube. Actualisation annuelle des certificats PEB bâtiments publics.

## **12.2. La Politique Locale Energie Climat (POLLEC) et le Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)**

*Coordinateur POLLEC/PAEDC : Xavier Simons – 010 86 83 15 – pollec@beauvechain.be*

Depuis 2022 et la signature de la convention des maires, un coordinateur POLLEC a été engagé pour développer la politique locale Energie-Climat en accompagnant la Commune dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et le pilotage du PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat). Il travaille avec tous les acteurs du territoire (entreprises, citoyens, associations, agriculteurs, etc.) pour développer un plan d'actions permettant, d'une part, de réduire la quantité de CO<sup>2</sup> émise sur le territoire communal et, d'autre part, une certaine résilience face à la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques car les collectivités locales y jouent un rôle essentiel.

Le Coordinateur POLLEC réalise un travail transversal, aussi bien au niveau du patrimoine communal que du territoire communal, permettant ainsi à la Commune de disposer d'outils ayant un impact direct sur sa consommation énergétique.

Au niveau de la Commune, ses missions comportent plusieurs phases :

- Etablissement du diagnostic :
  - Dresser un état des lieux de la politique énergétique et climatique locale afin d'identifier les points forts et lacunes éventuelles

- Etablir un bilan patrimonial détaillé de la commune
- Etablir un inventaire des émissions de gaz à effet de serre des secteurs clés d'activités du territoire
- Définir le potentiel renouvelable du territoire
- Réaliser une étude de vulnérabilité du territoire aux changements climatiques
- Planification d'un plan d'action :
  - Définir les objectifs et les principes directeurs, sur les volets transversaux et sectoriels, de la politique énergétique et climatique locale
  - Définir les indicateurs de suivi de ces objectifs
  - Rédiger le PAEDC et le faire valider par le conseil communal
  - Définir un plan de communication, une démarche de mobilisation locale participative et un plan d'investissement pluriannuel
- Mise en œuvre du plan d'action :
  - Soutenir la commune dans la mobilisation des acteurs du territoire, dont l'établissement d'une collaboration continue avec les écoles et les mouvements de jeunesse
- Suivi annuel :
  - Réaliser un rapport d'activités annuel

Au niveau du citoyen, le Coordinateur POLLEC a pour mission de fournir des outils, des mécanismes de soutien mais aussi des mesures d'accompagnement. Plusieurs actions sont en train de se mettre en place, telles que :

- Une plateforme d'accompagnement en ligne pour la rénovation énergétique est en cours de développement par l'InBW. Son but est de fournir des informations sur les différents travaux possibles ainsi que les primes et subventions disponibles. Une communication accrue de ces primes et subventions existantes sera mise en place à destination des citoyens.
- Des séances d'information seront organisées par la commune de Beauvechain, en partenariat avec le GAL Culturalité sur plusieurs thématiques :
  - Le photovoltaïque
  - L'isolation thermique
  - Les systèmes de chauffe
- Il est également envisagé de mettre en place un projet pour permettre à la population de pouvoir visiter des maisons exemplaires au niveau énergétique (maison « basse

émission ») et d'en présenter les principales caractéristiques. Un appel aux citoyens possédant ce type de construction et consentant à la faire visiter est donc à prévoir.

- Une thermographie aérienne est également prévue, durant le mois de novembre 2022, afin de fournir des informations aux citoyens sur les constructions qui nécessitent, de manière plus pertinente, de s'intéresser à la rénovation énergétique.
- Des informations à destination de la population, sous forme de séance d'information et/ou d'une brochure, sur la thématique des équipements domestiques énergivores ainsi que les comportements énergivores est programmée. Certaines brochures sont déjà disponibles au niveau du secrétariat de la commune et du CPAS.
- La sensibilisation à l'énergie au sein des écoles est également explorée, au moyen de différentes activités de mobilisation des élèves et en fonction des besoins des écoles. Un soutien à ces activités de sensibilisation sera organisé avec le coordinateur POLLEC en partenariat avec différentes associations (Scienceinfuse, Génération Zéro Watt, ...).
- Afin de fournir aux citoyens les outils nécessaires pour réaliser un suivi énergétique personnel et de mettre en lumière les anomalies dans leur consommation, une présentation de l'outil en ligne « énergiID » est programmée. EnergieID est une plateforme en ligne, disponible gratuitement et née d'une initiative de deux belges, Diedrik Kuypers et Vincent Dierickx. Des brochures concernant cet outil en ligne sont déjà disponibles au secrétariat de la commune et au CPAS.
- L'évolution de la législation concernant les communautés d'énergie renouvelable sera étudiée afin de pouvoir présenter à la population sa potentielle application au sein de la commune et pour des particuliers. Un premier projet concernerait, tout d'abord, une communauté d'énergie renouvelable entre les bâtiments communaux. Il sera ensuite envisagé de soutenir un projet citoyen de communauté d'énergie renouvelable.
- Plus spécifiquement pour les agriculteurs, il est prévu de transmettre le guide « économiser à la ferme » développé par la société Valbiom. Une présentation de l'outil en ligne, promu par la région Wallonne, visant à aider les agriculteurs à la réduction de la consommation des tracteurs et machines agricoles est également prévue. Une réunion sera aussi programmée avec les agriculteurs intéressés afin de sonder leurs besoins pour faire face à cette crise énergétique et les possibilités pour la commune de les soutenir dans cette situation.

## 13. ENFANCE

Coordinatrice ATL : Jennifer Van Bochove – 010 86 83 17 – extrascolaire@beauvechain.be

### 13.1. Plaines et activités communales de vacances

Nos plaines communales se sont déroulées du 25 juillet au 12 août 2022.

#### 13.1.1. Dispositions générales

Durant l'été, la commune de Beauvechain organise une plaine de vacances qui se déroule dans l'enceinte des écoles communales (implantation de La Bruyère).

Délibération du Conseil communal du 21 février 2022 décidant :

- D'organiser des plaines communales de vacances pour les enfants de 2,5 à 12 ans, de 9h00 à 16h00, du 25 juillet au 12 août 2022 aux conditions suivantes :
  - o inscription à la semaine, validée par le paiement,
  - o paiement pour le 1er juin 2021 au plus tard,
  - o participation financière des parents (tarif forfaitaire, garderies comprises):
    - Enfants domiciliés à Beauvechain :**
      - par enfant et par semaine 42 €
      - à partir du 2<sup>ème</sup> enfant 35 €
    - Enfants non domiciliés à Beauvechain :**
      - par enfant et par semaine 50 €
      - à partir du 2<sup>ème</sup> enfant 45 €
  - o La rémunération journalière du personnel d'encadrement est prévue comme suit :
    - animateur breveté ou assimilé : 60 €
    - animateur non-breveté : 50 €

Délibération du Conseil communal du 21 février 2022 décidant :

- D'organiser, en collaboration avec le Centre Culturel de Beauvechain, une semaine de stage spécifique pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans, du 01 au 05 août 2022 au Centre culturel de Beauvechain.
- D'organiser une semaine d'activités communales du 16 au 19 août 2022 sur le thème du Bien-Être pour les enfants âgés de 2.5 à 12 ans, à l'école communale de Beauvechain, en collaboration avec les partenaires bien-être de l'entité qui répondront à la sollicitation de la commune.
- D'organiser une semaine d'activités communales du 22 au 26 août 2022 sur le thème Nature et Grand Air pour les enfants âgés de 2.5 à 12 ans, à la salle communale du Vert Galant, Place communale 5, 1320 Beauvechain.
- D'approuver le règlement d'ordre intérieur 2022 spécifique à ces activités, ci-annexé.

- De prolonger l'engagement du coordinateur de la plaine communale pour coordonner ces différents stages.
- D'inscrire le crédit nécessaire, pour le paiement des traitements des étudiants, lors de la modification budgétaire n° 1 du budget ordinaire 2022, sous réserve d'approbation par le Conseil communal et l'autorité de tutelle.
- De transmettre un extrait conforme de la présente délibération au Directeur financier.

### 13.1.2. Budget

	2022
Recettes	3.792,80 €
Subside ONE	Montant pas encore connu
Dépenses pour le personnel d'encadrement	12.418,96 €
Dépenses de fonctionnement	4.732.30 €
Nombre d'inscriptions aux plaines	103 enfants
Nombre d'inscriptions à l'urban stage	9 jeunes

### 13.1.3. Agrément ONE

L'agrément de notre commune au titre de « Centre de vacances » reconnu par la Communauté française a été renouvelé en 2021.

## 13.2. Conseil communal des Enfants

Coordinatrice ATL : Jennifer van Bochove – 010 86 83 17 – [extrascolaire@beauvechain.be](mailto:extrascolaire@beauvechain.be)

En sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le Conseil communal a décidé de mettre en place un Conseil communal des Enfants, avec le soutien de l'asbl Creccide.

Début 2022, les élections ont été organisées dans les quatre classes de 5<sup>ème</sup> primaire de l'entité. Le CCE a accueilli huit nouveaux élus.

### 13.2.1. Compte-rendu des séances :

#### 1. CCE du 15 novembre 2021

Premier CCE de l'année.

Nous avons accueilli les nouveaux élus et fait connaissance avec un jeu de ballon destiné à détendre un peu l'atmosphère.

Nous avons également revu la charte et l'avons adaptée pour qu'elle convienne à l'ensemble du groupe.

Nous avons dressé une liste de projets.

## **2. CCE du 24 janvier 2022**

Les neuf nouveaux élus ont prêté serment lors de ce CCE et nos deux projets ont été votés :

- L'organisation de jeux interscolaires
- L'organisation d'un jeu de piste pour les enfants de la commune

## **3. CCE du 14 février 2022**

Nous avons relu la charte réalisée le mois passé et l'avons tous signée.

Ensuite, nous avons fait un brainstorming pour chacun des projets votés. Cela permet aux enfants de prendre conscience de notre budget et du temps que nous avons à disposition pour la mise en place. Ils se rendent également compte que derrière un même intitulé de projet se cachent de nombreuses façons de le mettre en place... Nous avons donc tenté d'accorder nos violons.

## **4. CCE du 7 mars 2022**

Nous avons élaboré nos projets de manière plus approfondie :

- Jeux interscolaires

Les conseillers partent sur des épreuves gonflables (parcours et faucheuse) et des courses relais nécessitant du petit matériel.

Cette activité s'adresse bien aux enfants des 4 écoles primaires de la troisième à la sixième année.

Un mail a été envoyé aux directions des écoles afin de leur demander leur soutien. En effet, il ne me sera pas possible d'encadrer seule autant d'enfants. Il a donc été proposé aux directions que cette activité soit organisée un mercredi matin. Les institutrices pourront ainsi assurer la surveillance de leur classe.

- Jeu de piste

Nous pensons organiser ce jeu sous forme d'un parcours à énigmes. Les conseillers adoptent cette fois un vrai rôle d'organisateur et ils deviennent ceux qui font passer les énigmes.

Sur base d'une petite mise en scène, les enfants, déguisés en détective, s'élanceront à la recherche d'indices permettant de retrouver un trésor volé.

Au terme d'un petit parcours, ils trouveront un énorme coffre rempli de bonbons.

L'invitation serait lancée à tous les habitants de la commune avec une inscription obligatoire.

Les énigmes seront prévues pour deux groupes d'âge différents (4-8 et 8-12 ou facile et moyen).

## **5. CCE du 28 mars 2022**

Le seul point abordé lors de ce CCE est l'organisation des jeux interscolaire.

Il a été choisi avec les directions que cette matinée aurait lieu le mercredi 22 juin. Si possible, elle se déroulera au terrain de foot de la Bruyère.

Epreuves :

- Parcours gonflable
- Faucheuse gonflable

- Courses relais :
  - o Une course deux par deux, chevilles attachées avec un foulard
  - o Une course de rapidité avec passage de témoin
- Jeu de ballon (garder le plus longtemps possible en l'air des ballons de baudruche)
- Carré de la mort (piquer à ceux des autres équipes leur foulard ou les pousser à sortir du carré)
- Jeux des singes (chiper à ceux des autres équipes les pinces à linge accrochées sur leur t-shirt)
- Match de foot avec petite finale et grande finale
- Tir à la corde

Certains élus veulent faire partie de l'équipe d'animation : Gaëlle, Raphaëlle, Louise Q et Louanne. Les autres souhaitent participer aux activités avec leur école.

Il a été décidé que les équipes seraient démarquées avec des crayons de grimage (lignes sur le visage – comme un maquillage de guerre- avec une couleur par équipe).

#### **6. CCE du 25 avril 2022**

On peaufine nos activités pour les jeux interscolaires.

On nomme des responsables de matériel.

On établit le règlement des jeux et les modalités pour chaque épreuve.

Les décisions se prennent par vote à main levée pour respecter le principe de démocratie.

#### **7. CCE du 16 mai 2022**

On consacre un peu de temps à l'organisation du jeu de piste qui sera organisé le samedi 25 juin : choix des énigmes, formation des groupes et parcours.

Ensuite, on finalise les détails pour les jeux interscolaires du 22 juin.

#### **8. CCE du 22 juin 2022**

Nous avons finalisé l'organisation du Jeu de piste prévu le 25 juin : parcours, lieu et heure de RDV, adaptation à la météo, ...

Nous avons également débriefé sur les jeux interscolaires s'étant déroulés le matin même. La majorité des élus ont beaucoup aimé la matinée. Une moitié était déçue que la compétition ait été abandonnée alors que l'autre moitié était justement heureuse d'avoir privilégié le côté amusement. Ils étaient majoritairement en accord sur le fait qu'une organisation avec 300 enfants est un peu trop colossale. Le résumé étant que tous les enfants ont profité de la matinée et se sont amusés. Notre objectif est donc, en quelque sorte, atteint !

#### **9. CCE du 27 juin 2022**

CCE de clôture.

Nous avons fait un petit débriefing sur le Jeu de piste ainsi que sur l'année écoulée.

Nous avons ensuite fêté la fin de l'année avec un gouter spécial et des jeux de groupe.



## **10. Relance pour 2022-2023**

Les élèves, en 6<sup>ème</sup> primaire cette année, élus l'année précédente, poursuivront leur mandat. En octobre 2022 auront lieu les élections pour l'année scolaire 2022-2023 dans les quatre classes de 5<sup>ème</sup> primaire. Une présentation préalable du CCE sera faite dans ces classes. Le calendrier de l'année est établi. Voici les dates des CCE 2022-2023 :

- 7/11 Première réunion (prestation de serment et réflexion autour des projets),
- 5/12 (vote des deux projets que nous mènerons cette année),
- 16/01, 13/02, 13/03, 10/04, 22/05,
- 5/06 Fête de clôture avant les CEB.

Certaines idées seront proposées au CCE : la mise en couleur des nouvelles urnes CCE réalisées par Mathieu GASPART, « Le Click » (action propreté mise en place par Fost Plus) et la réalisation d'« Affiches propreté » à proposer aux opérateurs de la commune (en lien avec le Plan d'Actions du programme CLE). Elles seront soumises au vote.

### **13.2.2. Activités CCE 2022**

#### **1. Projets « Jeux interscolaires » du 22 juin 2022**

300 élèves ont été invités à cette activité qui s'est déroulée sur le terrain de foot de la Bruyère le mercredi 22 juin de 8h30 à 12h.

La journée a débuté comme prévu avec la course dans le parcours gonflable et l'épreuve de la faucheuse.

Après cela, les groupes d'enfants ont commencé à se disperser sur le site. Malgré nos tentatives pour reformer les équipes, nos appels, etc... nous n'avons pas réussi à rassembler les enfants autour des épreuves prévues dans une optique de compétition.

En concertation avec les enseignants présents, nous avons donc choisi de laisser tomber le côté compétition pour privilégier un moment détente et amusement partagé par les quatre écoles de la commune.

Les structures gonflables ont été bien rentabilisées !!

#### **2. Projet « Jeu de piste » du 25 juin 2022**

Le jeu de piste s'est déroulé à la Bruyère. Au départ de l'église, les participants se sont aventurés dans la rue de Wahenge jusqu'à la ferme pour revenir par les champs jusqu'à la rue de l'école. Notre trésor était bien caché dans le jardin du curé (en face de l'école) !

L'organisation était très chouette. Les parents des élus se sont engagés pour accompagner les groupes d'élus qui faisaient passer les énigmes aux petits enquêteurs venus de tous les coins de Beauvechain pour mettre la main sur notre trésor (un coffret de bonbons).

Activité très positive qui a suscité beaucoup d'engouement chez les participants. Seule petite déception chez les élus : le faible nombre de participants (12 au total).

## 14. ENSEIGNEMENT – Année scolaire 2021-2022

Agent administratif : Adrien Huard – 010 86 83 09 – enseignement@beauvechain.be

Une entité pédagogique avec deux implantations à La Bruyère, rue de l'Ecole n° 1 et à Tourinnes-la-Grosse, Place Saint-Martin n° 3.

### 14.1. Personnel par implantation

#### Implantation de La Bruyère

- *Section maternelle*

Classe	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Accueil/Première maternelle	Natascha KAMOEN	Définitive	26
Deuxième maternelle	Karine GREGOIRE	Définitive	21
	Celine DE VOS	Temporaire prioritaire	5
Troisième maternelle	Nadia SERVAYE	Définitive	26
	Venetia FORTEMPS	Temporaire prioritaire	13
Troisi7me maternelle Immersion Anglais	Alizée COUDYSER	Sur fonds propres	13
Français Langue Apprentissage maternelles	Venetia FORTEMPS	Temporaire prioritaire	2

- *Section primaire*

Classe	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Première et deuxième primaires	Laura DALCQ	Temporaire prioritaire	24
	Emilie HOTAT	Temporaire prioritaire	12
Troisième et quatrième primaires	Frédérique BUSSIN	Définitive	24
	Emilie HOTAT	Temporaire prioritaire	12
Cinquième et sixième primaires	Wivine STIENLET	Temporaire prioritaire	17
	Joëlle COLLOT	Définitive	7
Français Langue	Amandine MOUREAU	Temporaire	3

Apprentissage primaires		prioritaire	
Périodes COVID	Amandine MOUREAU	Temporaire prioritaire	4

### Implantation de Tourinnes-la-Grosse

- *Section maternelle*

Classe	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Accueil, Première et deuxième maternelles	Patricia VAN HEMELEN	Définitive	13
	Céline DE VOS	Temporaire prioritaire	13
Troisième maternelles	Sophie STEVENS	Définitive	26
Français Langue Apprentissage maternelles	Venetia FORTEMPS	Temporaire prioritaire	1

- *Section primaire*

Classe	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Première primaire	Sarah GUILLAUME	Définitive	24
Deuxième primaire	Stéphanie ANGELY	Définitive	24
Troisième et quatrième primaires	Joan DRAYE	Définitive	24
	Arnaud POLLE	Sur fonds propres	12
Cinquième primaire	Audrey BECQUEVORT	Temporaire prioritaire	24
Sixième primaire	Rebecca KEYMER	Définitive	24
Français Langue Apprentissage primaires	Amandine MOUREAU	Temporaire prioritaire	7
Périodes COVID	Arnaud POLLE	Temporaire prioritaire	6
Périodes PRIMO	Arnaud POLLE	Temporaire prioritaire	3

- *Maîtres spéciaux*

Cours	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Néerlandais	Maryse DE FRENNE	Temporaire	8 périodes
Education physique	Julien DEPER	Définitif	16 périodes (4 périodes en disponibilité)

Psychomotricité organique	Julien DEPER	Définitif	5 périodes
	Céline DE VOS	Définitive	5 périodes (2 périodes en disponibilité)
Religion catholique (RLMO)	Amandine MOUREAU	Temporaire prioritaire	5 périodes
Morale (RLMO)	Arnaud POLLE	Temporaire	5 périodes
Cours de philosophie et de citoyenneté	Joëlle COLLOT	Définitive	8 périodes
Philosophie et citoyenneté - dispense	Joëlle COLLOT	Définitive	5 périodes
Encadrement complémentaire – mission complémentaire	Joëlle COLLOT	Définitive	4 périodes

- *Aides complémentaires*

Description de l'emploi	Nom Prénom	Statut	Temps de travail	Implantation
Assistante institutrice maternelle	Brigitte LEONARD	APE	4/5 temps	La Bruyère
Assistante institutrice maternelle	Katy FASOEL	APE	½ temps	Tourinnes-la-Grosse
Assistante institutrice primaire	Martine NOPPENS	APE	4/5 temps	Tourinnes-la-Grosse
Puéricultrice	Marine WARNIER	APE	4/5 temps	La Bruyère

Accueillante extrascolaire	Katy FOURNIRET	APE	19h/semaine	La Bruyère
Accueillante extrascolaire	Chantal MERCKX	APE	20h/semaine	Tourinnes-la-Grosse
Aide à la Direction d'école	Vanessa TIRCHER	Contractuelle	19h/semaine	

## 14.2. Population scolaire dans chaque implantation

	Section maternelle	Section primaire
<b>Implantation de La Bruyère</b>	64 élèves	66 élèves
<b>Implantation de Tourinnes</b>	33 élèves	99 élèves

## 14.3. Journées interscolaires

Classes de troisième maternelle : « Art à l'École »  
 Classes de première primaire : « Conteur en herbe »  
 Classes de deuxième primaire : « Conteur en herbe »  
 Classes de sixième primaire : « Résidence d'artistes » et « Territoire de la Mémoire »

## 14.4. Convention entre la commune de Beauvechain et l'ISBW

### Convention de collaboration ISBW

Délibération du Conseil communal du 29 août 2022, décidant d'approuver la convention de collaboration établie entre l'Intercommunale Sociale du Brabant Wallon (I.S.B.W.) et la Commune de Beauvechain pour la prise en charge de l'accueil des enfants durant les temps de midi, de septembre à décembre 2022.

### Participation financière de la Commune :

- 2022 (de janvier à juin) : 34.400,16 €
- 2022 (de septembre à décembre) : 26.595,54 €

## 14.5. Ouverture d'une classe en immersion anglais

En septembre 2021 s'est ouverte une classe immersion (3<sup>ème</sup> maternelle) au sein de l'implantation de La Bruyère.

En septembre 2022, s'est ouverte une classe immersion (1<sup>ère</sup> primaire) au sein de l'implantation de La Bruyère.

Au sein de nos écoles communales, nous sommes guidés par la volonté d'innover et d'élargir le champ des options qui s'offrent à vous et vos enfants. Garantir à nos élèves une instruction de qualité et la plus large possible, est la mission que nous nous sommes donnés. Nous partageons également la conviction qu'un enfant bilingue sera toujours mieux armé pour affronter la vie, tout comme le fait de parler couramment plusieurs langues lui confèrera toujours un avantage indéniable dans le monde du travail.

En pratique, les cours sont organisés selon une grille horaire : 50% en anglais et 50 % en français.

Sauf dérogation, un enfant ne peut rejoindre le processus d'immersion en cours de cycle. Il s'agit donc de suivre des cours en langue étrangère et non plus des cours de langue étrangère.

La langue n'est donc pas enseignée en tant que telle, mais elle sert de support à l'apprentissage d'autres matières.

Le choix s'est porté sur l'anglais pour les raisons suivantes :

- c'est la langue de la communication internationale par excellence,
- c'est une des langues les plus parlées dans le monde (3 ième après le chinois et l'espagnol),
- c'est une langue essentielle au niveau professionnel,
- c'est la langue des affaires,
- c'est la langue véhiculaire en entreprise, en littérature scientifiques, en tourisme, ...
- c'est le passeport pour le monde et l'avenir,
- et c'est conforme aux attentes des parents

### Les bénéfices cognitifs

Maîtriser deux langues offre une plus grande flexibilité mentale : la capacité de réflexion est décuplée.

Un enfant bilingue aura davantage de facilités à apprendre et intégrer des concepts complexes.

### Les bénéfices linguistiques

Au sortir des études, l'enfant aura une capacité plus aisée de communiquer dans la langue d'immersion ; un enfant bilingue aura une plus grande facilité à parler d'autres langues.

### Les bénéfices culturels ou citoyens

Enfin le bilinguisme favorise la communication avec autrui et la tolérance des différences. Un enfant bilingue aura davantage de facilités à intégrer des cultures et des modes de pensées différentes.

Délibération du conseil communal du 22 mars 2021 décidant de marquer son accord sur l'organisation d'un apprentissage par immersion en langue anglaise à l'école fondamentale communale de Beauvechain, implantation de La Bruyère, dès la troisième maternelle, pour une durée de trois ans, à partir du 1er septembre 2021.

Délibération du conseil communal du 22 mars 2021 décidant d'approuver l'annexe au projet d'établissement relative à l'organisation d'un apprentissage par immersion en langue anglaise à l'implantation de La Bruyère, à partir du 1er septembre 2021.

- Historique

Délibération du conseil communal du 26 avril 2021 décidant de procéder à l'engagement d'un(e) instituteur(trice) maternel(le) chargé(e) du cours en immersion linguistique anglais, à durée déterminée (10 mois) à 1/2 temps, du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022, à l'école communale fondamentale de Beauvechain - implantation de La Bruyère, titulaire d'un des titres et/ou diplômes requis pour occuper la fonction.

Délibération du Collège communal du 22 juin 2021 décidant de valider la candidature de Madame SAINI Nitika Rue Général Molitor, 13 à 1040 Etterbeek et de fixer les date et heure de l'examen oral visant à juger les capacités pédagogiques et linguistiques, la motivation et l'adéquation de la candidate au poste à pourvoir.

Délibération du Collège communal du 22 juin 2021 décidant de procéder à la constitution d'une réserve de recrutement d'un(e) chargé(e) de cours en immersion linguistique anglais, à 1/2 temps, à l'école communale fondamentale de Beauvechain - implantation de La Bruyère, titulaire d'un des titres et/ou diplômes requis pour occuper la fonction.

Délibération du conseil communal du 5 juillet 2021 décidant d'engager Madame SAINI Nitika, domiciliée Rue Général Molitor, 13 à 1040 Etterbeek, en qualité d'institutrice maternelle chargée du cours en immersion linguistique anglais, à durée déterminée (10 mois) à 1/2 temps, du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022, à l'école communale fondamentale de Beauvechain - implantation de La Bruyère.

Délibération du Collège communal du 24 août 2021, ratifiée par le Conseil communal en séance du 20 septembre 2021, prenant connaissance du désistement de Madame Madame Nitika SAINI au poste d'institutrice maternelle chargée du cours en immersion linguistique anglais et décidant :

- De faire appel à la réserve de recrutement,
- De désigner Madame Alizée COUDYSER est qualité de chargée du cours en immersion linguistique anglais, à durée déterminée (10 mois) à 1/2 temps, du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022, à l'école communale fondamentale de Beauvechain - implantation de La Bruyère

Délibérations du Collège communal du 8 août 2022, ratifiées par le Conseil communal en séance du 29 août 2022 décidant :

- De désigner Madame Alizée COUDYSER, préqualifiée, en qualité d'institutrice maternelle - Immersion anglais - 13 périodes/semaine du 29 août 2022 au 7 juillet 2023.
- De désigner, sur fonds propres, Madame Alizée COUDYSER, préqualifiée, en qualité d'institutrice primaire immersion anglais (échelle B1) 12 périodes/semaine, à durée déterminée, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023.

#### **14.6. Pacte Enseignement d'excellence / Plan de pilotage**

L'École Communale Fondamentale Mixte de Beauvechain a souhaité intégrer, sur base volontaire, la phase 2 du Plan de pilotage mise en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Collège communal, en sa séance du 28 mai 2018, a décidé d'approuver le formulaire d'inscription de notre école à la deuxième phase de la mise en œuvre des plans de pilotage.

Le Conseil communal, en sa séance du 29 avril 2019, a décidé d'approuver la "Convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la deuxième phase des plans de pilotage".

Lors de cette même séance, le Conseil communal a décidé de ratifier la délibération du Collège communal du 09 avril 2019 désignant Monsieur Adrien HUARD, agent administratif au service enseignement, comme référent PO afin de jouer un rôle d'interface entre l'école, le Collège et le Conseil communal ainsi qu'entre ces deux niveaux de pouvoir et les acteurs scolaires de première ligne.

L'avancement trimestriel du plan de pilotage de notre école a été présenté au Collège communal en ses séances du 19 novembre 2019 et 18 février 2020.

Le plan de pilotage de notre établissement scolaire a été présenté en Conseil de participation (17 mars 2020) ainsi qu'en COPALOC (19 mars 2020) et a reçu l'avis favorable de ces deux organes.

La version finale du plan de pilotage a été approuvée par le Conseil communal en sa séance du 25 mai 2020.

Celle-ci a ensuite été transmise au CECP (Conseil des Ecoles Communales et Provinciales).

Pour l'année scolaire 2020-2021, un état d'avancement (1<sup>er</sup> trimestre) a été présenté au Collège communal en sa séance du 27 octobre 2020.

Ce dernier a pris connaissance de la validation du plan de pilotage de notre établissement scolaire par Madame Laurence PAGACZ, Déléguée au contrat d'objectifs (DCO), signé par la Direction Zonale en sa séance du 22 décembre 2020.

En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu d'avancées majeures dans la réalisation de notre plan de pilotage entre janvier et juin 2021.

Depuis septembre 2021, les plans de formations de notre école communale (" Piloter un établissement et renforcer le travail collaboratif, l'autonomisation et la responsabilisation des acteurs") ainsi que les différentes formations volontaires et obligatoires de l'ensemble du corps enseignant sont axés sur la mise en œuvre du plan de pilotage au sein de nos deux implantations. Les formations n'ayant pas pu se dérouler en raison de la crise sanitaire auront lieu à partir de septembre 2022.

#### **14.7. Pôles territoriaux**

La mise en place de pôles territoriaux permet de faire évoluer l'intégration à un système d'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire, et ce partout en Fédération Wallonie Bruxelles.

Les pôles territoriaux ont pour missions :

- D'accompagner les enseignants dans les besoins spécifiques des élèves et la mise en place d'aménagements raisonnables
- D'encourager l'inclusion
- De servir de lien entre l'enseignement spécialisé et ordinaire grâce aux différents partenariats (PO, CPEONS, Fédération Wallonie Bruxelles, CPMS, CPSE, ASBL, ...)
- De mettre à disposition les ressources et outils spécifiques à l'enseignement spécialisé



Les pôles territoriaux sont composés de professionnels du monde de l'enseignement spécialisé et du secteur paramédical (logopèdes, kinés, etc.); chaque pôle est placé sous l'autorité d'une école de l'enseignement spécialisé, appelée "école siège", qui désigne un coordonnateur et dispose de ressources humaines et budgétaires propres;

Le déploiement des pôles territoriaux s'est effectué par zone ; le paysage scolaire au sein de chaque zone est spécifique.

La Province du Brabant wallon s'est portée candidate à la création de l'unique pôle territorial de l'enseignement officiel sur son entité.

Le Collège communal en séance du 27 avril 2021 a marqué son accord de principe pour l'adhésion au pôle territorial de la Province du Brabant wallon.

Une convention devra être conclue avec le pôle territorial afin de bénéficier du soutien nécessaire pour la prise en charge des élèves à besoins spécifiques qu'elles scolarisent.

## 15. ENVIRONNEMENT ET MOBILITE

*Conseiller en Environnement : Vincent Bulteau – 010 86 83 13 –  
environnement@beauvechain.be*

### 15.1. Projets

Liste des projets et actions suivies par le Conseiller en environnement entre le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et le 31 octobre 2022 :

Projets	Actions	
Bien-être animal	Stérilisation des chats errants 5 mâles – 11 femelles – 2 euthanasies	
Castor - problématique dispersion des jeunes	Surveillance et actions urgente de septembre à février de chaque année	
Cimetière Nature	Les cimetières de Beauvechain sont tous niveaux nature 3 feuilles reconnus par le SPW.	
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	Le Mille	Accord-cadre avec la Province validé par le Conseil communal en date du 29 août 2022.
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	Le Nodebais	
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	Le Schoorbroek	
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	La Néthen – Beauvechain	
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	La Néthen - Tourinnes-la-Grosse	

Projets	Actions
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	La Néthen - Hamme-Mille
CRDG - engagement programme d'actions 2020-2022	
Déchets - BeWapp	gestion ambassadeurs + dépôts sauvages
Déchets - BeWapp	nettoyage de printemps du 05 au 08 mai 2022.
Déchets - BeWapp	Plan d'analyse des tournées des poubelles publiques – constat des dépôts clandestins et sauvages. En cours de traitement.
Déchets - coût vérité	Budget 2023
Déchets - Coût-vérité	analyse + rapport réel 2021
Déchets - FEDEM	analyse + rapport
DECHETS - passage aux conteneurs à puce	Accompagnement + résolutions des problèmes locaux en fonction de la crise sanitaire
Gestion différenciée des espaces verts	Au cas par cas
GISER - Gestion des coulées de boue	Site GISER du Stoquoy - aménagements dos d'âne, en cours de confection de dossier – projet relancé en avril 2021. Subsidés validés par la Province. En cours de réalisation.
GISER - Gestion des coulées de boue 2017	Site GISER du Stoquoy – administratif – toujours en cours.
Mobilité - actualisation PCM	le PCM est en cours d'élaboration. Les deux premières phases sont terminées.
Mobilité - Analyse de trafic	pose + enlèvement + extraction et analyse des données
Mobilité - Brevet du cycliste	curus dans les 4 implantations primaires de l'entité + 1 jour de formation
Mobilité – Analyse multicritère des voiries communales	Coordonné par "Tous à pied" – finalisée
PCDN	Suivi des chouettes chevêches
PCDN - 2020	GT Perdrix
PCDN - 2020 - fauchage différencié des bords de route	Méthodologie en cours avec le GAL Culturalité et les communes de l'Est du BW.
PCDN - baguage 15 août - 31 août	Vitrine PCDN / lutte inondations
PCDN – CRDG – Province – SPW - Lutte contre les plantes invasives	Berce du Caucase : mai - juin - juillet

Projets	Actions
PCDN - CRDG - Lutte contre les plantes invasives	Balsamine de l'Himalaya juin à septembre
Permis environnement déclaration Classe 2	0
Permis environnement déclaration Classe 3	Nouvelles demandes + renouvellements = 108 dossiers
Semaine de l'arbre 2021	Organisation de la distribution en fonction de la crise sanitaire
SPW – Enquêtes publiques régionales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme wallon de réduction des pesticides – 2023-2027</li> <li>• Rapport d'Incidence sur l'Environnement – Politique Agricole Commune 2023-2027</li> <li>• Projet de révision du Programme de Gestion Durable de l'Azote - Procédure d'évaluation environnementale des plans et programmes</li> <li>• projets de Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) 2022-2027</li> </ul>
Subside Conseiller en environnement DD A21L - 2021	Rapport 2022 + formation obligatoire
Suivi des dossiers nécessitant une assistance juridique	2 dossiers
Influenza aviaire	Suivi des monitorings sur Nodebais, Tourinnes-la-Grosse et Hamme-Mille

### 15.2. Déchets : réel 2021

L'ensemble des chiffres présentés ci-dessous nous parviennent 6 mois après la clôture de l'année civile. Vous trouverez donc le résultat de l'année 2021 pour notre commune. Les moyennes régionales sont systématiquement celles de l'année antérieure.

### 15.2.1. La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en Région wallonne	Moyenne dans votre commune	Quel est le service de collecte et de traitement ?
	kg/an/habitant	kg/an/habitant	
	2020		
Ordures ménagères	136,02	80,76	Collectes en porte à porte / Valorisation UVE
Déchets organiques	19,79	35,35	Collectes en porte à porte ou CIPOM-CIFFOM / Biométhanisation
Déchets verts	49,43	71,75	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Compostage
Encombrants	48,27	43,29	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Broyage - Incinération
Déchets inertes	86,96	88,75	Recyparcs / Recyclage
Bois	38,76	49,08	Recyparcs / Valorisation - Recyclage
Papiers/cartons	47,26	52,97	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Recyclage
Verres	33,13	46,12	Recyparcs + Bulles / Recyclage
PMC	19,19	17,76	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Recyclage
Métaux	7,47	8,87	Recyparcs / Recyclage
DEEE	6,72	8,13	Recyparcs / Valorisation - Recyclage
Autres (piles, huiles, pneus,...)	6,13	14,54	Recyparcs / Tri - Valorisation - Recyclage
<b>TOTAL</b>	<b>499,13</b>	<b>517,37</b>	

Années	Ordures ménagères Moyenne en RW en kg/habitant/an (*)	Ordures ménagères in BW en kg/habitant/an		Ordures ménagères de votre commune en kg/habitant/an
		Minimum	Maximum	
2019	135,35	74,06	161,32	134,26
2020	136,02	66,68	174,28	88,41
2021	136,02	62,07	162,27	80,76

(\*) Moyenne 2020 prise en considération car 2021 non communiquée

### 15.2.2. Schéma des coûts communaux à charge du citoyen en 2020

	€/an/habitant	en %
Collecte et traitement des ordures ménagères + organiques	33,20 €	56,24%
Gestion administrative	0,66 €	1,12%
Collectes sélectives et traitement	0,42 €	0,71%
Coûts liés aux recyparcs	24,75 €	41,93%
<b>Total</b>	<b>59,03 €</b>	<b>100,00%</b>

Taxes appliquées sur les ordures ménagères et les encombrants

Taxes régionales :	14,69 €/Tonne en UVE
Taxes provinciales :	1,74 €/Tonne en UVE
Taxes communales :	3 €/Tonne en UVE

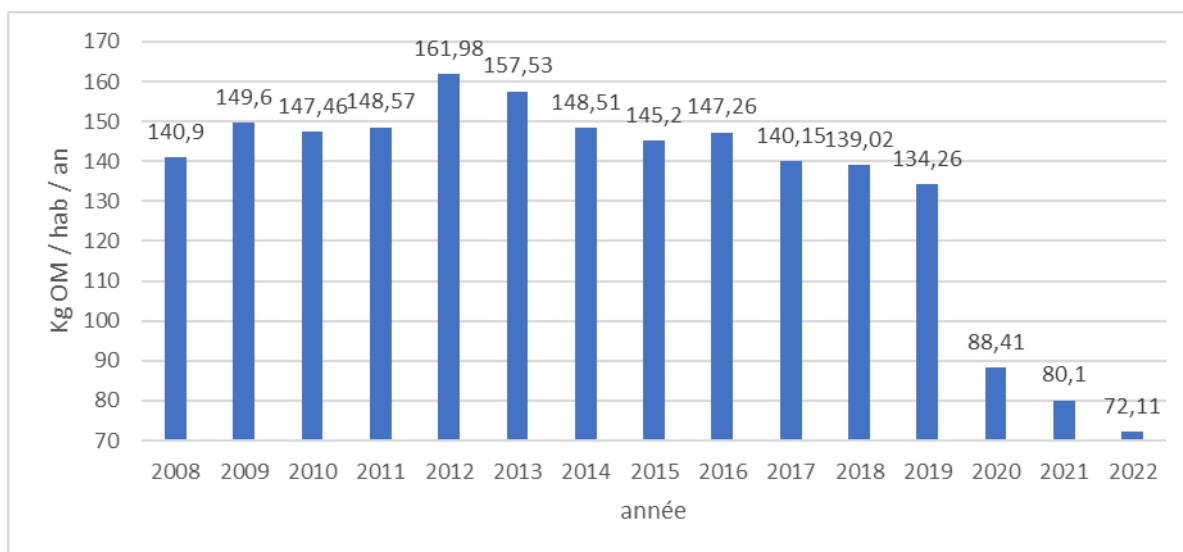
### 15.2.3. Sources de financement

	en €	en %
Vente de sacs payants et/ou levées/kilos supplémentaires	66.965,36	10,35%
Région Wallonne (subside)	50.703,20	7,84%
Consommateurs (coût obligations de reprise)	141.923,41	21,94%
Commune (taxe forfaitaire)	387.340,00	59,87%
<b>Total</b>	<b>646.931,97</b>	<b>100,00%</b>

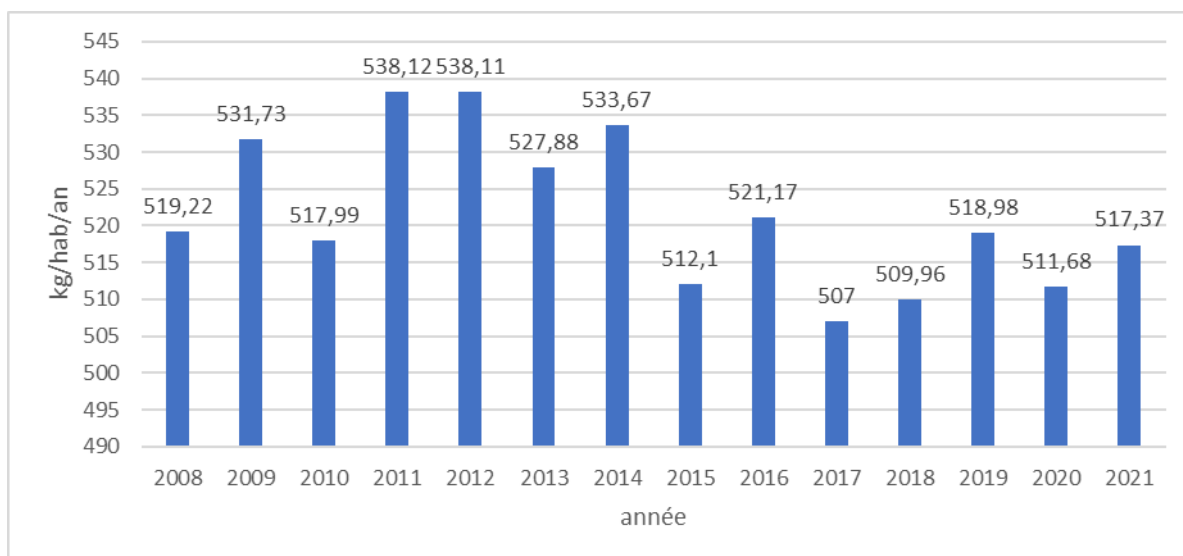
### 15.2.4. Votre contribution via l'achat de certains produits

Déchets	Organisme de gestion	Coût par habitant €
Huiles usagées	VALORLUB	0,109
Huiles de friture	VALORFRIT	0
Piles	BEBAT	1,59
Emballages	FOST PLUS	14,50
Pneus	RECYTYRE	1,65
DEEE	RECUPEL	1,89

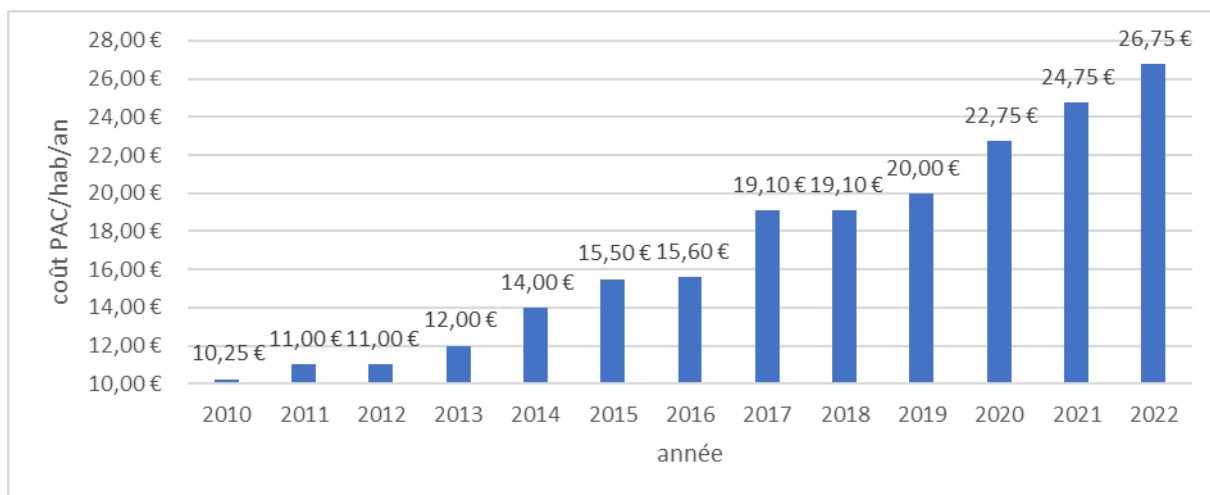
### 15.2.5. Quelques graphiques...



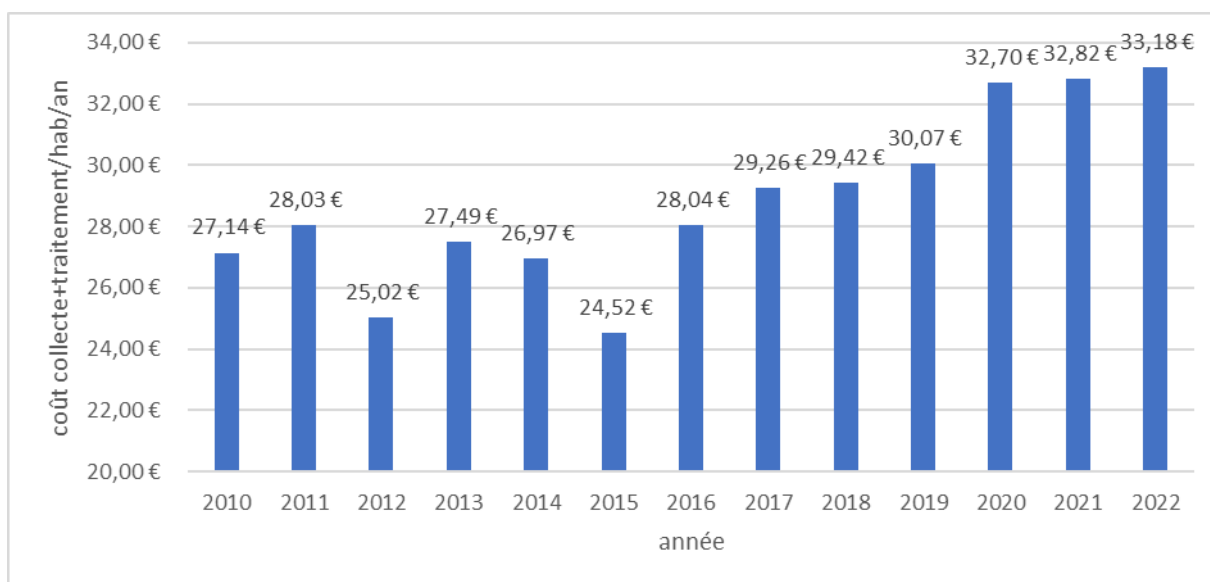
Evolution de la quantité de déchets en Kg d'ordures ménagères (fraction résiduelle après tri – "conteneur noir"), par habitant, par an. Les résultats de 2022 sont une extrapolation des 9 premiers mois de l'année.



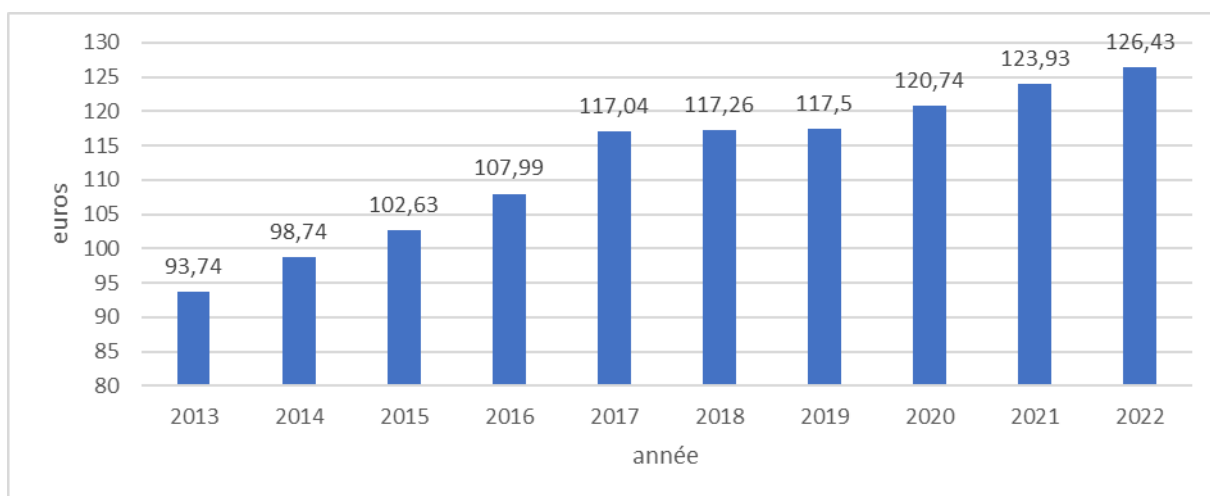
Évolution du gisement total, par habitant, par an. Ce résultat représente toutes les fractions additionnées, y compris ce qui est collecté en espaces d'apports volontaires (verres, recyparcs). Les résultats pour 2022 ne sont pas encore connus.



Evolution du coût des recyparcs par habitant par an. Inflation du coût des recyparcs de 71, 47% entre 2016 et 2022, soit plus de 10% par an ! L'InBW décidé d'un montant équivalent à 2022 pour l'année 2023.



Évolution du coût des collectes en porte-à-porte (hab/an). Le coût 2022 est extrapolé.



Évolution du coût du traitement(€/Tonne). Le montant 2022 est extrapolé.

### 15.2.6. Demande d'accompagnement pour la collecte des déchets en cas de problèmes médicaux.

Ces situations sont gérées en collaboration directe avec le CPAS, dans le respect de la vie privée. Nous avons mené une expérience pilote afin d'évaluer, par la pose d'un 3<sup>ème</sup> conteneur, la quantité de déchets produits par une personne adulte 100% incontinente. Le résultat de la quantité de déchets produite et le surcoût afférent suite à ce cas particulièrement impactant est décrit dans le tableau suivant :

<b>Nombre de levée (taille de l'échantillon)</b>	<b>133</b>	<b>levées</b>
<b>Moyenne par levée (hebdomadaire)</b>	17,59	kg
<b>Moyenne journalière</b>	2,51	kg
<b>Moyenne annuelle de</b>	917,40	kg
<b>Poids total pour la période échantillon</b>	2340	kg
<b>Coût à 0,15€/kg pour 30kg</b>	13,5	€
<b>Coût à 0,20€/kg pour le restant</b>	177,5	€
<b>Coût des levées (1,15€/levée)</b>	59,8	€
<b>Coût annuel total</b>	250,8	€

Cette information sert de base au CPAS afin d'évaluer les demandes d'accompagnement.

## 16. FINANCES

Agent administratif: Meghann Vander Wee – 010 86 83 27 – [comptabilite@beauvechain.be](mailto:comptabilite@beauvechain.be)

Agent administratif : Vincent Dewilde – 010 86 83 05 – [finances@beauvechain.be](mailto:finances@beauvechain.be)

### 16.1. Énumération des taxes et redevances

Taux appliqués en 2021	Compte 2021	Au 31/10/2022
Centimes additionnels au précompte immobilier : <u>1.700</u>	1.146.860,76	183.604,23
Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques : 7 %	2.586.857,76	2.292.978,03
Automobiles : 1 centime additionnel (d'office)	109.898,79	81.504,28
Vente de sacs poubelles	3.654,87	2.341,25
Secondes résidences :	19.200,00	19.200,00
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 :		
- 640,00 € : secondes résidences autres que celles reprises dans un camping agréé		
- 220,00 € : caravanes résidentielles dans un camping agréé		
- 110,00 € : kot étudiant		



Distribution à domicile d'imprimés non adressés : Au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 : "Ex." = exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires - 1 g < Ex. < 10 g : 0,0130 € - 11 g < Ex. < 40 g : 0,0345 € - 41g < Ex. < 225 g : 0,0520 € - Ex. > 225 g : 0,0930 € Ex. = 0,007 € pour les écrits émanant de la presse régionale gratuite	21.941,53	/
Enlèvement de dépôts considérés comme versages sauvages : - 100,00 € pour les petits déchets - 500,00 € pour les déchets volumineux	0,00	0,00
Taxe sur la construction de raccordements particuliers à l'égout public, par les soins et aux frais de la commune : Au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 : 375,00 € par raccordement	0,00	0,00
Taxe additionnelle à la taxe régionale sur les pylônes de GSM – Supprimée (Cirulaire 20/04/2017).	0,00	0,00
Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers (partie forfaitaire): Au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 : - 90 € pour un ménage d'une seule personne - 130 € pour un ménage de deux personnes - 155 € pour un ménage de trois personnes - 180 € pour un ménage de quatre personnes et plus - 180€ pour les secondes résidences et établissements commerciaux	387.340,00	396.310,00
Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers (partie variable): Au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	66.753,59	0,00
Redevance relative au permis d'environnement et d'urbanisme	8.283,25	5.065,00
Redevance sur la délivrance du permis de lotir	0,00	0,00
Redevance sur la délivrance d'informations notariales	8.800,00	9.130,00
Taxe sur prestations administratives diverses (vérifications implantation urbanisme).	13.500,00	3.000,00

## 16.2. Dette

Montant de la dette Belfius à charge de la commune :

Au 01.01.2022	1.045.507,35
Montant remboursé en 2022 (amortissements)	102.396,09
Au 01.01.2023	3.524.634,38
Nouveaux emprunts de l'exercice 2023 (au 30/11/2022)	2.737.493,50

Montant des amortissements à charge de la commune en 2022	102.396,09
Montant des intérêts à charge de la commune en 2022	<u>13.413,86</u>
Total des charges en 2022	115.809,95

Montant des amortissements à charge de la commune en 2023	211.499,51
Montant des intérêts à charge de la commune en 2023	<u>172.342,54</u>
Total des charges en 2023	383.842,05

Remarques : Les emprunts 2022 doivent encore être commandés et consolidés. Au 01.01.2023, les montants de la dette seront revus à la baisse. Après la MB01 2023, les montants des nouveaux emprunts de l'exercice 2023 seront également revus à la baisse.

## 16.3. Budget pour l'exercice 2022 (après dernière MB et adaptation du tableau de synthèse)

Total	Recettes	Dépenses	Solde
Service ordinaire	8.294.741,20	8.122.341,20	173.400,00
Service extraordinaire	4.854.924,86	6.079.191,69	-1.224.266,83

## 16.4. Compte 2021

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés au profit de la commune	8.262.587,87	3.487.170,83
- Non-valeurs et irrécouvrables	2.010,12	2.705,63
= Droits constatés nets	8.260.577,75	3.484.465,20
- Engagements	7.004.171,99	3.622.856,53
= Résultat budgétaire de l'exercice	1.256.405,76	-138.391,33
Engagements de l'exercice	7.434.606,89	3.390.330,89
- Imputations comptables	6.957.529,43	2.496.579,17
= Résultat comptable de l'exercice	1.303.048,32	987.886,03

## 16.5. Budget 2022

Exercice propre :	Recettes	Dépenses	Solde
Service ordinaire	7.669.771,94	7.669.771,94	0,00
Service extraordinaire	3.748.313,16	4.427.460,95	-679.147,79

Résultat général : (exercice propre + exercices antérieurs)			
	Recettes	Dépenses	Solde
Service ordinaire	8.098.775,40	7.977.697,10	121.078,30
Service extraordinaire	4.583.015,95	4.583.015,95	0,00

## 16.6. Subsidés aux sociétés pour 2022

Délibération du Collège communal du 7 juin 2022 décidant d'octroyer une subvention en numéraire aux bénéficiaires suivants :	
Financement projet de coopération Nord-Sud (Lukungu)	2.500,00 €
Subside Jeux Intervillages	750,00 €
Subsidés aux organismes culturels et d'information culturelle (C.C.B)	52.020,00 €
Subside aux Amis de Tourinnes	2.500,00 €

Subsides pour fêtes et cérémonies publiques	600,00 €
<i>Anciens combattants de L'Ecluse</i>	150,00 €
<i>Anciens prisonniers de 40-45 - La Bruyère</i>	150,00 €
<i>Anciens combattants de Hamme-Mille</i>	150,00 €
<i>FNC Beauvechain</i>	150,00 €
Subside I.S.B.W.	800,00 €
Subside "Para-commandos"	100,00 €
Subside 4L Trophy	350,00
Subside TORI	1.000,00 €
Subside Tennis de table	1.500,00 €
Subside Salon des Sciences	700,00 €
La Paume Tourinoise	500,00 €
Subside Les Aiglons	250,00 €
Subside Bee Wing Beauvechain	250,00 €
Subside de fonctionnement pour la maison condorcet	10.375,00 €
Subside Mobilité en Brabant wallon asbl	250,00 €
Article 20	3.210,08 €
Subside pour oeuvres d'aide humanitaire ou familiale (Plan Foster)	350,00 €
Subside pour la protection des animaux (Sans collier)	200,00 €
<b>Total</b>	<b>78.205,08 €</b>

Ces montants seront octroyés sur base des justificatifs rendus à l'Administration au 31 décembre 2022.

Délibération du Collège communal du 7 juin 2022 décidant d'octroyer une subvention en nature en 2021 aux bénéficiaires suivants :

AESAHM	30,00 €
Alliance colombophile	500,00 €
Armée CRC	840,00 €
Artisanes de la gym	455,00 €
Atelier de l'Image	1.500,00 €

Atelier Floral de Hamme-Mille	135,00 €
Bébébus	6900,00 €
Bee Wing	400,00 €
Centre Culturel de Beauvechain	19.740,00 €
Cercle Royal de l'Avenir	35,00 €
Comité des Fêtes de wallonie	10.415,00 €
Compagnie Imaginerie	170,00 €
CTT Hamme-Mille	1.440,00 €
Ecole Saint-Charles	35,00 €
Ensemble musical de Beauvechain	240,00 €
Ensemble à cordes de la Néthen	180,00 €
Evi'Dance	630,00 €
Fédération francophone belge de marche populaire	35,00
GAL	3.320,00
HammeFamille Dance Club	1.035,00 €
Judo Club TORI	1.390,00 €
Jogging Chouette AP	540,00 €
Kalitventzeff Mosaique asbl	70,00 €
Le Cercle de Bridge	1.500,00 €
Le Comité de l'Ecluse	35,00 €
Les Amis de Tourinnes	3.120,00 €
Les Amis du Whist	150,00 €
Les Longuès Pènes	70,00 €

Néthen Night Trail	180,00 €
Netradyle	1.500,00 €
ONE (Consultations)	750,00 €
Portenart asbl	70,00 €
Rigaudon	130,00 €
SC Beauvechain	21.625,00 €
Taxi Séniors asbl	70,00 €
Télévie	180,00 €
Unité pastorale	140,00 €
Unité St-Christian	180,00 €

Le montant estimatif de ces subventions en nature s'élève à 69.780,00 €.

### 16.7. Subsidés ordinaires versés aux fabriques d'Eglise

Dénominations	Desservants	Compte 2021	Budget 2022
St-Sulpice - Beauvechain	Jean-Michel ABE	1.123,65	0,00
St-Joseph - La Bruyère	Jean-Michel ABE	845,55	2.078,55
St-Amand - Hamme-Mille	Christophe MUNU- BINANA	7.425,31	0,00
St-Roch - L'Ecluse	Jean-Michel ABE	0,00	0,00
Ste-Waudru - Nodebais	Krzystof RAJEWICZ	0,00	0,00
St-Martin - Tourinnes-la- Grosse	Krzystof RAJEWICZ	7.835,79	11.587,26
<b>Total</b>		<b>17.230,30</b>	<b>13.665,81</b>

### 16.7.1. Subsidés extraordinaires

#### 16.7.1.1. Entretien ordinaire et autres frais de fonctionnement des bâtiments du culte assumés par la commune

	2021	31/10/2022
Dépenses :	2.807,68 €	2.352,07 €

### 16.8. ASBL La Pensée Libre de la Néthen

#### 16.8.1. Subsidés de fonctionnement

Budget	2021	2022
Décision du Collège communal	31/05/2021	07/06/2022
Frais de fonctionnement	46.395,00 €	46.400,00 €
Beauvechain	10.374,00 €	10.375,00 €
Grez-Doiceau	19.212,00 €	19.214,00 €
Chaumont-Gistoux	16.809,00 €	16.811,00 €

### 16.9. Aide humanitaire et aide au développement

#### 16.9.1. Plan Foster

Enfant parrainé : jeune haïtienne

	2019	2020	2021
Montant du parrainage	350,00 €	350,00€	350,00€

#### 16.9.2. Relation Nord-Sud subsidés

Depuis 2016, un subside annuel d'un montant de 2.500 € est octroyé à LUKUNGA BEAUVECHAIN ENSEMBLE.

## 17. INDICATEUR EXPERT

*Alexandra Chaidron – 010 86 83 14 – indicateur@beauvechain.be*

### 17.1. Descriptif de la fonction

La fonction d'indicateur expert est décrite dans le Code des impôts sur les revenus (article 2, §1<sup>er</sup>, de l'Arrêté royal du 10 octobre 1979 et modifié par l'Arrêté royal du 30 janvier 1980). Celui-ci spécifie en effet que les communes sont obligées de désigner un ou plusieurs indicateurs-experts qui participent, de concert avec les représentants de l'administration du cadastre, à la recherche des parcelles à retenir comme références et aux expertises à effectuer. Les administrations communales sont également tenues de communiquer au service « Mesures et Evaluations » du Service Public Fédéral des Finances les changements apportés aux propriétés sises sur leur territoire tels que :

- toute nouvelle construction, reconstruction totale ou partielle, exhaussement, agrandissement, démolition totale ou partielle et détérioration notable de bâtiment ;
- chaque modification dont ils ont connaissance dans le cadre de la législation sur l'urbanisme ;
- les modifications aux routes, chemins, sentiers, canaux ;
- les redressements des rivières et des ruisseaux ;
- l'imposition des propriétés autrefois non imposables et d'exonération des propriétés auparavant imposables ;
- toute modification jugée notable au sens de l'article 494 §2 du Code des impôts sur les revenus 1992 ;

L'indicateur-expert ne se substitue en aucun cas au service « Mesures et Evaluations » du SPF Finances ; sa fonction consiste en la collecte de données et en leur transmission audit service, mais pas à leur analyse.

### 17.2. Projets en cours en permanence

- Aide et conseil auprès d'autres communes qui souhaite mettre en place une enquête confort : le SPF Finances renseigne en effet notre commune comme référence. En général, quelques échanges de mails et appels téléphoniques sont suffisants mais une commune a néanmoins demandé un rendez-vous ;
- s'assurer de la mise à jour permanente des données cadastrales pour une perception optimale des recettes ;
- valider les PV d'expertise avant transferts aux administrés ;
- établir le cadastre de tous les biens exonérés au précompte immobilier et vérifier que tous les biens communaux bénéficient de cette exonération ;
- améliorer la coordination entre les différents services communaux afin de récolter des informations de terrains et pouvoir les recouper avec les données existantes au cadastre.



## 18. JEUNESSE

Coordinatrice ATL : Jennifer van Bochove – 010 86 83 17 – [extrascolaire@beauvechain.be](mailto:extrascolaire@beauvechain.be)

### 18.1. Opération "Eté solidaire, je suis partenaire"

Depuis 2005, la commune de Beauvechain participe à l'opération « Eté solidaire, je suis partenaire », proposée par la Région wallonne. Ce projet vise à offrir à des jeunes âgés entre 15 et 21 ans, un travail étudiant, en les faisant participer à la valorisation et à l'embellissement de leur quartier et de leur environnement ; à développer leur sens de la citoyenneté envers les personnes défavorisées ou en difficulté ; ou encore, à favoriser les liens intergénérationnels.

Délibération du collège communal du 19 avril 2022 décidant d'adhérer au projet "Eté solidaire, je suis partenaire" 2022 et approuvant le formulaire d'appel à projets. La coordinatrice ATL a assuré la coordination administrative du projet tandis que la coordination sur le terrain a été répartie entre Madame Tessy MAET, Monsieur Mathieu GASPART et Madame Jennifer VAN BOCHOVE.

### 18.2. Point Jeunesse de Beauvechain - Collaboration avec Infor Jeunes Brabant wallon asbl et l'Association d'Aide aux Jeunes en milieu Ouvert « SAJMO » de Jodoigne

Le Point Jeunesse de Beauvechain a été inauguré le 4 février 2012. Depuis 2016, l'AMO de Jodoigne n'effectue plus de permanences pour les jeunes sur le territoire de Beauvechain. Celles-ci ont été remplacées par des rendez-vous dans les locaux de l'AMO, pour des suivis personnalisés ou autres conseils.

#### 18.2.1. Calendrier Jeunesse

Délibération du collège communal du 21 février 2022 décidant de marquer son accord sur le calendrier jeunesse 2022.

Différentes activités y sont programmées pour un montant total de 1565 euros :

- Action JOB le 2 mars 2022 avec InforJeunes
- Une formation au Brevet secourisme avec Philippe GUEUNING
- Trois séances de Krav Maga les 30 mars 2022, 6 et 13 avril 2022 avec Fight Off
- Deux ateliers de Nutrition saine les 20 et 27 avril 2022 avec Ulrike LAMBACH
- Deux séances de Yoga/Relaxation/Pleine Conscience/Gestion du stress avant les examens les 11 et 18 mai 2022 avec Catherine CORDONNIER.

Dans le cadre du calendrier jeunesse, il existe une convention qui lie la commune à un jeune désireux d'entreprendre une formation pour devenir animateur breveté. En échange du

remboursement de la moitié de ses frais, le jeune s'engage à travailler comme animateur lors des plaines communales. Rappelons que la commune a impérativement besoin de jeunes ayant cette formation pour pouvoir bénéficier des subsides de l'ONE.

### **18.3. Appel à projet « Place aux Jeunes »**

Dans le cadre de l'appel à projet « Place aux Jeunes » auquel la commune de Beauvechain a répondu, le service jeunesse a organisé un stage « Place aux Jeunes » à l'intention des jeunes de 10 à 20 ans. Le stage a été organisé en trois temps : matinée créative (Journal créatif, yoga/gestion du stress, djembe), des temps de midi ateliers cuisine saine et variée et des après-midi initiation au codage.

Délibération du 28 mars 2022 décidant d'adhérer à l'appel à projet.

En 2022, les dépenses relatives au projet s'élevaient à 1.898 € subsidiées à 50 %, soit 949 €.

### **18.4. Délibère-Toi**

La commune de Beauvechain est partenaire de l'AMO La Chaloupe et participe au projet Délibère-Toi. Ce projet vise à proposer aux jeunes étudiants des occupations, stages, proches de chez eux durant les jours de délibérations ou journées blanches.

La commune fait la promotion de cette opération, met en contact des opérateurs de la commune avec l'AMO et peut proposer une salle si besoin.

### **18.5. Appel à projet « Ça bouge dans ma commune »**

Délibération du 29 juin 2021 approuvant le dossier « Ça bouge dans ma commune ». Ce projet s'est construit sur base de l'enquête « Fais entendre ta voix » réalisée auprès des jeunes de mars à mai 2021 faisant ressortir le besoin qu'ont les jeunes d'avoir un endroit pour se rassembler. En cours.

### **18.6. Salle d'étude**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la salle située à l'étage du Vert Galant, est mise à la disposition des jeunes aux études supérieures durant les périodes de blocus et d'examens, c'est-à-dire du 15 mai au 30 juin, du 1<sup>er</sup> août au 15 septembre et du 1<sup>er</sup> décembre au 31 janvier.

Pour la période d'hiver 2021, nous avons reçu 3 demandes.

Pour la période d'été 2022, nous avons reçu 3 demandes.

## 19. LOGEMENT

Agent administratif : Dominique Pierre – 010 86 83 10 – logement@beauvechain.be

### 19.1. Présentation du service

Gestion de la mise en location des 20 logements intergénérationnels, sis rue Max Vander Linden, n°s 1 à 20 à Hamme-Mille :

- 8 appartements, dont 4 situés au rez-de-chaussée, destinés aux personnes âgées de + 65 ans et aux personnes à mobilité réduite et 4 autres situés à l'étage, destinés aux jeunes de 18 à 30 ans.
- 12 maisons, destinées aux familles avec enfants.

L'attribution de ces logements se fait par un comité désigné par le Conseil communal, en tenant compte des conditions d'accès reprises dans un règlement.

#### Composition du Comité d'attribution des logements intergénérationnels

2 mandataires communaux : (Conseil communal du 18/02/2019)	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Carole GHIOT</b>, Bourgmestre-Présidente</li><li>- <b>Moustapha NASSIRI</b>, Conseil communal</li></ul>
2 mandataires CPAS : (Conseil de l'Action Sociale du 17.01.2019)	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Monique LEMAIRE</b>, Présidente du CPAS</li><li>- <b>Siska GAEREMYN</b>, membre du Conseil du CPAS</li></ul>
1 membre de l'Immobilière Publique du centre et de l'est du Brabant wallon (courrier du 15 juillet 2020)	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Audrey MAES</b></li></ul>
1 membre de la Commission Locale de Développement Rural (Réunion plénière du 03 octobre 2019)	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Marie-Claire du BOIS de VROYLANDE</b></li></ul>

## 19.2. Inventaire des logements publics

### Inventaire des logements publics Mise à jour 25/05/2022

#### Commune et CPAS

Rue de Gaët, 25 ( <b>transit : 2x 6 mois</b> )	1			
Rue Max van der Linden, 1 à 20	20			
Rue Gabriel Marcelier, 1 BP 1 et BP3 (ex-cordonnier) ( <b>logements d'insertion : suivi (accompagnement par le service social)</b> )	2			
Rue Gabriel Marcelier, 1 BP 2 (ex-cordonnier)	1	ILA	1 place	
Chaussée de Namur, 1/A (Cornélis)	1	ILA	3 places	
Impasse de Hamme, 1/C (Alain De Clerck)	1	ILA	4 places	
	<b>26</b>			<b>26</b>

#### IPBW

Rue Auguste Goemans, 5 A/1/2/3/4 (jardin cure) ( <b>dont 1 logement de transit 5A/3</b> convention avec l'IPB gestion CPAS (locataire))	4			
Rue Auguste Goemans, 18 (ex maison communale) ( <b>dont 2 logements de transit situés à l'arrière BP3 et 18/2</b> convention avec l'IPB gestion CPAS (locataire))	7			
Rue des Merisiers, 1 à 5, 6 BP 1 à BP 6, 7 BP 1 à BP 3	14			
Rue Condorcet, 1 à 13 ( <b>dont 3 logements de transit, les n°s 3, 4 et 13,</b> convention avec l'IPB gestion CPAS (locataire))	13			
	<b>38</b>			<b>38</b>

#### OCASC

Rue du Logis militaire, 1 à 24	24			
Rue Neuve, 1 à 40	40			
	<b>64</b>			<b>64</b>

#### AIS

Rue du Grand Brou, 13	1			
Chaussée de Louvain, 2/A : convention AIS/CPAS (participation loyer CPAS)	1			
	<b>2</b>			<b>2</b>

#### Régie des bâtiments/Office des étrangers

Rue du Moulin à Eau, 11 à 16 (Fedasil)	6			6
--	---	--	--	---

<b>TOTAL (1)</b>	<b>136</b>
<b>PROJETS EN COURS :</b>	
Cure du hameau de La Bruyère	2
Chaussée de Louvain, 43/A "Couleur Café" <b>(transit)</b>	<b>1</b>
Rue Max Vander Linden	4
Rue Longue Projet de Convention Fabrique d'Eglise de Beauvechain	<b>7</b>
<b>TOTAL (2)</b>	<b>14</b>
<hr/>	
<b>TOTAL (1 + 2)</b>	<b>150</b>

**Base militaire** : 12 logements

Le camp de la base militaire compte des logements de fonction pour les personnes de la Défense. On comptait au 24 mai 2022, 9 personnes domiciliées.

### **19.3. Gestion par le CPAS**

- **3 ILA - Initiative Locale d'Accueil : 3 logements**

#### **ILA N°1**

Adresse : Chaussée de Namur, 1/2 - 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment loué par le CPAS (708,00 €/mois sur subsides Fedasil)

Capacité d'accueil : 3 places

A la date du 25/05/2022 : 2 adultes + 1 enfant.

Ouverture : 2001.

### **ILA N°2**

Adresse : Rue Gabriel Marcelier, 1 boîte 2 - 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment appartenant au CPAS (pas de loyer à payer)

Capacité d'accueil : 1 place

A la date du 25/05/2022 : occupé

Ouverture : 23/05/2011 (date de la convention signée avec Fedasil)

### **ILA N°3**

Adresse : Impasse de Hamme, 1/C - 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment loué par le CPAS (870,00 €/mois sur subsides Fedasil)

Capacité d'accueil : 4 places

A la date du 25/05/2022 : 1 famille (2 adultes + 2 enfants)

Ouverture : 15/09/2018

- **2 logements d'insertion (3 ans renouvelables)**

Adresse : Rue Gabriel Marcelier, 1 boîtes 1 et 3 - 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment appartenant au CPAS (pas de loyer à payer)

A la date du 25/05/2022 :

1<sup>er</sup> logement : 1 personne

2<sup>e</sup> logement : 3 personnes (2 adultes et 1 enfant)

- **7 logements de transit (2 x 6 mois)**

1. **Studio duplex**

Adresse : rue Auguste Goemans 18/3- 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment loué par le CPAS à l'IPBw (545,27 €/mois)

Capacité d'accueil : 2 places

A la date du 25/05/2022 : 1 personne

2. **Maison 4 chambres**

Adresse : rue Condorcet 13- 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment loué par le CPAS à l'IPBw (889,06 €/mois)

Capacité d'accueil : 6 places

A la date du 25/05/2022 : famille de 5 personnes (2 adultes et 3 enfants)

3. **Maison 3 chambres**

Adresse : rue Condorcet 3- 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment loué par le CPAS à l'IPBw depuis le 01/11/2020 (645,22 €/mois)

Capacité d'accueil : 4 places

A la date du 25/05/2022 : famille ukrainienne de 4 personnes (2 adultes et 2 enfants)

4. **Appartement 1 chambre**

Adresse : rue Auguste Goemans 18/2- 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment loué par le CPAS à l'IPBw depuis le 01/02/2021 (607,33 €/mois)

Capacité d'accueil : 2 places

A la date du 25/05/2022 : 1 personne

5. **Appartement 2 chambres**

Adresse : rue Auguste Goemans 5A/3- 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment loué par le CPAS à l'IPBw depuis le 01/02/2021 (733,62 €/mois)

Capacité d'accueil : 3 places

A la date du 25/05/2022 : 2 personnes (1 adulte et 1 enfant)

6. Maison 3 chambres

Adresse : rue Condorcet 4- 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment loué par le CPAS à l'IPBw depuis le 01/03/2021 (645,22 €/mois)

Capacité d'accueil : 4 places

A la date du 01/09/2022 : 3 personnes (1 adulte et 2 enfants)

7. Maison 3 chambres

Adresse : rue de la Gaët 25- 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment communal mis à disposition du CPAS par la commune depuis 2019 (aucun loyer payé par le CPAS)

Capacité d'accueil : 5 places

A la date du 25/05/2022 : famille ukrainienne de 5 personnes (3 adultes et 2 enfants)

- 1 logement AIS

Adresse : Chaussée de Louvain 2- 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment appartenant à l'AIS et mis à disposition du CPAS via convention moyennant une participation loyer du CPAS de 141,59 €/mois

Capacité d'accueil : 4 places

A la date du 25/05/2022 : 3 personnes (1 adulte et 2 enfants)

#### **19.4. Convention de location entre la Commune de Beauvechain et l'Immobilière Publique du centre et de l'est du Bravant wallon**

Approbation de la convention par le Conseil communal en sa séance du 27 juin 2022, prenant effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022, pour une durée maximale de 3 ans avec possibilité de reconduction pour une même durée.

Loyer de base initial de 636,38 €/mois ainsi qu'une provision initiale pour charges de 21,20 €/mois.

Logement : appartement de 2 chambres, situé rue des Merisiers, n° 6/1 à 1320 Hamme-Mille.

Loué depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 : 1 adulte et 1 enfant.

#### **19.5. Convention de location entre la Commune de Beauvechain et la Fabrique d'Eglise Saint-Sulpice de Beauvechain**

Approbation de la convention par le Conseil communal en sa séance du 19 septembre 2022, prenant effet au 1<sup>er</sup> décembre 2022, pour une durée maximale de 9 ans avec possibilité de prorogation.

Loyer de base initial de la convention, pour une maison : 800 €/mois.

Loyer de base initial de la convention, pour un appartement : 400 €/mois.

Logements intergénérationnels sis à 1320 Beauvechain, rue Longue, n°s 159/A, 161, 163, 165, 167, 169 et 171 :

- 5 maisons 3 chambres, pour parent(s), âgé(s) de 18 ans au moins et maximum 40 ans, ayant un ou des enfants à charge.

- 1 appartement 2 chambres avec accès séparé au jardin, pour jeune(s) âgé(s) de 18 à 30 ans, situé à l'étage.
- 1 appartement 2 chambres avec jardin, pour aîné(s) de plus de 65 ans ou pour personne à mobilité réduite, situé au rez-de-chaussée).

Disponibles à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Réunion du comité d'attribution planifiée le 16 novembre 2022.

Le coût de ces loyers, charges non comprises, sera de 450 € (appartement) et 850 € (maison), comprenant l'entretien de la pelouse et des haies.

### 19.6. Loyers perçus

Loyers perçus pour les 20 logements intergénérationnels sis rue Max Vander Linden à Hamme-Mille (8 appartements et 12 maisons), durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2022 : 99.436,41 €.

### 19.7. Projets en cours

#### Projets PCDR :

- 1 logement de transit dans le bâtiment "Couleur Café", chaussée de Louvain, 43 A à Hamme-Mille
- 2 logements intergénérationnels dans l'ancienne cure de La Bruyère.

#### Projet PCL et PCDR :

- 4 logements intergénérationnels rue Max Vander Linden à Hamme-Mille (un bâtiment comportant 4 appartements), ce projet sera mis en œuvre par les autorités locales dans le cadre du développement rural.

## 20. MAISON RURALE, DE LA MÉMOIRE ET DE LA CITOYENNETÉ

*Chef de projet : Mathieu Bertrand – 010 86 83 04 – mmc@beauvechain.be*

En février 2021, L'agent responsable de la Maison de la Mémoire a rejoint, à titre temporaire et à raison d'un 4/5 temps, le Cabinet de la Ministre en charge du Patrimoine Wallon, en tant que Conseiller pour la Cellule Patrimoine.

Cette mission durera au maximum le temps de la législature du Gouvernement wallon, soit jusqu'en juin 2024.

L'agent conserve un 1/5 temps à l'Administration communale. Ses missions ont été réorientées pour répondre aux priorités qui ont été définies comme suit :

- La poursuite de la mise sur pied du Service « Mémoire et Citoyenneté » dans l'ancienne Vicairie de Tourinnes.



- La poursuite du recensement du Petit Patrimoine Populaire de la Commune et la rédaction des publications qui y sont liées
- La poursuite du recensement des cimetières
- La mise sur pied, chaque année si le thème le permet, des Journées du Patrimoine
- La réalisation du projet Bouclier Bleu (entre 2022 et 2023)
- La réalisation éventuelle d'une exposition par an, si l'actualité des projets le suggère
- La poursuite de la rédaction des articles dans le Bulletin communal
- La poursuite de la rédaction des Post Facebook « le Petit Patrimoine du mois »
- La poursuite de la gestion des demandes journalières

### **20.1. Inventaire raisonné des cimetières historiques de la Commune**

L'analyse du cimetière historique de Nodebais est finalisée pour la sélection des tombes d'intérêt historiques locales. Seules les lames seront prises en compte.

Une aide et un suivi quotidien est apporté pour une gestion saine et dynamique en partenariat avec les Services techniques.

### **20.2. Dans les écoles**

L'année 2022 n'a pas été mise à profit pour organiser des projets en milieu scolaire. Une exposition de la tapisserie sur les mille ans de l'église de Tourinnes a été montée, dans l'église, entre les mois de novembre 2021 et août 2022.

### **20.3. Les Journées du Patrimoine 2022**

La Commune de Beauvechain participe régulièrement aux Journées du Patrimoine organisées par l'AWaP. Le thème de 2022 était les « Patrimoine et Innovation ». Un conte a été créé avec la Maison du conte et de la littérature de Jodoigne, en partenariat avec le Centre culturel de Beauvechain, sur la thématique du Petit Patrimoine Wallon. Le dimanche 11 septembre, il y a eu deux représentations de cette balade contée. Environ 100 personnes ont participé à cette activité.

### **20.4. L'inventaire du petit patrimoine populaire de la Commune**

Le recensement du village de l'Ecluse et du hameau de La Bruyère est clôturé depuis 2020. La sortie de presse du tome 2 a eu lieu en septembre 2021.

Une conférence sur le Petit Patrimoine du village de l'Ecluse et du hameau de La Bruyère va se dérouler ce 27 octobre 2022 afin de diffuser ce livre.

Le recensement des villages de Nodebais et de Tourinnes-la-Grosse est terminé et la publication est en cours et mise en page pour sortir de presse entre décembre 2022 et janvier 2023.

## 20.5. Le projet-pilote « Communes Bouclier Bleu »

Le 11 avril 2022 a débuté le projet pilote « Beauvechain – Commune Bouclier Bleu ».

Ce projet vise la création d'une procédure spécifique pour la protection du patrimoine culturel à destination des villes et Communes wallonnes. Il a pour objectif la mise sur pied d'un outil permettant l'élaboration d'un plan intégré de prévention des risques et d'urgence pour la préservation et la sauvegarde du patrimoine mobilier et immobilier en cas de catastrophe.

La volonté de ce projet est de rendre la gestion du risque opérationnelle en se confrontant à des cas concrets pour renforcer la protection des biens culturels, tant en amont du sinistre que durant ou après celui-ci. Pour ce faire, sept sites ont été sélectionnés en fonction de leurs spécificités et afin de couvrir un maximum de profils différents (biens classés, exceptionnels, privé, public, religieux, ...). Pour chaque site, la gestion du risque a été analysée et découpée en trois phases : avant la catastrophe, durant la catastrophe et après la catastrophe.

Afin de mener à bien ce projet, une universitaire a été engagée à mi-temps pour une période de 4 mois. Cette dernière a été secondée dans son travail par une stagiaire. Durant ce laps de temps, différentes actions ont été menées :

- Visites des sites et rencontres avec les propriétaires/gestionnaires.
- Réalisation d'une grille de criticité sur base de la liste des aléas.
- Réalisation d'une liste des biens mobiliers.
- Réalisation de fiches de recommandations pour les propriétaires/gestionnaires.
- Réalisation de fiches outils pour les intervenants extérieurs.
- Réflexion sur l'intégration de la procédure dans le plan d'urgence communal.

Durant ces 4 mois, c'est une partie plus théorique du travail qui a été menée. Il tient maintenant à le mettre en pratique afin de déterminer son efficacité et de mettre en place la partie « après catastrophe ». C'est pourquoi afin de mener le projet à bien et jusqu'au bout, il a été prolongé de 4 mois supplémentaires dans le but de le rendre opérationnel et de développer le pan communication. En effet, le but de ce projet est de pouvoir servir à d'autres communes de la Province, mais aussi de la Région. Ainsi, il y a une volonté de réaliser un vademecum afin d'informer les autres communes sur la marche à suivre et leur proposer un modèle de sauvegarde de leur patrimoine.

## 20.6. Publications de la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté

La MMC a posté 12 articles « Le Petit Patrimoine du mois » sur la page Facebook de la Commune et a également publié :

- *La Société Saint-Sébastien. Une confrérie d'archers à l'Ecluse* (Janvier 2022)
- *La Commune de Beauvechain veut protéger ses biens culturels* (Mars 2022).
- *Valduc, une abbaye de femmes* (Octobre 2022).

## 20.7. Réponse aux demandes journalières à la MMC

- Participation aux Journées du Patrimoine 2022 à la Commune de Orp-Jauche, sous la forme d'une balade Petit Patrimoine.
- Suivi du chantier de restauration du la chapelle Saint-Nicolas à L'Ecluse ;
- Réponse à une étudiante sur le sujet des fermes à pans de bois ;
- Collaboration avec le groupe « Nom des rues » dans le contexte de la traduction de ces noms de rue en Wallon, avec l'ajout d'un contenu historique sur l'origine du nom de ces rues.

## 21. MARCHES DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS

### 21.1. Services techniques

Description	Approbation conditions	Approbation attribution	Coût	Attribué à
<i>Pour information :</i>				
<i>Fin 2021, la procédure change pour les « petits marchés ».</i>				
<i>Les marchés inférieurs à 5.000 € font l'objet d'une consultation de 2 opérateurs économiques.</i>				
<i>Rédaction du bon de commande, à approuver par le Collège communal</i>				
<i>Exception pour les marchés passés en urgence impérieuse</i>				
Acquisition d'une bétonnière	-	16.11.2021	2.566,06	Cipac 1300 Wavre
Acquisition d'une scie radiale et d'une sertisseuse	-	16.11.2021	2.094,88	Sanimat 1300 Wavre
Acquisition d'un coupe haie, d'un couteau à taillis et d'un atomiseur	-	16.11.2021	2.159,05	AMR-Greentech 1370 Jodoigne
Acquisition de fournitures pour les illuminations de Noël	08.11.2021	23.11.2021	7.044,02	Blachère illuminations 4041 Vottem
Acquisition de jeux (plaines de jeux « des Verts Horizons » et de « la Source »	16.11.2021	02.12.2021	9.745,34	Libraplay 4020 Liège
Acquisition de signalisation routière (signalisation, îlots, bollards)	30.11.2021	21.12.2021	3.254,40	Poncelet Sa 4400 Flémalle
Acquisition d'un robot-coupe (MCAE)	-	30.11.2021	1.121,07	BH Group 1400 Nivelles
Acquisition de capteurs CO2 (écoles, salles, bâtiments administratifs)	07.12.2021	13.12.2021	3.129,93	CIPAC 1300 Wavre
Acquisition d'une machine à graver	25.11.2021	08.12.2021	4.996,68	KETELE 2550 Kontich
Acquisition d'une cuisine (maison communale n° 3)	-	27.12.2021	1.793,00	Hubo 1300 Wavre

Acquisition de stores pour l'école de La Bruyère	-	27.12.2021	4.964,30	New Goffin 1320 Hamme-Mille
Acquisition d'une remorque	-	27.12.2021	1.599,00	Pulinckx 1370 Jodoigne
Acquisition d'une cloueuse et d'une scie sauteuse	-	27.12.2021	983,73	Sanimat 1300 Wavre
Acquisition d'un défibrillateur	-	27.12.2021	1.140,03	Défibrion 6791 Athus
Acquisition d'un lave-vaisselle pour le logement rue Max Vander Linden, 13 (urgence impérieuse)	08.02.2022	15.02.2022	499,00	KREFEL 1301 Bierges
Acquisition d'une plaque vibrante	-	21.03.2022	1.845,25	Dannemark 4400 Flémalle
Acquisition de 2 chaises de bureau pour le service travaux	-	16.05.2022	814,66	Kinnarps 1780 Wemmel
Acquisition d'échelles et escabeaux	-	21.03.2022	2.204,13	New Goffin 1320 Hamme-Mille
Acquisition de jeux pour la création d'une plaine de jeux à la maison de village de L'Ecluse et jeux supplémentaires aux « Verts Horizons »	27.06.2022	14.07.2022	25.569,72	Libraplay 4020 Liège
Acquisition de deux tondeuses thermiques	-	22.06.2022	694,54	AMR Greentech 1370 Jodoigne
Acquisition de bordures pour le terrain de padel	-	22.06.2022	1.482,50	Big Mat / Belmecco 1390 Grez-Doiceau
Acquisition d'une machine à laver pour le hangar	-	22.06.2022	399,00	KREFEL 1301 Bierges
Acquisition de barrières Nadar	-	29.08.2022	3.156,91	Poncelet Sa 4400 Flémalle
Acquisition d'illuminations pour les festivités villageoises	17.10.2022	25.10.2022	9.178,82	Blachère illuminations 4041 Vottem
Acquisition de matériel électrique pour les festivités	-	11.10.2022	4.400,00	Cébéo 1301 Bierges
Acquisition d'un automoteur polyvalent	19.09.2022	Estimation de 365.000 € Ouverture des soumissions le 07.11.2022		

## 21.2. Services administratifs

Description	Approbation conditions	Approbation attribution	Coût	Attribué à
Informatique - Service d'accompagnement informatique - Années 2021-2024	06/10/2020	10/11/2020	22.848,00	IMPERIA SOLUTIONS SRL
Mise à disposition d'un logiciel de gestion du courrier et des délibérations - Années 2020-2024.	22/09/2020	27/10/2020	33.841,28	INFORIUS
Marché relatif à la conception graphique, la publication et la diffusion d'un bulletin communal - Années 2022-2023	12/10/2021	13/12/2021	10.714,60	BAAM
Marché public de fournitures N° POP-2022/01 - BE - F "Fourniture, installation et maintenance de deux stations Biométriques"	31/01/2022	15/02/2022	12.048,10	CIVADIS
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition de six ordinateurs portables + Docking stations + housses, pour les services administratifs		11/02/2022	7.642,21	PRIMINFO
Marché de service pour la maintenance des archives communales		22/03/2022	12.321,43	MAHUT
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition d'une station graphique Prim5 I7		10/05/2022	943,95	PRIMINFO
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie – Acquisition d'une imprimante laser HP M 404dn pour le service communication		10/05/2022	356,98	MIMEOS
Centrale de marchés du Département des Technologies,		08/06/2022	356,98	MIMEOS

de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie – Acquisition d'une imprimante laser HP M 404dn pour le service cadre de vie				
Acquisition d'un grill pour le réfectoire de l'administration		20/09/2022	91,09	BOL.COM
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie – Acquisition d'un destructeur de papier et d'une rogneuse		30/09/2022	1.920,13	LYRECO
Enseignement - Système de gestion informatique pour les frais scolaires - Années 2021 à 2026	02/03/2021	04/05/2021	18.150,00	AP KIOSK
Enseignement - Acquisition de mobilier pour la Direction d'école (La Bruyère)		03/02/2022	635,99	IKEA
Enseignement - Acquisition d'une plastifieuse pour l'école de La Bruyère		03/02/2022	242,45	LYRECO
Enseignement - Acquisition de deux téléphones pour les deux implantations		03/02/2022	129,98	CARTRONICS
Enseignement - Acquisition d'un tableau interactif mobile pour l'école communale de Beauvechain		28/04/2022	5.186,06	RCO
Enseignement – Acquisition d'une yaourtière pour la classe P1/P2 à Tourinnes (Appel à projet alimentation durable)		05/05/2022	255,90	BOL.COM
Enseignement – Acquisition d'un blender et d'un déshydrateur pour la classe P1/P2 à Tourinnes (Appel à projet alimentation durable)		05/05/2022	488,99	VANDEN BORRE
Enseignement - Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition d'un ordinateur portable pour l'utilisation du tableau interactif de l'école		06/05/2022	698,32	PRIMINFO
Enseignement – Acquisition de deux tables pique-nique pour		11/05/2022	2.129,60	PONCELET

l'accueil extrascolaire				
Enseignement – Acquisition d'un gaufrier pour la classe P1/P2 à Tourinnes (Appel à projet alimentation durable)		01/06/2022	253,32	FNAC
Enseignement - Marché pour la préparation et la distribution des repas destinés aux écoles du 29/08/2022 au 04/07/2025.	05/07/2022	02/08/2022	162.339,00	TCO SERVICE
Enseignement - Acquisition de 4 Bancs métal et bois pour la classe M3 à La Bruyère		18/07/2022	415,56	WESCO
Enseignement – Acquisition de 4 Tablettes-tabouret pour la classe P1/P2 à Tourinnes		28/07/2022	142,00	BRICOLUX
Enseignement - Acquisition de mobilier pour la Direction d'école (Tourinnes)		02/08/2022	635,99	IKEA
Enseignement – Acquisition de 4 Tabourets pour pour la classe P1/P2 à Tourinnes		23/08/2022	289,50	HOP TOYS
Enseignement – Acquisition de 7 tables réglables pour la classe P1 à La Bruyère		08/09/2022	825,67	MANUTAN
Enseignement – Acquisition de Couchettes pour la classe Accueil/M1 à La Bruyère		22/09/2022	637,31	WESCO

## 22. PATRIMOINE

### 22.1. Locations

#### 22.1.1. *Patrimoine - Asbl Ecole Saint-Charles de Nodebais sise rue de l'Etang n°7 à 1320 Nodebais - Convention de prêt à usage - 2022-2037*

Approbation de la convention de prêt à usage pour une durée de 15 ans prenant cours le 1<sup>er</sup> avril 2022 au Conseil communal du 28 mars 2022.

#### 22.1.2. *Mise à disposition d'une partie du bâtiment sis rue Goemans, 20 à Hamme-Mille*

Le 19 septembre 2022, le Conseil communal a approuvé l'avenant n°1 au contrat programme 2019-2023 (approuvé le 26 juin 2021) prolongeant la reconnaissance du Centre culturel de Beauvechain.

### 22.2. Droit de chasse sur les biens appartenant à la commune de Beauvechain

01.07.2017 au 30.06.2026 :

Superficie totale de l'adjudication : 232ha 03a 22 ca.

Superficie commune de Beauvechain : 50ha 05a 94ca

Délibération du Conseil communal du 24.04.2017 décidant de la remise en location du droit de chasse sur les biens appartenant à la commune ainsi qu'aux établissements publics de la commune de Beauvechain pour la période du 01.07.2017 au 30.06.2026 - Décision de principe et approbation du cahier spécial des charges; délibération entérinant la décision de principe et chargeant le Collège communal de son exécution prise par le CPAS (20.04.2017) et chacune des Fabriques d'église de l'entité (St-Joseph : 04.04.2017 - St-Sulpice : 06.04.2017 - St-Roch : 07.04.2017 - Ste Waudru : 02.04.2017 - St-Martin : 11.04.2017 - St-Amand : 04.04.2017).

Adjudication du 23.06.2017.

P.V. d'adjudication approuvé par le Collège communal en sa séance du 10.07.2017.

	2021 (perçu)	2022 (à percevoir)
Recettes	776,99 €	776,99 €
dont précompte mobilier	241,69 €	241,69 €



### 22.3. Fermages

	2021	2022
Montant	8.819,57 €	Pas encore calculé

## 23. PETITE ENFANCE

### 23.1. Crèche communale "Les Sauverdias"

*Directrice depuis le 02/11/2020 : Annabelle Dumont engagée à ¾ temps – 010 86 83 50 – creche@beauvechain.be*

*Equipe d'encadrement : 5 ETP (répartis sur 6 personnes) + 1 cuisinière à ½ temps*

#### Réforme ONE - Agrément – Projet d'accueil – ROI - Contrat d'accueil

Délibération du Conseil communal du 8 novembre 2010 approuvant le nouveau Règlement d'ordre intérieur et abrogeant l'ancien.

Délibération du Conseil communal du 26 août 2019 approuvant le nouveau **Projet d'accueil** et abrogeant l'ancien.

Décret du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la Petite Enfance en Communauté française.

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s ; stipulant que tout pouvoir organisateur d'un milieu d'accueil établit un **contrat d'accueil** selon le modèle élaboré par l'ONE.

Courrier de l'ONE du 07/07/2020 communiquant la décision de l'Office de remplacer notre autorisation d'accueil en tant que MCAE par une autorisation de type nouveau modèle Crèche à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020.

La capacité d'accueil de la crèche reste de 21 places.

Délibération du Conseil communal du 13 décembre 2021 décidant d'approuver le nouveau modèle de contrat d'accueil pour la crèche « Les Sauverdias ».

Courrier de l'ONE du 22 juin 2022 approuvant le nouveau modèle de contrat d'accueil de la crèche « Les Sauverdias ».

Ce nouveau modèle de contrat d'accueil remplace les anciennes notions de Règlement d'Ordre Intérieur et de Contrat d'Accueil.

### Nombre d'enfants accueillis :

	2021	Du 1 <sup>er</sup> janv au 31 octobre 2022
Nombre d'enfants accueillis	33	31

La crèche « Les Sauverdias » a accueilli 33 enfants durant l'année 2020, 33 enfants durant l'année 2021 et 31 enfants entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 octobre 2022. Nous comptons une fréquentation moyenne de 19 à maximum 21 enfants par jour.

Afin d'assurer le taux d'encadrement de la crèche, l'Administration communale a signé une convention de collaboration avec le service de puéricultrices-relais de l'ISBW, à concurrence de 15 journées par an. Ce service permet de soutenir notre crèche lors des absences du personnel (maladie, congé, formation) avec la mise à disposition d'une puéricultrice au sein de notre milieu d'accueil.

### **23.2. Service des accueillantes d'enfants conventionnées**

Le service des accueillantes d'enfants conventionnées est ouvert prioritairement à toute famille domiciliée dans une des treize communes conventionnées pour ce service avec l'ISBW.

Il offre des possibilités d'accueil, au domicile des accueillantes, pour les enfants jusqu'à trois ans.

	2021	2022 (jusqu'au 31 octobre)
Nombre d'accueillantes	3 (2 conventionnées + 1 salariée)	3
Nombre total d'enfants accueillis /année	19	18

### **23.3. Consultations O.N.E.**

#### Lieu d'accueil et de soutien à la parentalité

Depuis avril 2010, un local est mis à disposition par la Commune pour la consultation ONE. Ce local est situé rue Longue 60 A à La Bruyère.

Dans ce lieu, parents et jeunes enfants sont accueillis par une équipe qui leur propose diverses activités : les consultations pour nourrissons et jeunes enfants, les séances de dépistage visuel précoce, les séances de récrébébé, d'éveil musical, de massage et portage bébé, etc.

## 23.4. Bébébus

Délibération du Conseil communal du 10 octobre 2016 approuvant la première convention de collaboration avec l'asbl Bébébus en Brabant wallon pour l'organisation d'un service de halte-accueil itinérante à la salle communale de Mille consistant à ouvrir un lieu d'accueil accessible au public un jour par semaine, destiné à accueillir des enfants de 12 mois à 3 ans ne bénéficiant pas d'un autre milieu d'accueil.

Délibération du collège communal du 22 mai 2017 approuvant la modification du jour d'activité du bébébus pour le vendredi.

## 24. PLAN DE COHESION SOCIALE

*Chef de projet jusqu'en février 2022 : Larissa DELLA FAILLE*

*Chef de projet depuis avril 2022 : Sylvie DEGIMBE – 010/86 83 24 – 0478/79 2213 - pcs@beauvechain.be*

Le volet social d'une commune n'est pas des plus simples à appréhender car il est le fruit, et en même temps le constituant, des activités de la commune et de la vie collective en général. Le social est présent continuellement et il est toujours à (dé)construire. Il est donc entièrement lié à l'histoire (dans son acception la plus large, du passé et de l'avenir) des hommes. Le social est également un aspect déterminant du Développement Durable que la Commune met au centre de chacune de ses décisions. Il est d'autant plus important d'y investir du temps. Se faisant, la volonté régionale wallonne d'améliorer la cohésion sociale est primordiale et la commune s'est engagée depuis 2014 à y travailler. Différents activités et projets ont été réalisés ou sont en cours d'élaboration et de réalisation. Même s'ils n'atteignent pas tous le but final d'une amélioration de la cohésion sociale, ils ont au moins l'avantage de proposer des alternatives aux citoyens qui leur permettent de tenter de vivre autrement leur société et leur ruralité.

La dernière Commission d'accompagnement du PCS 2020-2025 s'est tenue le 28 février 2022.

Voici donc quelques-uns de ces projets réalisés en 2021-2022.

### 24.1. Réalisation du plan pour 2021-2022

#### ***Table de Conversation en Wallon***

En partenariat avec le Centre culturel de Beauvechain, la commune de Beauvechain a initié les tables de conversation en wallon en 2020. Elles sont préparées et animées par Raymond Evrard, metteur en scène de la troupe de théâtre « Les Longuès Pènes ». Après une pause due à la crise du COVID, les tables de conversation ont pu reprendre. En 2020, l'animation a eu lieu les 11 septembre et 2 octobre.

Ce projet est amené à évoluer en lien avec le projet de webradio et intégrant également les écoles.

### ***Webradio***

Projet en collaboration avec le Centre culturel de Beauvechain dont l'objectif est de permettre aux personnes isolées d'avoir accès à de l'information locale ainsi qu'à des associations de l'entité de partager une information/une expérience/un loisir etc. Création de lien. Mise en relation.

### ***Ateliers café contes***

L'Administration communale de Beauvechain et la Maison du Conte et de la Littérature ASBL collaborent dans l'organisation et la tenue 1 fois par mois d'ateliers « Temps des histoires » (convention approuvée par le Conseil communal le 31 janvier 2022). Le but de ces ateliers est de susciter la rencontre des personnes isolées socialement de plus de 60 ans autour d'histoires et de contes proposés et animés par une ou deux animatrices par le biais de différentes formes et supports (lecture vivante, chant, théâtre d'ombres, kamishibai etc.) Les animations se transforment parfois en "ateliers d'expression" où les bénéficiaires peuvent apporter leur propre touche : oralité (raconter des histoires eux-mêmes en texte et en images), écriture etc...

5 Café contes ont été organisés en présentiel entre avril et septembre 2022.

### ***Salon des aînés***

Organisation par le GAL d'un salon d'information (non commercial) à Hélecine le 11 octobre 2022 dont le but est d'informer les aînés de plusieurs communes du Brabant wallon Est de leurs droits et des activités spécifiques organisée dans leur région. Participation au salon (stand Plan de Cohésion sociale Beauvechain).

### ***Place aux liens***

Le projet Place aux liens chapeauté par le GAL Culturalité vise à briser la solitude des aînés et à renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers grâce aux renforcements des liens de solidarité entre différentes générations. Il contribue également au maintien à domicile des personnes âgées. Concrètement, il s'agit de mettre en lien des bénévoles avec des personnes souffrant de solitude afin de partager ensemble un moment convivial, de manière +- régulière (1x/semaine) et dans un esprit de gratuité.

### ***Espace-temps parentalité***

- Projet à vocation de proposition d'échanges et/ou de solutions aux problèmes de parentalité.
- Prise de contact/réunion avec la responsable ONE ainsi que la directrice de crèche de la commune de Beauvechain en vue de la mise en place d'un espace d'accueil pour les parents en difficultés
- Projet d'organisation d'une conférence sur le thème de l'épuisement parental.

### ***Conseil Consultatif Communal des Aînés***

D'avril à octobre 2022, le CCCA, le CPAS & le PCS se sont réunis 5 fois en réunion plénière et 3 fois en réunions informelles. Modification du ROI.

Honorariat : 2 membres devenus membres honoraires

Appel à candidature : 4 nouveaux membres (1 effectif et 3 suppléants)

### Plusieurs activités ont été organisées avec succès :

- Balade en 2 circuits suivie d'un verre de l'amitié+tartes
- Conférence sur le thème des « momies à l'hôpital » suivi d'un drink
- Concert/chorale suivie d'un goûter
- Fin de distribution des boîtes jaunes

### ***Cadastres des volontaires***

Etablissement d'une liste de volontaires proposant leur aide/soutien dans le cadre d'organisation diverses d'activités/d'actions de la commune (covoiturage, aide logistique, etc).

### ***Espace Public Numérique***

Le Label « Espace Public Numérique de Wallonie » est initié par le gouvernement wallon et porté par les pouvoirs locaux pour lutter contre l'exclusion numérique et favoriser la participation citoyenne de tous à la société de l'information.

En sa séance du 28 mars 2022, le Conseil communal a approuvé le dossier d'appel à projet 2021 « Tax on Pylons » ayant notamment pour objectif de développer des solutions digitales sur le territoire, avec la création d'un Espace Public Numérique.

- Etablissement d'une liste de candidats animateurs dans l'objectif d'une embauche à ¼ temps dans un premier temps.
- Choix du lieu : Maison de Village de Nodebais

### ***Café multimédia***

Le Plan de Cohésion Sociale, en partenariat avec le Centre Culturel de Beauvechain, a initié une nouvelle série de modules d'éducation aux médias destinés aux adultes. Reprise des ateliers en présentiel - 3 cafés multimédia ont été organisés avec succès depuis septembre 2022.

Les cours sont animés par Media Animation Asbl (convention approuvée par le Conseil communal du 13 décembre 2021) qui a une large expérience dans le domaine des médias. L'enjeu étant de démystifier l'usage des médias via des ateliers pratiques sur des thématiques actuelles.

### ***Soutien aux ukrainiens***

- En collaboration avec le CPAS, aménagement d'un entrepôt communal pour la récolte de vêtements et produits de 1<sup>ère</sup> nécessité au bénéfice des réfugiés ukrainiens.  
Objectif : permettre de se procurer gratuitement des biens utiles.
- Goûter organisé à destination des familles accueillantes ainsi que des familles ukrainiennes accueillies sur la commune de Beauvechain dont l'objectif était de favoriser les rencontres et les échanges autour d'un encas. Les familles ukrainiennes ayant eu la possibilité d'apporter une spécialité culinaire de leur pays.
- Soutien au CPAS dans le cadre de l'inscription aux stages d'été organisés sur la commune de Beauvechain pour les jeunes ukrainiens. Permettant ainsi aux jeunes réfugiés ukrainiens de ne pas (trop) souffrir de l'isolement et de faire des connaissances soit avec la collectivité soit avec d'autres jeunes ukrainiens.

## 24.2. Aînés

Le volet « Aînés » de la Commune comprend deux projets qui étaient autrefois intégrés dans le PCS. La volonté communale étant de persévérer dans le soutien aux aînés, un budget spécifique lui a été attribué et reprend les projets suivants :

### 24.2.1. *Gym-douce Aînés*

Une nouvelle convention pour 2022-2023 a été établie avec Monsieur Tom Lejeune (Conseil communal du 29 août 2022). Les cours se donnent 3 fois par semaine à la Maison de village de Nodebais. 45 personnes bénéficient de ce service proposé par la Commune.

### 24.2.2. *Espace d'accueil des aînés*

Cet espace d'accueil rural émanant de la Commune en partenariat avec le CPAS - ouvert depuis 2014 - dédié aux seniors de 65 ans et plus de l'entité de Beauvechain souffrant de solitude et d'isolement mais relativement autonomes. Diverses activités adaptées aux bénéficiaires y sont organisées par l'animatrice (Parties de carte, coloriage/peinture, jeux de lettres, bingo, fêtes d'anniversaire des bénéficiaires, rencontre avec les enfants de maternelle de l'Ecole Saint-Charles de Nodebais. Outre l'objectif général de nouer des liens avec la collectivité dans le but de rompre l'isolement, cette dernière activité suscite les échanges intergénérationnels.

Fermé durant la crise du COVID, l'espace d'accueil a pu rouvrir en mai 2022. Il compte actuellement 4 bénéficiaires et 5 personnes en cours d'inscription.

### 24.2.3. *Boîtes jaunes*

Organisation de la fin des distributions des boîtes jaunes. Le principe de ces boîtes réside en l'information des services de secours en cas d'intervention auprès d'une personne âgée en difficulté.

## **25. PLANIFICATION D'URGENCE**

*Chargée de communication : Stéphanie Jacques – communication@beauvechain.be – 010 86 83 28*

### **25.1. Plan général d'urgence et d'intervention**

Approbation – Conseil communal du 27 juin 2016.  
Arrêté d'approbation du Gouverneur du 21 décembre 2016.

### **25.2. BABEX**

La participation de la commune à l'exercice de terrain du 1W de 1<sup>er</sup> octobre 2020 était prévue, déclenchement de la phase communale. Plusieurs réunions de préparation ont eu lieu. Vu l'évolution peu favorable du contexte sanitaire et le manque de personnel disponible, il a été décidé de reporter l'exercice de terrain incluant les disciplines civiles à une date ultérieure à définir (fin 2021).

### **25.3. Be-Alert**

Adhésion au système Be-Alert du SPF intérieur le 18 décembre 2017. Première utilisation pour un test national le 3 octobre 2019. SMS envoyés non facturés. Pas d'utilisation en 2020.

### **25.4. Ukraine**

En février 2022, nous avons lancé un appel aux offres d'hébergement afin d'accueillir des réfugiés ukrainiens sur notre territoire. 48 hébergeurs potentiels ont répondu favorablement à notre demande.

Les premiers réfugiés sont arrivés à Beauvechain le 17 mars 2022. Au total, 56 réfugiés ont été accueillis. 47 sont encore présents à Beauvechain.

Le logement loué par le CPAS à l'IPB, sis rue Condorcet, 3, est occupé par une famille de 4 personnes.

Le logement communal mis à disposition du CPAS, sis rue de Gaët, 25, est occupé par une famille de 5 personnes.

Le service Population a géré la collecte au Registre national des réfugiés ukrainiens et la délivrance de leur titre de séjour.

Le CPAS, quant à lui, s'est réparti les familles entre trois assistances sociales afin d'introduire les demandes d'aides équivalentes au RIS et les guider dans leurs démarches administratives.

Parallèlement au recensement des offres d'hébergement, la Commune a lancé un appel à la solidarité, à savoir un appel aux dons de vêtements, de jouets, de matériel de première nécessité.

Nous avons également fait un appel aux bénévoles afin de gérer le centre de dons et dispenser des cours de français le mercredi après-midi à la Maison de village de Nodebais.

Le temps de travail de Chantal WERY, animatrice à l'espace d'accueil communautaire de Nodebais, a été augmenté de 7h du 01/04/2022 au 30/09/2022 et de 4h du 01/10/2022 au 31/12/2022, afin d'apporter un soutien logistique aux assistantes sociales du CPAS.

Une séance d'information à destination des familles accueillantes a été organisée le 19/04/2022 en présence de la Bourgmestre, la Présidente du CPAS, la Directrice générale, la Directrice générale du CPAS, les assistantes sociales et la responsable du service Population.

### 25.5. Crise de l'énergie

Les citoyens se posant bon nombre de questions par rapport à la crise de l'énergie que nous connaissons, il a été décidé de mettre l'accent sur l'information.

1. 17 octobre 2022 : le Conseil communal décidait de procéder à l'extinction de l'éclairage public du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 mars 2023 entre minuit et 5 heures. Mesure proposée par ORES à toutes les communes du Brabant wallon.
2. Brainstorming des services communaux à l'initiative de la Directrice générale, duquel il ressort la nécessité d'informer les citoyens ainsi que la possibilité de fermer le bâtiment communal situé au n°6 de la place communale le vendredi, au vu de sa faible occupation. Une période de test est prévue d'ici la fin 2022.
3. Réalisation d'une brochure résumant toutes les aides pouvant être apportées aux citoyens, avec un focus sur les actions mises en place à Beauvechain (guichet énergie, aides du CPAS, aides et suggestions communales, etc.), distribuée en toutes-boîtes début novembre 2022.
4. Organisation de deux réunions d'information ouvertes à tous avec présence des services communaux et du CPAS (une quarantaine de citoyens y ont participé).
5. Distribution d'un toutes-boîtes relatif à l'extinction de l'éclairage public, avec l'avis de la Zone de Police.



## 26. PROTECTION DES DONNEES

*Déléguée à la Protection des données : Stéphanie Lagase – 010 86 83 16 –  
dpo@beauvechain.be*

### **Présentation du RGPD :**

En vigueur depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données, mieux connu sous l'appellation « RGPD » est un règlement européen qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel.

Le RGPD poursuit trois objectifs :

- ➔ renforcer les droits des citoyens sur l'utilisation qui est faite de leurs données personnelles ;
- ➔ harmoniser les législations nationales en matière de protection de la vie privée au sein de l'Union européenne ;
- ➔ responsabiliser les acteurs traitant des données (responsables de traitement et sous-traitants).

L'autorité administrative responsable du contrôle et de la bonne application du RGPD en Belgique est l'Autorité de protection des données (APD). En vertu de la loi du 3 décembre 2017 portant sa création, l'APD remplace depuis le 25 mai 2018 la Commission de protection de la vie privée. Elle est en mesure de mener des audits et obtient des pouvoirs de sanction et de répression.

### **Missions de la Déléguée à la protection des données :**

- Informer et conseiller la Commune de Beauvechain, ainsi que les employés qui procèdent au traitement des données personnelles, sur les obligations qui leur incombent en vertu du RGPD ;
- Contrôler le respect du règlement et des règles internes de la Commune en matière de protection des données à caractère personnel, y compris en ce qui concerne la répartition des responsabilités, la sensibilisation et la formation du personnel participant aux opérations de traitement, et les audits s'y rapportant ;
- Dispenser des conseils, sur demande, en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution de celle-ci en vertu de l'article 35 RGPD ;
- Être le point de contact pour les personnes concernées en ce qui concerne toutes les questions relatives au traitement de leurs données à caractère personnel et à l'exercice des droits que leur confère le RGPD ;
- Coopérer avec l'Autorité de protection des données.

### Implémentation du RGPD au sein de la Commune :

- Une charte vie privée a été établie, celle-ci s'inscrit dans le souhait du responsable de traitement d'agir en toute transparence, dans le respect de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, qui transpose en droit interne le RGPD ;
- La procédure de violation de données porte à la connaissance du responsable de traitement les obligations qui lui incombent en cas d'incident de sécurité. Le règlement prévoit, en effet, que toute violation de données qui entraîne un risque pour les droits et libertés des personnes concernées doit être documentée et, le cas échéant, notifiée à l'Autorité de protection des données et aux personnes concernées ;
- Dans le cadre des relations de la commune avec ses sous-traitants pour le traitement des données personnelles, des dispositions spécifiques ont été introduites dans les contrats afin que la commune puisse s'assurer du respect de la législation par les sous-traitants ainsi que de la prise de mesures techniques et organisationnelles, comme le prescrit l'article 28 du Règlement européen ;
- Un audit relatif à la sécurisation des données numériques a été établi par la DPO, celui-ci reprend l'ensemble des mesures élémentaires qui doivent être mises en œuvre de façon systématique. Ce rapport servira également de base pour la modification de la charte informatique ;
- Conformément à l'article 30 du RGPD, la réalisation du registre des activités de traitement a débuté, ce qui permettra le recensement et l'analyse de l'ensemble des données personnelles traitées par l'administration communale.

## 27. SALLES COMMUNALES

Agent administratif : Sabine Viandier – 010 86 83 07 – [sallescommunales@beauvechain.be](mailto:sallescommunales@beauvechain.be)

### OCCUPATIONS et LOCATIONS DES SALLES DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

SALLE	Occupation	Location	Montant
Salle des Fêtes	52	0	0 €
Salle Jean XIII	36	12	720 €
Salle Mandela	0	0	0 €
Salle de Mille	14	10	800 €
MV Nodebais	10	0	0 €
MV L'Ecluse	21	0	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>133</b>	<b>22</b>	<b>1520 €</b>

## 28. SERVICE INTERNE DE PREVENTION, PROTECTION AU TRAVAIL

*Agent administratif: Lionel Vanderweyden – 010 86 83 11 – personnel@beauvechain.be*

Délibération du Collège communal du 06 février 2017 décidant de désigner Monsieur Lionel VANDERWEYDEN, agent administratif D5 au service du Personnel, en tant que Conseiller en prévention pour notre administration communale.

Formation « Conseiller en prévention de niveau III » de Monsieur Lionel VANDERWEYDEN.

Rédaction d'un plan annuel et global d'action pour la prévention des risques au travail à soumettre au Collège communal.

Visite annuelle des lieux de travail réalisée par le service externe (CESI) le 11 avril 2022.

Installation de nouveaux plans d'évacuation dans les deux implantations de l'école communale et de la crèche « Les Sauverdias ». Les nouveaux plans d'évacuation pour les bâtiments Place communale, 3, 6, 7 et les deux hangars communaux sont en cours d'élaboration et seront prochainement installés.

Exercices d'évacuation réalisés aux dates suivantes :

- Le 16 septembre 2022 pour la crèche « Les Sauverdias »
- Le 04 octobre 2022 pour l'implantation de La Bruyère
- Le 14 octobre 2022 pour l'implantation de Tourinnes-la-Grosse

## 29. SPORT

*Agent administratif: Sylvie Degimbe – 010 86 83 24 – sport@beauvechain.be*

### 29.1. Chèques sport

L'objectif de cette initiative vise à favoriser l'accès au sport pour les enfants et les jeunes.

On entend par « chèque sport » l'intervention (50€) de la commune dans l'affiliation via un abonnement annuel dans un des clubs sportifs implantés sur le territoire de Beauvechain.

## 30. TOURISME

Agent administratif: Stéphanie Jacques – 010 86 83 28 – communication@beauvechain.be

### 30.1. Balades

Les 6 principales balades à faire à travers les villages de la commune ont été encodés dans une application géolocalisée « Cirkwi ». Elle est téléchargeable gratuitement et géolocalise son utilisateur. Les balades géolocalisées seront intégrées à la nouvelle application mobile communale « Beauvechain en Poche », et reprendront, à terme les points d'intérêt du village.

Projet de balisage des balades uniforme des balades existantes avec les points nœuds du Brabant wallon et création d'un itinéraire « Street Art » en cours.

### 30.2. Chasse Totemus

Les chasses aux trésors Totemus sont à mi-chemin entre les jeux de piste et le géocaching, alliant le sport, avec différents niveaux de balades, la culture, grâce à la mise en valeur des richesses et du savoir-faire wallon (contes et légendes, art, gastronomie...), et l'aventure.

En février 2021, la Maison du Tourisme du Brabant wallon lançait un appel à intérêt de création de chasse sur les différents territoires couverts, précisant qu'elle prenait en charge le coût de création de la première chasse ainsi que les frais de maintenance.

Le 3 juin 2021, le Conseil communal approuvait la convention avec la Maison du Tourisme par laquelle la Commune s'engageait à prendre en charge les frais de maintenance à partir de 2022 (500 €/an).

Le 17 mai 2022, la première chasse Totemus de Beauvechain était mise en place.

Depuis la création de la chasse, 783 personnes y ont participé grâce à l'application disponible sur Smartphone.

La chasse est disponible en français, néerlandais et anglais.

Une seconde chasse est en cours d'élaboration.

### 30.3. Appel à projet Camping-car

L'année dernière, la Commune de Beauvechain réservait deux places de stationnement aux motor-homes dans le verger communal. En date du 19 septembre 2022, le Conseil communal approuvait le dossier de candidature à l'appel à projet de la Région wallonne « Amélioration de l'offre des aires publiques pour l'accueil des motor-homes » en vue de créer et d'aménager une véritable aire d'accueil pour 5 motor-homes, avec toutes les commodités nécessaires.

## 31. TRAVAUX PUBLICS

Responsable du service : Stéphanie Galvan - 010 86 83 32 - responsabletravaux@beauvechain.be

### 31.1. Travaux de voirie

#### PIC 2016 – 2018

Pour rappel :

- **Travaux de voirie et égouttage du chemin Goffin et de la ruelle Lambert à Tourinnes-la-Grosse**
  - Délibération du Conseil communal du 23 février 2021 décidant :
    - D'approuver la délibération du Bureau Exécutif de l'In.B.W. du 26 janvier 2021 - décompte final d'un montant de 371.534,42 €
    - D'approuver le décompte final de HAULOTTE sa, Avenue des Vallées, 130 à 1341 Céroux-Mousty ( partie à charge de la commune) d'un montant de 297.403,99 € HTVA soit 359.858,83 € TVAC.
  - Réception provisoire le 15/10/2020
  - Délai de garantie de 5 ans.

#### PIC 2019 – 2021

- **Travaux de voirie et d'égouttage du chemin du Vivier Saint-Laurent à Nodebais**
  - Marché d'auteur de projet lancé le 02.10.2017, attribué le 20.11.2017.
  - Travaux reportés au PIC 2022-2024
- **Travaux d'entretien de voirie et aménagement de sécurité rue Saint-Corneille**
  - Marché d'auteur de projet lancé le 21.09.2020, attribué le 13.10.2020 à C2 Project, Chemin de La Maison du Roi, 30D à 1380 Lasne, pour un pourcentage de 5,7 %.
  - Marché de coordination sécurité santé lancé le 10.10.2020, attribué le à Coors Association, rue du Brûle, 14 à 6150 Anderlues, pour un montant de 3.557,40 €.
  - Délibération du Conseil communal du 18.10.2021 décidant notamment d'approuver le cahier des charges N° TRA-2021/03 - BE - T et le montant estimé du marché "Travaux d'aménagement et égouttage rue Saint-Corneille à Hamme-Mille.", établis par l'auteur de projet, C2 Project Sprl, Chemin de La Maison du Roi, 30D à 1380 Lasne. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 902.431,33 € hors TVA ou 1.060.209,96 €, TVA comprise (TVA hybride).
  - Publication du marché au bulletin des adjudications.
  - Ouverture des soumissions le 22 février 2022.
  - Délibération du Collège communal du 28 mars 2022 décidant notamment d'attribuer, sous réserve d'approbation des crédits complémentaires par le Conseil communal et l'autorité de tutelle, le marché "Travaux d'aménagement et égouttage rue Saint-Corneille à Hamme-Mille." au soumissionnaire ayant remis

l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit KRINKELS Sa, rue des Scabieuses, 10 à 5100 Naninne pour le montant d'offre contrôlé de 1.067.381,98 € hors TVA ou 1.253.631,10 €, TVA comprise.

- Dossier approuvé par les autorités de tutelle.
- Délibération du Collège communal du 12 juillet 2022 donnant l'ordre de commencer les travaux le 03 octobre 2022.

### **PIC - PIMACI 2022 – 2024**

Délibération du Conseil communal du 29 août 2022 décidant de marquer son accord sur les travaux repris aux plans d'investissement communal et d'investissement mobilité active communale et intermodalité 2022-2024 comme suit :

N°	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris les frais d'étude)
1	Travaux de voirie et d'égouttage du chemin Vivier Saint-Laurent à Nodebais	847.992,13
2	Aménagement et réfection des ruelles la voirie rue Sainte Corneille (phase 2)	430.083,31
3	Rénovation de voirie de la rue du Chabut	543.185,03
4	Rénovation de la voirie "Le Petit Champ"-Phase 1	112.883,93
5	Rénovation de la voirie "Le Petit Champ"-Phase 2	304.094,18
6	Aménagement d'une piste cyclo-piétonne mixte, sentier "Verts Horizons" à Hamme-Mille	200.535,74
7	Réfection et aménagement d'une piste cyclable, rue de Wavre reliant les points nœuds 23 et 29	1.184.677,73
<b>TOTAUX</b>		<b>2.775.459,91</b>

### **31.2. Contrat d'égouttage**

Pour 2021, le montant de libération des participations s'élève à 80.456,34 €.

Pour 2022, le montant de libération des participations s'élève à 88.258,56 €.

### **31.3. Travaux mobilité**

- **Aménagement d'un cheminement cyclable entre les points nœuds BE-PN 21-25 et BE 25/21-P6 (chemin vicinal à Nodebais)**
  - Suite à l'appel à projets de la province du Brabant Wallon.
  - Candidature acceptée.
  - Reporté à 2023.

- **Marché de services pour un auteur de projet chargé de l'actualisation du Plan Communal de Mobilité avec approfondissement du volet « Modes doux »**
  - Délibération du Conseil communal du 29/04/2019 approuvant les conditions et le mode de passation du marché – Marché conjoint avec le SPW. Candidature acceptée.
  - En cours
  
- **Marché de service pour la conception d'un réseau de voies vertes au moyen d'une analyse multicritères**
  - Délibération du Collège communal du 13/04/2021 décidant d'attribuer le marché services « Conception d'un réseau de voies vertes au moyen d'une analyse multicritères” au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Tous à pied Asbl, rue Nanon, 98 à 5000 Namur, pour le montant d'offre contrôlé de 12.925,00 € hors TVA ou 15.639,25 €, 21% TVA comprise.
  - En cours

### 31.4. Autres travaux

#### 31.4.1. *Cœur de village de Hamme-Mille - 1<sup>ère</sup> partie : Aménagement de l'espace public autour de l'église et de la maison de village de Hamme-Mille.*

- Marché d'auteur de projet lancé le 26 juin 2017 et attribué le 02 octobre 2017 à Notté Bureau d'Architecture et d'Etudes, avenue Léon Jouret, 8 à 7800 Ath, aux conditions mentionnées dans l'offre de ce candidat.
- Délibération du Conseil communal du 1<sup>er</sup> octobre 2018 décidant d'approuver l'avenant n° 1 pour le montant total en plus de 11.221,54 € HTVA ou 13.578,06 €, 21% TVAC.
- Estimation de 57.378,26 € 21% TVAC
  
- Marché de coordination sécurité santé lancé le 14 septembre 2021 et attribué le 12 octobre 2021 à Coors Association Sprl, rue du Brûle, 14 à 6150 Anderlues, pour un montant de 4.200,00 € HTVA ou 5.082,00 €, 21% TVAC.
  
- Décision du Conseil communal du 12 novembre 2018 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure ouverte).  
Délibération du Collège communal du 13 avril 2021 décidant de relancer la procédure de passation du marché, confirmée par le Conseil communal du 18 octobre 2021.
  
- Publication au Bulletin des Adjudications et ouverture des soumissions le 25 mai 2021.

- Délibération du Collège communal du 19 octobre 2021 décidant d'attribuer le marché au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit KRINKELS Sa, rue des Scabieuses, 10 à 5100 Naninne, pour le montant d'offre contrôlé de 369.939,69 € hors TVA ou 447.627,02 €, 21% TVA comprise.
- Délibération du Collège communal du 07.12.2021 donnant ordre d'entamer les travaux le 24.01.2022.
- Décision du Collège communal du 5 avril 2022 approuvant l'avenant n° 1 pour un montant en plus de 16.283,00 € hors TVA ou 19.702,43 €, 21% TVA comprise et la prolongation du délai de 4 jours ouvrables.
- Décision du Collège communal du 17 mai 2022 approuvant l'avenant n° 2 pour un montant en plus de 7.443,68 € hors TVA ou 9.006,85 €, 21% TVA comprise et la prolongation du délai de 3 jours ouvrables.
- Délibération du Collège communal du 24 mai 2022 approuvant une suspension de chantier. Reprise le 02 septembre 2022.
- Délibération du Collège communal du 11 octobre 2022 approuvant une suspension de chantier.

#### **31.4.2. *Cœur de village de Hamme-Mille – 2ème partie : Aménagement du centre de Hamme-Mille.***

- Marché d'auteur de projet et coordinateur sécurité-santé : idem 1<sup>ère</sup> partie
- Délibération du Conseil communal du 29 août 2022 décidant notamment :
  - o D'approuver la convention-réalisation 2022 portant sur la création d'un "Coeur de village » à Hamme-Mille. Ce projet est estimé à 754.295,77 € HTVA soit 912.697,88 € TVAC (travaux et honoraires). Le montant global de la subvention Développement Rural est de 511.830,00 € ;
  - o De proposer à Madame la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, et du Bien-être animal auprès du Gouvernement wallon, la signature de la convention- réalisation 2022 portant sur le projet susvisé.
- En cours.

#### **31.4.3. *Aménagement de l'extension du cimetière de Nodebais.***

- Délibération du Collège communal du 22 mai 2017 attribuant le marché "Réalisation d'un plan d'aménagement de l'extension du cimetière de Nodebais" au bureau d'études Arpayge sprl, place de Sart-Eustache, 3 à 5070



- Fosses-la-Ville, pour un montant de 9.225,60 € HTVA ou 11.162,98 €, 21% TVA comprise
- Délibération du Collège communal du 16 mars 2021 décidant d'attribuer le marché complémentaire (actualisation du métré et rédaction des clauses techniques du cahier spécial des charges) au marché de services initial au bureau Arpayge sprl, place de Sart-Eustache, 3 à 5070 Fosses-la-Ville pour le montant d'offre contrôlé de 3.425,00€ HTVA soit 4.144,25€ TVA 21% comprise.
  - En cours

#### **31.4.4. Rue de la Bruyère Saint-Martin : Stabilisation du trottoir.**

- Délibération du Collège communal du 18 octobre 2021 décidant d'attribuer le marché "Travaux - Etude du projet pour la stabilisation du trottoir de la rue de la Bruyère Saint-Martin. Urgence impérieuse." au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit ESCARMELLE A & J Bureau d'études techniques, avenue du Bois L'Evêque, 28 à 5100 Andoy - Wierde, pour le montant d'offre contrôlé de 6.390,00 € hors TVA ou 7.731,90 €, 21% TVA comprise.
- Décision du Conseil communal du 8 novembre 2021 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure négociée sans publication préalable) de ce marché.
- Décision du Collège communal du 16 novembre 2021 – demande de prix.
- Décision du Collège communal du 27 décembre 2021 décidant notamment d'attribuer le marché "Stabilisation du trottoir de la rue de La Bruyère Saint Martin" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit Melin Sa, avenue Provinciale, 83-87 à 1341 Ottignies-Louvain-la-Neuve, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 117.220,00 € hors TVA ou 141.836,20 €, 21% TVA comprise.
- Décision du Collège communal du 21 mars 2022 donnant l'ordre d'entamer les travaux le 04 avril 2022.
- Délibération du Conseil communal du 30 mai 2022 approuvant l'avenant n° 1 pour un montant en + de 39.325 € TVAC.
- Délibération du Collège communal du 05 juillet 2022 approuvant le décompte d'un montant de 181.161,20 € TVAC.
- La réparation, rénovation et repose du garde-corps feront l'objet d'un marché ultérieur.

#### **31.4.5. Appel à projet « Infrastructures sportives partagées ».**

Projet de construction d'un centre sportif permettant de créer des espaces de qualité pour la pratique sportive et les activités physiques, de loisirs et de détente - Extension de l'infrastructure du club de football (buvette et vestiaires) en vue de créer une infrastructure sportive partagée.

- Délibération du Collège communal du 11 avril 2022 et du Conseil communal du 27 avril 2022 décidant :
  - De marquer son accord sur le dossier de candidature relatif à l'"extension de l'infrastructure du club de football (buvette et vestiaires) en vue de créer un centre sportif partagé."
  - De marquer son accord sur le coût de ces travaux, pour un montant estimé à 3.410.000€ HTVA.
  - De solliciter une subvention à concurrence de 70 % du montant total des travaux conformément à l'appel à projet en matière de subventionnement des "infrastructures sportives partagées" du Service Public de Wallonie - Mobilité et Infrastructures - Département des Infrastructures Locales - Direction des Infrastructures Sportives
- Courrier de non sélection transmis par le Guichet des Pouvoirs Locaux le 29 septembre 2022.

#### **31.4.6. *Appel à projet « Cœur de village 2022 – 2026 » : Création d'un cœur de village dans le cadre de la restructuration du centre de Tourinnes-la-Grosse.***

- Courrier du Service Public de Wallonie du 14 mars 2022 relative à l'appel à projet relatif au cœur de village 2022 – 2026.
- Délibération du Conseil communal du 29 août 2022 décidant :
  - De marquer son accord sur le dossier de candidature relatif à l'aménagement de l'espace public à l'arrière de l'Eglise Saint-Martin, à proximité de l'école, de la Cure, du Beau Vignet (espace festif et culturel), de la maison de village et du terrain de balle-pelote, entre la place Saint-Martin, les rues de la Bruyère Saint-Martin, Delahaye et la ruelle Collin .
  - De marquer son accord sur le coût de ces travaux pour un montant estimé à 548.730 € hors TVA soit 663.963,30 €, 21% TVA comprise
  - De solliciter une subvention, conformément à l'appel à projet du Service Public de Wallonie - Département des infrastructures locales – Direction des espaces publics subsidiés relatif au « Cœur de village 2022 – 2026 ».
- En attente décision SPW.

### **31.5. Bâtiments**

#### **31.5.1. *Travaux de transformation de la salle de Hamme-Mille en salle polyvalente et usage en maison rurale.***

- Décision du Conseil communal du 24 janvier 2011 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) du marché de service.
- Délibération du Collège communal du 27 mai 2011 décidant d'attribuer ce marché à Vranckx André, Architecte, rue René Ménada, 55 à 1320 Hamme-Mille, pour un pourcentage d'honoraires de 11%.

- Paiement à l'architecte : 44.215,23 €
- Marché de coordination sécurité santé lancé le 12 juin 2017 et attribué le 10 juillet 2017 à C.R.E.A., allée du Bois de Bercuit, 75 à 1390 Grez-Doiceau, pour un montant de 3.702,60 €, 21% TVAC.
- Délibération du Conseil communal du 22 décembre 2020 décidant notamment :
  - D'approuver le cahier des charges N° TRA-2020/31 - BE - T et le montant estimé du marché "Travaux de transformation de la salle de Hamme-Mille en salle polyvalente et usage en maison rurale.", établis par l'auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 405.989,19 € hors TVA ou 488.887,42 €, 21% TVA comprise.
  - De passer le marché par procédure ouverte.
  - De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire, Service Public de Wallonie - DGO 3 "Agriculture, ressources naturelles et environnement " - Département de la Ruralité et des Cours d'Eau, avenue Pasteur, 4 à 1300 Wavre.
- Délibération du Conseil communal du 05 juillet 2021 approuvant les conditions et le mode de passation du marché, pas de modification au niveau de l'estimation.
- Courrier du Service public de Wallonie du 12 avril 2022 nous transmettant la convention-réalisation 2022 :
  - Projet incluant les travaux, les honoraires, les frais : 537.776,16 €
  - Subside du développement rural : 408.859,30 €
  - Part communale : 134.198,97 €
 avec obligation de procéder à la mise en adjudication dans un délai de 12 mois courant à partir de la notification.
- En cours.

### **31.5.2. *Eco-rénovation de la maison multiservices (bâtiment « Couleur Café ») à Hamme-Mille***

- Coût d'achat : 603.498,75 €
- Délibération du Collège communal du 04 août 2016 décidant d'attribuer le marché à H2A Architectes Associés, boulevard Charles Quint, 18 B à 7000 Mons, pour un pourcentage d'honoraires de 7%.
- Délibération du Collège communal du 14 décembre 2015 attribuant le marché de coordination sécurité-santé à GTS, rue des Trois Tilleuls, 17 à 1457 Tourinnes-Saint-Lambert, pour un montant de 4.961 € TVAC.
- Délibération du Collège communal du 12 juin 2017 décidant d'attribuer le marché - Lot 2 -Travaux d'éco-rénovation à COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé, options comprises, de 788.304,47 € Hors TVA soit 953.848.41 € TVA comprise. Ordre d'entamer les travaux le 02 septembre 2019.
- Délibération du Collège communal du 13 novembre 2017 décidant d'attribuer le marché "Eco-rénovation maison multi-services à Hamme-Mille - démolition sélective" à COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé de 57.149,48 € hors TVA ou 66.842,36 €, TVA comprise.

- Réception provisoire de la démolition sélective le 16.03.2020.
- Paiements effectués :

Entrepreneur – Démolition sélective	78.764,95
Entrepreneur – Eco-rénovation	83.656,40
Auteur de projet	39.385,44
Coordinateur sécurité santé	1.815,00
Subside perçu	

- La société COBARDI a été déclarée en faillite le 28 septembre 2020 par voie de publication officielle au moniteur belge.
- Délibération du Collège communal du 16 mars 2021 – constatation du défaut d'exécution et des moyens de défense de l'adjudicataire – application des mesures d'office.
- Délibération du Collège communal du 18 octobre 2021 décidant notamment de poursuivre les travaux de rénovation du logement de transit, sis Chaussée de Louvain 43A à Hamme-Mille et de remettre en concurrence le solde des travaux encore à réaliser.
- Délibération du Conseil communal du 27 juin 2022 décidant notamment :
  - D'approuver le cahier des charges N° TRA-2022/03- BE - T et le montant estimé du marché "Travaux d'éco-rénovation d'une Maison multiservices à Hamme-Mille", établis par l'auteur de projet, H2A Architectes Associés, boulevard Charles Quint, 18 B à 7000 Mons. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 984.660,20 € hors TVA ou 1.168.095,20 €, 6 et 21% TVA comprise, subdivisé comme suit :
    - logement de transit : 155.623,57 € HTVA ou 164.960,98 € TVA 6 % comprise
    - centre de jour : 518.777,20 € HTVA ou 627.720,41 € TVA 21 % comprise
    - atelier : 310.259,43 € HTVA ou 375.413,91 € TVA 21 % comprise.
    - De passer le marché par la procédure ouverte.
  - Publication du marché au bulletin des adjudications.
  - Aucune offre à l'ouverture des soumissions le 26 septembre 2022.
- Délibération du Conseil communal du 17 octobre 2022 approuvant les conditions et le mode de passation du marché (procédure négociée sans publicité), pas de changement au niveau de l'estimation de prix.
- Délibération du Collège communal du 25 octobre 2022 faisant choix des firmes à consulter.
- Rentrée des soumissions pour le 2 décembre 2022.

### **31.5.3. *Maison de la mémoire et de la Citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse***

- Coût d'achat : 550.000 € (Subsides-acquisition : 402.500 €)
- Délibération du Collège communal du 16 mars 2015 décidant d'attribuer le marché d'auteur de projet à FP Architecture, rue Vanderschrick, 85 à 1060 Bruxelles.

- Délibération du Collège communal du 19.12.2016 attribuant le marché de service - Coordination sécurité-santé pour la maison de la Mémoire à Tourinnes-la-Grosse à GTS, rue des Trois Tilleuls, 17 à 1457 Tourinnes-Saint-Lambert, pour un montant de 3.630 € TVAC.
- Délibération du Conseil communal du 27 mars 2017 décidant d'approuver le cahier des charges N° 2017/06-BE-T et le montant estimé du marché "Ecorénovation d'une maison de la mémoire et de la citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse", établis par l'auteur de projet, Faidherbe & Pinto Architectes. Le montant estimé s'élève à 895.056,73 € hors TVA ou 1.083.018,64 €, 21% TVA comprise.
- Délibération du Collège communal du 19 mars 2018 décidant d'attribuer le marché "Eco-rénovation maison de la mémoire et de la citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse - Lot 2 - Travaux de rénovation (+ stabilité)" à COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 836.887,58 € hors TVA ou 1.012.633,97 €, TVA comprise et de prévoir 10 % d'imprévu.
- Délibération du Collège communal du 11 juin 2018 décidant d'attribuer le marché "Eco-rénovation de la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté - Démolition sélective" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique soit COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé de 80.677,71 € HTVA ou 97.620,03 €, TVAC.
- Ordre d'entamer les travaux le 17.12.2018
- Paiement effectué :

Entrepreneur	102.156,61 (démolition) 476.725,90 (éco-rénovation)
Auteur de projet	58.726,82
Coordinateur sécurité santé	2.000,00
Subside perçu	272.765,22

- La société COBARDI a été déclarée en faillite le 28 septembre 2020 par voie de publication officielle au moniteur belge.
- Délibération du Collège communal du 16 mars 2021 – constatation du défaut d'exécution et des moyens de défense de l'adjudicataire – application des mesures d'office.
- Délibération du Collège communal du 19 janvier 2021 décidant d'attribuer le marché "Travaux d'éco-rénovation de la maison de la mémoire et de la citoyenneté - Lot 2 - Pose des châssis." à Menuiserie ROLAIN et Fils, rue Isidore Derèse, 144 à 5190 Jemeppe sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé de 9.981,31 € hors TVA ou 12.077,39 €, 21% TVA comprise (châssis déjà sur place).
- Délibération du Conseil communal du 30 août 2021 déciant notamment d'approuver le cahier des charges N° TRA-2021/31 - BE - T et le montant estimé du marché "Travaux d'éco-rénovation de la maison de la mémoire et de la citoyenneté.", établis par FP Architectes, auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 632.598,72 € hors TVA ou 765.444,45 €, 21% TVA comprise et de passer le marché par la procédure ouverte.

- Publication au bulletin des adjudications.  
Aucune offre à l'ouverture des soumissions le 07 décembre 2021.
- Délibération du Conseil communal du 31 janvier 2022 approuvant les conditions et le mode de passation du marché (procédure négociée sans publicité), pas de changement au niveau de l'estimation de prix.
- Délibération du Collège communal du 08 février 2022 faisant choix des firmes à consulter.
- Délibération du Collège communal du 11 avril 2022 décidant notamment d'attribuer le marché "Travaux d'éco-rénovation de la maison de la mémoire et de la citoyenneté." au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit Sotrelco Sa, rue de la Croix du Maïeur, 1 à 7110 La Louvière pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 686.538,19 € hors TVA ou 830.711,21 €, 21% TVA comprise.
- Délibération du Collège communal du 05 juillet 2022 donnant ordre d'entamer les travaux le 16 août 2022.
- Décision du Collège communal du 19 septembre 2022 approuvant l'avenant n° 1 pour un montant en plus de 4.368,00 € hors TVA ou 5.285,28 €, 21% TVA comprise.
- Décision du Collège communal du 4 octobre 2022 approuvant l'avenant n° 2 pour un montant en plus de 6.262,25 € hors TVA ou 7.577,32 €, 21% TVA comprise.
- Décision du Collège communal du 4 octobre 2022 approuvant l'avenant n° 3 pour un montant en plus de 7.211,76 € hors TVA ou 8.726,23 €, 21% TVA comprise.
- En cours

#### **31.5.4. Eco-rénovation de la cure de La Bruyère**

- Délibération du Collège communal du 20 novembre 2017 décidant d'attribuer le marché "Marché de service d'auteur de projet pour l'écorénovation de la cure de La Bruyère" à Urban Architectes, avenue Reine Astrid, 70 à 5000 Namur, pour un pourcentage d'honoraires de 5,9%.
- Délibération du Conseil communal du 26 mars 2018 décidant d'approuver la convention faisabilité 2018 portant sur le projet suivant : Création d'une maison de village et de deux logements à La Bruyère. Ce projet est estimé à 865.779 €. Le montant global de la subvention Développement Rural est de 642.623,20 €. La provision de 5% relatifs aux frais d'études est de 32.131,16 €.
- Délibération du Collège communal du 27 août 2019 attribuant le marché coordination sécurité-santé à Coors Association Sprl, rue du Brûle, 14 à 6150 Anderlues, pour un montant de 4.501,20 € TVAC.
- Courrier du 11 août 2020 émanant de la Fondation rurale, nous informant que le dossier projet définitif doit être transmis au SPW - DGO3, avec l'accord de principe du Collège communal.
- Délibération du Collège communal du 1<sup>er</sup> septembre 2020 décidant :
  - o De marquer son accord de principe sur le projet définitif d'éco-rénovation du bâtiment de la Cure de La Bruyère. Ce projet est estimé à :
    - logement : 326.108,63 € HTVA ou 345.675,15 € TVA 6 % comprise ;
    - maison de village : 398.206,99 € HTVA ou 481.830,46 € TVA 21 % comprise.

- La présente délibération et ses annexes seront transmises au Service Public de Wallonie - DGO3 - Direction du Développement Rural - Service extérieur de Wavre, avenue Pasteur, 4 à 1300 Wavre.
- Délibération du Conseil communal du 05 juillet 2021 décidant notamment :
  - D'approuver le cahier des charges N° TRA-2021/28-BE-T et le montant estimé du marché "Aménagement d'une maison de village et de deux logements dans la Cure de La Bruyère (Beauvechain).", établis par l'auteur de projet, Urban Architectes, avenue Reine Astrid, 70 à 5000 Namur. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 724.315,62 € hors TVA ou 827.505,61 €, TVA comprise.
  - De passer le marché par la procédure ouverte.
  - De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service Public de Wallonie - DGO 3 "Agriculture, ressources naturelles et environnement" - Département de la Ruralité et des Cours d'Eau, avenue Pasteur, 4 à 1300 Wavre.
- Courrier du Service public de Wallonie du 12 avril 2022 nous transmettant la convention-réalisation 2022 :
  - Projet incluant les travaux, les honoraires, les frais : 910.256,16 €
  - Subside du développement rural : 678.204,93 €
  - Part communale : 232.051,23 €
 avec obligation de procéder à la mise en adjudication dans un délai de 12 mois courant à partir de la notification.
- Délibération du Collège communal du 04 octobre 2022 décidant :
  - De poursuivre le dossier "Beauvechain – Aménagement d'une maison de village et de deux logements dans l'ancienne cure de La Bruyère".
  - De réactiver le Bureau URBAN Architectes, en lui demandant de réactualiser le projet.
- De charger le service des travaux de programmer une réunion afin de réactualiser le dossier et lancer la mise en adjudication des travaux avant le 12 avril 2023.
- En cours.

#### **31.5.5. *Projet de réseau de chaleur – chaufferie biomasse***

- Délibération du Conseil communal du 22 février 2021 relative à la fiche projet (III.4) « Mise en place de projets énergétiques innovants, notamment en lien avec l'agriculture » au cœur du village de Beauvechain – accord de principe.
- Courrier du Service public de Wallonie du 26 septembre 2022 nous transmettant la convention-exécution 2022.
- Estimation du coût global des travaux de 430.000 € avec un montant estimé de subvention de 119.212,25 €.
- Obligation de procéder à la mise en adjudication dans un délai de 36 mois courant à partir de la notification.

#### **31.5.6. *Construction de 4 logements publics intergénérationnels rue Max Vander Linden à Hamme-Mille***

- Délibération du Conseil communal du 25 janvier 2021 décidant des conditions et du mode de passation pour la désignation d'un auteur de projet.

- Délibération du Collège communal du 30 novembre 2021 attribuant le marché à M. Vranckx André, Architecte, Ensordreef, 8 à 3090 Overijse, pour un pourcentage d'honoraires de 5,95%.
- Délibération du Collège communal du 02 mars 2021 décidant des conditions et du mode de passation pour la désignation d'un coordinateur sécurité-santé.
- Délibération du Collège communal du 30 novembre 2021 attribuant le marché à Coors Association Sprl, rue du Brûle, 14 à 6150 Anderlues, pour le montant d'offre contrôlé de 3.600,00 € hors TVA ou 4.356,00 €, 21% TVA comprise.
- Délibération du Collège communal du 05 avril 2022 décidant d'approuver l'esquisse du marché "Travaux - Construction de 4 logements publics intergénérationnels à Hamme-Mille", élaboré par l'auteur de projet.
- Délibération du Conseil communal du 29 août 2022 décidant notamment :
  - D'approuver la convention-réalisation 2022 portant sur le projet suivant : création de quatre logements publics intergénérationnels à Hamme-Mille. Ce projet est estimé à 958.800,52 € TVAC.
  - De proposer à Madame la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, et du Bien-être animal auprès du Gouvernement wallon, la signature de la convention- réalisation 2022 portant sur le projet susvisé.
- En cours

### **31.5.7. *Marché de services pour une esquisse – étude de faisabilité pour une extension de la crèche communale « les Sauverdias »***

- Délibération du Collège communal du 1er septembre 2020 approuvant les conditions et le montant estimé (facture acceptée - marchés publics de faible montant) de ce marché et faisant choix des opérateurs économiques afin de prendre part à ce marché.
- Délibération du Collège communal du 20 octobre 2020 décidant d'attribuer le marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit Atelier de la Verte Voie - M. De Bie, chemin des Soeurs, 32 à 1320 Nodebais, pour le montant d'offre contrôlé de 1.280,00 € hors TVA ou 1.548,80 €, 21% TVA comprise et pour l'esquisse et 640 € HTVA ou 774,40 € TVAC pour sa révision.
- Délibération du Collège communal du 31 mai 2021 décidant d'attribuer le marché pour esquisse supplémentaire, au soumissionnaire ayant remis l'offre unique soit Atelier de la Verte Voie - M. De Bie, chemin des Soeurs, 32 à 1320 Nodebais, pour le montant d'offre contrôlé de 240,00 € hors TVA ou 290,40 €, 21% TVA comprise.
- Estimation de 170.000€ pour le coût global des travaux d'extension, celui-ci est calculé sur base des premières esquisses.
- Un dossier de candidature pour l'Appel à Projet « Plan Equilibre 2021-2026 » visant à créer 5200 places en crèches a été introduit afin d'obtenir une subvention pour la création de 7 places supplémentaires.
- En attente Décision SPW.



### 31.5.8. Partenariat Public-Privé pour la construction d'une nouvelle crèche de 42 places à Hamme-Mille.

Le 29 août 2022, le Conseil communal prenait une décision de principe sur la constitution au profit du Centre Régional de la Famille et de l'Enfance (Asbl), situé Chaussée de Wavre 97 à 1360 Perwez et reprise à la banque carrefour des entreprises sous le numéro BE 443.277.627, d'un droit d'emphytéose sur les parcelles cadastrées 2e Division, Section C, 142D (lot 2), d'une contenance de 16a 44ca et 144D (lot 3), d'une contenance de 1a 17ca, telles qu'elles figurent au plan de mesurage pour une durée de vingt-cinq années à dater de la signature de l'acte authentique, en vue de la création d'une nouvelle crèche de 42 places.

Le CRFE a déposé un projet dans le cadre du « Plan Equilibre 2021-2026 » et est en attente de la décision du SPW.

### 31.5.9. Divers

Description	Approbation conditions	Approbation attribution	Coût	Attribué à
Inventaire amiante des différents bâtiments communaux	-	30.11.2021	3.175,00	ISSEP 4000 Liège
Remplacement de 10 châssis à l'école de La Bruyère	21.12.2021	27.12.2021	8.931,31	Profeno 1370 Jodoigne
Remplacement barillets – maison communale (n° 3)	-	23.11.2021	3.041,70	SDE 3000 Leuven
Matériaux pour la réalisation du préau de l'école de La Bruyère	-	13.12.2021	4.776,28	Wal Mat – Matériaux du Pavillon 1315 Incourt
Marquage des zones cyclables	08.11.2021	21.12.2021	20.018,24	Hoffman signalisation 4980 Thimister
Fourniture et pose de 5 châssis et 10 moustiquaires à l'école de La Bruyère	16.02.2022	08.03.2022	8.728,27	Profeno 1370 Jodoigne
Mise en conformité des installations électrique des écoles de La Bruyère et Tourinnes-la-Grosse	21.02.2022	28.06.2022	9.834,83	VIVELEC Srl 1348 Louvain-la-Neuve
Bâchage de la toiture de la cure de La Bruyère	-	21.03.2022	2.637,80	Brutoit 1320 Beauvechain
Remplacement vitrage porte école de La Bruyère	-	22.06.2022	289,22	Profeno 1370 Jodoigne
Marquage au sol des 2	29.08.2022	11.10.2022	9.818,25	A-CSYS

implantations scolaires				4400 Flémalle
Maintenance extraordinaire du terrain de football synthétique et installation filets pare-ballon	19.09.2022	04.10.2022	12.475,10	Sportinfrabouw 2910 Essen

## 32. URBANISME

Responsable de service : Alexandra Chaidron, Conseillère en Aménagement du territoire et urbanisme – 010 86 83 14 – catu@beauvechain.be

Agents administratifs :

Carine Morsain - 010 86 83 12 – urbanisme@beauvechain.be

Caroline Lizin - 010 86 83 55 – cadredevie@beauvechain.be

Mélanie Carpentier – 010 86 83 23 – serviceurbanisme@beauvechain.be

### 32.1. Permis délivrés

	2021	31/10/2022
Nombre de permis d'urbanisation délivrés	2	0
- pour un total de lots à bâtir créés :	5	0
Divisions de propriétés ne nécessitant pas de permis d'urbanisation	15	8
Nombre de permis d'urbanisme délivrés :	64	42
- nouvelles constructions :		
- habitations unifamiliales :	16	13
- permis d'urbanisme collectifs :	4	0
- bâtiments non destinés à l'habitation (hangar, ...)	7	2
- rénovations / transformations / extensions :	22	15
- transformations de bâtiments en plusieurs logements :	4	5
- constructions ou projets secondaires (petits permis : tennis, clôture béton, mur de clôture, ...) :	9	6
- permis d'urbanisme pour travaux techniques (modification ou sécurisation de voirie, collecteur, bassin d'orage) :	2	1
- permis d'urbanisme ayant fait l'objet d'une autorisation de modification des plans en cours d'instruction et dont la procédure a été recommencée :	7	6
Nombre de permis d'urbanisme refusés :	18	14

Dossiers soumis à la procédure de l'enquête publique :	14	8
Dossiers soumis à annonce de projet :	44	46
Dossiers soumis à l'avis préalable de la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire :	11	13
Délivrance de renseignements urbanistiques aux Notaires et aux agences immobilières :	161	167

### 32.2. Certificats d'urbanisme délivrés

	2021	31/10/2022
Certificats d'urbanisme n° 1	6	5
Certificats d'urbanisme n° 2	3	1

### 32.3. Permis d'environnement

Décret du 11.03.1999 – d'application à partir du 01.10.2002	2021	31/10/2022
Classe 1 : Nombre d'autorisations (élevages agricoles intensifs, carrières, industries chimiques, ...) :	0	0
Classe 2 : Nombre d'autorisations (garages avec cabines de peinture, élevages agricoles, camping, ...) :	1	0
Déclarations Classe 3 : Nombre de déclarations (dépôts de mazout, unités d'épuration individuelle en zone d'épuration autonome, petites menuiseries, ...) :	69	95

### 32.4. Permis uniques

Décret du 11.03.1999 – d'application à partir du 01.10.2002	2021	31/10/2022
Projets pour lesquels un permis d'urbanisme et un permis d'environnement sont requis conjointement : Nombre d'autorisations :	1	0

### 32.5. Permis d'implantations commerciales

Décret du 05 février 2015 relatif aux implantations commerciales - d'application à partir du 01.06.2015	2021	31/10/2022
Permis d'implantation commerciale : Nombre d'autorisations :	0	1
Permis intégré (projets pour lesquels un permis d'implantation commerciale et/ou un permis d'urbanisme et/ou un permis d'environnement sont requis conjointement) : Nombre d'autorisations :	0	2

### 32.6. Contrôle et indication sur place de l'implantation des nouvelles constructions

Marché attribué à Monsieur Luc LIBERT, Géomètre Expert Sprl, rue Saint-Jean, 20/A à 1370 Jodoigne, pour un prix unitaire de 190,00 € HTVA soit 229,90 € TVAC.

	Nombre	Montant
Vérifications d'implantations réalisées en 2021 :	30	6.897,00 €
Vérifications d'implantations réalisées en 2022 (jusqu'au 31.10) :	9	2.069,10 €

Il est difficile de résumer le travail du service de l'urbanisme et plus généralement celui du service cadre de vie en chiffres. Ces derniers ne sont absolument pas représentatifs de la tâche effectuée. En effet, un dossier n'est pas l'autre et certains requièrent une part de travail beaucoup plus importante, parfois même l'aide d'autres services pour pouvoir gérer tout dans les délais impartis. Certains dossiers nécessitent par exemple l'apport de documents complémentaires en cours de procédure et celle-ci doit être recommencée depuis le début.

Les demandes d'informations par mail en perpétuelle croissance et les avant-projets nécessitant une analyse plus approfondie occupent une part certaine du temps de travail du service.

Lors de sa mise en application en juin 2017, le Code du Développement Territorial (CoDT) a installé une nouvelle législation qui rassemblait les règles applicables en matière d'Aménagement du territoire et d'Urbanisme en Wallonie. Il se voulait moins contraignant, plus orienté vers des indications à suivre, et garanti la gestion du dossier dans un certain délai. Les objectifs de départ étaient très louables, laissant entrevoir plus de possibilités et de souplesse dans la gestion des projets. Faut-il y voir un lien avec l'augmentation du nombre de recours ? Force est de constater que le nombre de dossiers de ce type est également en augmentation.

Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée, la priorité étant mise sur le respect des délais légaux régis par le CoDT. En effet, si ceux-ci ne sont pas respectés, le Collège communal « perd la main ».

Les législations en vigueur sont en perpétuelles évolutions et essayent de s'adapter au mieux aux nouvelles réalités. Cela implique que, depuis quelques années, de nouvelles données doivent figurer dans les dossiers : énergie, pollution des sols, patrimoine, ... En 2022, la Région wallonne a rédigé une nouvelle circulaire relative aux constructions en zone inondable. Elle implique que toute une série d'informations relatives à l'hydrologie figurent dans le dossier de demande de permis d'urbanisme. « Traduire » les législations de manière la plus compréhensible possible demande beaucoup de temps et de pédagogie. Rares sont les dossiers déposés directement complets (moins de 10 sur un an) et la rédaction des relevés de pièces manquantes est de plus en plus fastidieuse. Mais bien que de plus en plus longs, ils sont rédigés dans un souhait de formation permanente.

### 33. AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

#### 33.1. Membres du Conseil d'administration

##### 33.1.1. Représentants désignés par le Conseil communal du 18.02.2019 et du 25.01.2021

ROUGET Lionel, Président
GOES Benjamin
LEMAIRE Monique
SMETS François
NASSIRI Moustapha
KOENRAAD Lannoye (remplacé par Quentin ROBINSON)

##### 33.1.2. Représentants des organisations qui siègent au Conseil national du travail

UCM	Pas de représentant
FWA	Jérôme MISSA
	Myriam BOESMANS-BASTIAENS
CGSLB	<del>Willy MAUQUOY</del> (démission, pas de remplaçant)
	Catherine AGNESSENS
FGTB	Pas de représentant
CSC	Francine PLAPIED, Vice-Présidente
UWE	Stéphane ROUGET, Trésorier

### 33.1.3. Agent FOREM

Anastasiase ROULENT	2j/semaine depuis septembre 2020
---------------------	----------------------------------

### 33.1.4. A.L.E. – Section traditionnelle

	31/10/2021	31/10/2022
Nombre de chômeurs (droit ALE)	134	276

### 33.1.5. A.L.E. - Titres-services

Véronique GILLARD	Assistante administrative	28h/semaine du 1/06/2006 à ce jour
Patricia DE CLERCK	Assistante administrative	19h/semaine du 4/06/2017 à ce jour

Contrats d'emploi dans le cadre des titres-services		
	2021	31/10/2022
Aide-ménagères	56	58
Repasseuses	6	5

## 34. AGRICULTURE

### 34.1. Calamités agricoles

Dégâts aux cultures causés par la sécheresse été 2022 : réunion du comité et des agriculteurs planifiée le 24 novembre 2022.

## 35. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

### 35.1. Composition du C.P.A.S.

9 membres élus le 3 décembre 2018 et installés le 3 janvier 2019	
Monique LEMAIRE	Présidente
José DEGREVE	Membre
Eric EVRARD	Membre
Siska GAEREMYN	Membre

Chantale LAHAYE	Membre
François SMETS	Membre
<del>Julie SNAPPE</del> (remplacée par Aurélien HENNEBEL)	<del>Membre</del>
<del>Jennifer VAN BOCHOVE</del> (remplacée par Myriam BASTIAENS)	<del>Membre</del>
<del>Arnaud VAN SCHEVENSTEEN</del> (remplacé par Bénédicte BRICHARD)	<del>Membre</del>
Aurélien HENNEBEL (27/07/2020)	Membre
Myriam BASTIAENS (27/07/2020)	Membre
Bénédicte BRICHARD (19/10/2020)	Membre

### 35.2. Personnel du C.P.A.S.

Catherine WAYS	Directrice générale statutaire	¾ temps depuis le 01.04.1996
Stéphane VAN VLIEBERGHE	Directeur général	Depuis le 6.01.2020
Géraldine HENRY	Travailleur social	4/5 <sup>e</sup> temps depuis le 01.09.1998 nommée à titre définitif au 01.08.2011
Caroline CHOLET	Travailleur social	4/5 <sup>e</sup> temps depuis le 01.07.2001 nommée à titre définitif au 01.08.2011
Nathalie ROTSAERT	Agent administratif	4/5 <sup>e</sup> temps depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2007
Virginie PAULISSEN	Travailleur social	4/5 <sup>e</sup> temps depuis le 27.11.2018
Sabrina MASURE	Travailleur social contractuel	4/5 <sup>e</sup> temps depuis le 01.04.2022

### 35.3. Bureau Permanent

Election des membres (Conseil de l'Aide Sociale du 03/01/2019)
Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente
José DEGREVE
Siska GAEREMYN

### 35.4. Comité de concertation

#### 35.4.1. Représentants des autorités communales (Conseil communal du 18/02/2019)

Carole GHIOT, Bourgmestre
Lionel ROUGET
Brigitte WIAUX

#### 35.4.2. Représentants du CPAS (Conseil de l'Action Sociale du 03.01.2019)

Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente
Chantale LAHAYE
Eric EVRARD

### 35.5. Budgets du CPAS

	2021	2022
Budget approuvé par le Conseil de l'Action Sociale le	29/12/2020	28/12/2021
Budget approuvé par le Conseil communal le	25/01/2021	07/02/2022
Service ordinaire :		
- recettes	1.073.839,12 €	1.089.245 €
- dépenses	1.073.839,12 €	1.089.245 €
Service extraordinaire		
- recettes	9.250,00 €	25.000 €
- dépenses	9.250,00 €	25.000 €
Dotation communale	473.250,20 €	50.715,20 €

	2021	31/10/2022
Nombre de revenus d'intégration sociale	23	21
Nombre de réfugiés politiques	8	8
Nombre de personnes	3	6
Nombre de personnes	0	0
Nombre de dossiers	72	63
Nombre d'aide équivalente au RI	/	28



## 36. POLICE LOCALE

### 36.1. Zone de police "Ardennes Brabançonnnes"

Par Arrêté Royal du 15 avril 2002 (Moniteur Belge du 11 mai 2002), la zone de police Grez-Doiceau/Beauvechain/Incourt/Chaumont-Gistoux est constituée à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

#### 36.1.1. Collège de Police

DECORTE Luc, Bourgmestre	CHAUMONT-GISTOUX
CLABOTS Alain, Bourgmestre	GREZ-DOICEAU
GHIOT Carole, Bourgmestre	BEAUVECHAIN
WALRY Léon, Bourgmestre-Président	INCOURT

#### 36.1.2. Organisation de la zone de police

La zone de police est basée sur quatre départements :

**Département Opérationnel** (intervention, ordre public, dispatching, assistance aux victimes, brigade canine, gestion des services et rôle de garde, ...)

**Département Appui** (service local de recherche judiciaire, appui opérationnel, appui administratif et technique, appui tactique)

**Département des ressources humaines et de logistique** (gestion du personnel, gestion logistique, gestion télématique, gestion budgétaire et financière, gestion administrative, ...)

**Département accueil et proximité** (service accueil zonal et local, service de proximité, gestion de matière administrative, contact avec les autorités, ...)

Ce département d'accueil/proximité est réparti en quatre antennes :

- Antenne de Beauvechain
- Antenne d'Incourt
- Antenne de Chaumont-Gistoux
- Antenne de Grez-Doiceau

### 36.1.3. Budgets de la zone de police

	2021	2022
Approuvé par le Conseil de Police le	19/11/2020	02/12/2021
Service ordinaire	8.018.500,41 €	8.086.563,38 €
Service extraordinaire	269.750,00 €	133.780,98 €
Intervention des communes	4.224.604,70 €	4.435.004,54 €
Répartitions :		
- Grez-Doiceau (39,24 %)	1.532.995,24 €	1.618.241,45 €
- Chaumont-Gistoux (31,33 %)	1.285.249,59 €	1.345.834,38 €
- Beauvechain (18,11 %)	796.167,43 €	832.033,47 €
- Incourt (11,33 %)	610.192,44 €	638.895,25 €
Dotation communale approuvée par le Conseil communal le	14/12/2020	31/01/2022

### 36.1.4. Règlement Général de Police

Délibération du Conseil communal du 01 juin 2015 approuvant le nouveau Règlement Général de Police identique pour les quatre communes de la Zone de Police "Ardennes Brabançonnaises".

### 36.1.5. Règlements complémentaires de police

Aménagement de sécurité routière Rue Longue à La Bruyère - Conseil communal du 28 avril 2014.

Aménagement de sécurité routière Vieux Chemin de Louvain à Hamme-Mille - Conseil communal du 19 mai 2014.

Aménagement de sécurité routière Rue de Tourinnes à Hamme-Mille - Conseil communal du 19 mai 2014.

Aménagement de sécurité routière (placement temporaire) Rue Gabriel Marcelier à Hamme-Mille - Conseil communal du 27 octobre 2014.

Aménagement de sécurité routière Rue René Ménada à Hamme-Mille - Conseil communal du 19 mai 2014 ; règlement complémentaire de la police de la coordination routière – Conseil communal du 21 mars 2016.

Aménagement de sécurité routière Rue René Ménada à Hamme-Mille – Conseil communal du 24 avril 2017.

Règlement général sur la police de la circulation routière - Compléments - Aménagements divers de circulation et de signalisation dans l'entité – Conseil communal du 29 juillet 2019.

### **36.1.6.      *Renumérotation de diverses voiries***

21/02/2022 : Renumérotation de la rue Longue à La Bruyère à la suite de la construction de 27 nouveaux logements.

D'autres modifications de numérotation de rue sont à l'étude.

## **36.2. Sanctions administratives**

### **36.2.1.      *Agent sanctionnateur***

Les sanctions administratives communales (voirie, environnement et stationnement) sont infligées par des fonctionnaires sanctionneurs provinciaux en vertu d'une convention de partenariat entre la commune et la province (approuvée par le Conseil communal le 30 mai 2022). Les fonctionnaires sanctionneurs provinciaux désignés sont Mesdames DOCQUIER Bénédicte, PAQUE Audrey et WILMART Kenza.

### **36.2.2.      *Création d'un service des gardiens de la paix***

Pour mémoire création du service en 2007.

Délibération du Collège communal du 17 janvier 2022 désignant Madame Tessy MAET en qualité de gardien de la paix-constatateur (niveau D4) à temps plein à partir du 21 février 2022 pour une durée déterminée de six mois. Prolongation pour une durée indéterminée à partir du 21 août 2022.

### **36.2.3.      *Protocoles d'accord et conventions***

Délibération du Conseil communal du 21 décembre 2015 approuvant les protocoles d'accord entre les communes et le Procureur du Roi relatifs :

- aux sanctions administratives communales en cas d'infractions de roulage commises par des majeurs ;
- aux sanctions administratives communales en cas d'infractions mixtes par des majeurs.

Délibération du Conseil communal du 26 janvier 2015 approuvant les conventions qui visent le traitement des sanctions administratives sous le régime juridique de la SAC du 24 juin 2013, du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale et du décret environnement du 5 juin 2008.

Conventions signées par la province le 6 février 2015.

Délibération du Conseil communal du 09 novembre 2015 approuvant la convention fixant les modalités de recours à un fonctionnaire sanctionneur provincial en matière d'arrêt et de stationnement.

Délibération du Conseil communal du 27 août 2018 approuvant la convention de collaboration entre la Ville de Nivelles et la commune de Beauvechain concernant les services de la médiatrice SAC.

Délibération du Conseil communal du 30 mai 2022 approuvant la convention fixant les modalités de recours aux fonctionnaires sanctionneurs provinciaux.

**36.2.4. Dossiers traités par les agents constatateur et sanctionneur**

	2021		31/10/2022	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
SAC roulage	67	5.684,00 €	50	4.326,00 €
SAC classique	3	500,00 €	5	846,00 €

## **RAPPORT**

**(art. L1122-23 du Code de la Démocratie Locale  
et de la Décentralisation - Budget 2023)**

- DE POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE**
- SUR LA SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET  
DES AFFAIRES DE LA COMMUNE**

**(Elaboré par les Services communaux sous la supervision  
de la Directrice générale).**

---

Arrêté à Beauvechain, le 21 novembre 2022.

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT

Carole GHIOT

---

Acté à Beauvechain, le 12 décembre 2022.

Par le Conseil communal,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT

Carole GHIOT